

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-PAUL

Commune de : SAINT-LEU

**REGISTRE D'ENQUETE**

Relatif à

l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, une autorisation de défrichement et une mise en compatibilité du PLU sur le territoire de la commune de Saint-Leu, présentée par la SCPR

*registre  
complet*

# ENQUETE RELATIVE

A

l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, une autorisation de défrichement et une mise en compatibilité du PLU sur le territoire de la commune de Saint-Leu, présentée par la SCPR

**Commission d'enquête :**

**Monsieur Philippe GARCIA (président)**

**Madame Nicole MAILLOT**

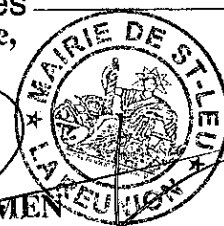
**Monsieur Armand POTHIN**

En exécution de l'arrêté du 7/06/18 N°12 SP/SAINT PAUL de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Le Maire Bruno DOMEN ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 25 juin 2018 au 25 juillet 2018 les observations du public

les Lun-Mar-Mer-Jeudi de 08 heures 00 à 12 heures 15  
les et de 13 heures 00 à 16 heures 00  
les vendredi de 08 heures 00 à 12 heures 00  
les et de 13 heures 00 à 15 heures 00  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Le Maire,

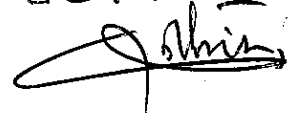
  
Bruno DOMEN

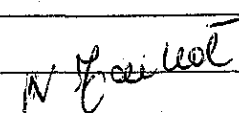


la commission d'enquête

le commissaire enquêteur

  
Philippe GARCIA  
COMMISSAIRE ENQUETEUR

A POTHIN  


N MAILLOT  


PG.

le 25/06/2018 de 08 heures 00 à 19 heures 00

SL-1

1 - Observations de Mme RIGAL Piton St Leu

Je considère qu'une carrière sur la côte ouest est une catastrophe. Non seulement le paysage sera définitivement détruit mais encore la faune et la flore n'existeront plus. Côte extrêmement pauvre qui ne mérite pas un tel traitement.

Mais le plus important est le problème de santé. Des écoles sont près des tirs et des poubelles. On sait que la silice des pierres est un poison pour l'homme et il y aura des nuages de poussière.

De plus il semble que la carrière ne serait pas provisoire mais définitive. Elle devrait être exploitée par la suite. Espérons qu'ils suivent le dossier. ~~et~~ Cependant je suis CONTRE cette carrière.

SL-2

MR LOUWON STANISLAS ST-DENIS

- Il m'oppose à cette carrière qui aurait un impact néfaste sur l'environnement et semble être trop près de la rte des tamarands. Il paraît évident que l'usage de la route nationale serait trop impacté.

SL-3

Mme HIQUET Helène et Jocelyne - ST LEU NON-NON et NON pour la 3e fois à cette carrière qui va saccager définitivement une des plus belles côtes de notre île tout en ayant un impact notoire sur la santé des habitants de ce bassin de population très important. Et tout dans le fossé entre le lagon de St Leu qui est mené à FAKIE et la carrière sur la côte nous pouvons mettre la clé sous la porte.

SL-4

• Mme GREGGIO Anelda L'Etang St. Leon  
 Ce projet catastrophique, la Santé des Etres humains  
 n'est-elle pas prioritaire? Préserver la faune et la  
 flore n'est-il pas un devoir? Le Roi ERIC,  
 NGANON Fou voit-il toujours gagnés?

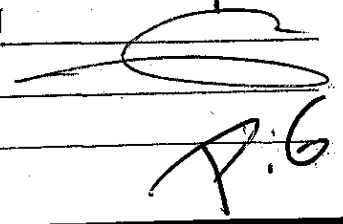
Nous avons une lourde responsabilité dans  
 cette affaire - Protéger les enfants, les habitants  
 l'environnement. D'autant plus que d'autres  
 solutions existent. D'autant plus qu'il  
 est à craindre que cette carrière va être installée  
 et exploitée pour du charbon.

SL-5 JE SUIS CONTRE CETTE CARRIERE

• M. AUGER Guy. Avoir partagé et entité préalable de privilèges les  
 transports en commun qui n'aurait pas accédé de dégrader. S'il le  
 > la Chalange St. Leon -

SL-6 Revenant vers une plus grande sobriété.

Comme en tant que médecin préoccupé de la  
 santé des personnes et habitants de Sassenheim je  
 peux être d'accord avec l'exploitation de la  
 carrière de Bois Blanc. Je ne reviens pas sur les  
 risques sanitaires humains, environnementaux  
 et également financiers sur la dévaluation  
 des biens. De chez moi je suis déjà à l'air  
 ma maison au passage des carrières sur la RDR  
 situé à Sassenheim d'autre part la RDR est déjà  
 dans une embouteillage que ce ne va pas  
 avec ce flux continu de carrières dont on  
 connaît la dangerosité. Quant au non  
 respect de l'avis des usagers de la part  
 des politiques je trouve leur mépris  
 scandaleux. Je suis contre et si il faut  
 encore revenir je revendrais!





SL-7

M<sup>rs</sup> BERGER DOMINIQUE les Aviron Ravine Sèche.

Il est aberrant aujourd'hui de penser que cette carrière n'aura pas des conséquences terribles à beaucoup de niveau. Travaillant dans le domaine de l'amiante depuis des années je suis très sensible au fait que nous ne maîtrisons pas directement les effets sur la santé à moyen et long termes. Sur le domaine des maladies provoquées par certains rejets comme évoqué précédemment les conséquences de l'extraction pour nos enfants seront "perverse" dans le sens où les retombées négatives ne sont pas immédiates. En ce qui concerne "le quotidien" de chacun inutile de préciser tous les désagréments provoqués par les "ties quotidiens" de mine, le trafic de camions permanent, et même si une future bretelle de circulation est prévue on connaît déjà au jour d'hui les difficultés de circulation sur l'île...

Comme d'habitude on raisonne sur l'île à court terme et non pas à long terme...

Je suis fondamentalement contre cette future carrière

Blle

7 observations faites durant la permanence

~~8~~

Sl.  
Mme LE COLLETER Sylvie, Piton S<sup>t</sup> Len, le 25 juin 2018 à 15h  
NON et NON à la carrière de Bon Blac !! A l'heure où le développement durable doit battre son plein pourquoi ouvrir une carrière qui aura plus de conséquences négatives que de bienfaits ??  
Au niveau de la santé, il y aura des nuances positives mais aussi des nuisances, sans parler des risques liés à l'entreposage de produits toxiques

P.G.

et dangereusement. Quelle terre allons nous laisser à nos enfants?? Pollution et extinction d'espèces végétales.

Je suis contre cette carrière.

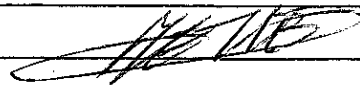


9  
St

Guillaume BOYER St LEU 26/06/2018

Je n'arrive pas à accorder ma confiance à ce projet où les intérêts financiers passent avant celui de la population. Le projet est présenté comme exemplaire sur le papier mais je ne suis pas sûr qu'il l'accepterait juste à côté de chez eux! Outre les nuisances pour le voisinage directe, les écoles et crèches la circulation routière sera encore pire.

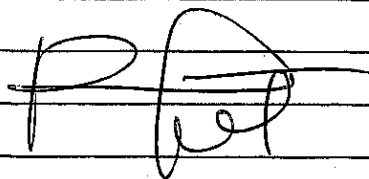
Je ne souhaite pas de nouvelle carrière et notamment pas sur bois blanc



10  
St

Régine GRUCHET Pitou St Leu.

C'est encore non!



11  
St

Jean-Claude REYTOU Pitou St LEU.

Une nouvelle fois un "faux feu de queue", Face le monde est convaincu des conséquences gravissimes du projet au niveau environnemental et sanitaire mais les politiques et les camionneurs n'y voyant que leur intérêt financier se font tout simplement de tout ça. Le préfet sous la pression des grosses entreprises du bâtiment ne bien sûr P.6

passer même les résultats de l'enquête qui une nouvelle fois, n'aura servi à rien.

On se moque totalement de l'avis de la population. Le NON largement majoritaire sera une nouvelle fois balayé, seul le responsable de l'enquête publique aura gagné une belle enveloppe.

C'est lamentable, un tel comportement !!

SL 12

M. CLAUDE Frédéric le 4 Robinsons / ETANG SAUS

Allez 113<sup>e</sup> participations pour une autre enquête publique concernant toujours ce projet de centrale néfaste. J'ai déjà expliqué mes raisons pour lesquelles j'étais opposé à ce projet: Pollution de l'air (Poussières de filice, dioxyde de carbone) risques de pollution de la nappe phréatique bassins de decantation qui peuvent déborder avec les fortes pluies souvent fréquentes dans la région (ex: FAKIR) Pollution incessantes de canons à plus de 70km de la NRL, tir de mines, bruit vibrations impacts sur la faune et la flore, embouteillages risques d'accidents, destruction définitive de notre paysage impact sur l'économie locale, le tourisme enfin bref, une multitude de raisons pour lesquelles ce projet ne doit pas se faire. Je suis et la population y est opposé. Je pense qu'il y a d'autres solutions pour finir ce chantier de la NRL que d'exploiter cette centrale au détriment de la santé et de l'environnement de la population et de notre magnifique île. Je rappelle que l'autorité environnementale a annulé l'autorité du préfet sur le dossier, que la Cour d'appel de Bordeaux a annulé le PLU de projet de

P. G.

carrière de Lolly, que la population si travers les 3 enquêtes publique menées est contre ce projet de carrière et que malgré tout, on veut passer en force, selon la loi, si est la démocratie? Non! et en core Non! à ce projet de carrière.

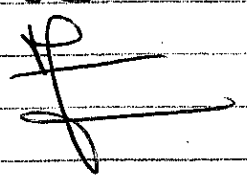
St 13

Je suis opposée au projet de la carrière de Bois Blanc pour plusieurs raisons:

- > Déterioration du site, par l'écologie et le tourisme que la Réunion souhaite développer c'est une catastrophe.
- > Par la santé des populations alentours ce projet va impacter les enfants dans les écoles toutes noches, les personnes âgées et tout le monde en général.
- > les écoulements de boues qui vont en résulter vont déteriorer les fonds marins, la faune et la flore sous marines.
- > Travaillant au Pat et utilisatrice de la route des Tamariis quotidiennement, je peux témoigner que, déjà actuellement, les camions qui transportent les roches sont en réel danger et que les bouchons que nous vivons sont déjà insupportable. Il en sera donc bien pire avec 300 rotations/jour supplémentaires.

Protégeons notre île, sauvegardons notre patrimoine pendant sans de notre population, Pas de carrière à Bois Blanc.

Anne NONJOUR Saint-Leu le 27/06/2018



8 SL-14

PILE d'hélicoptère SAINT-VEU. SAINT-VEU le 27.06.18

Je suis contre l'implantation d'une carrière à ciel ouvert sur le littoral entre Saint-Veu, et Grand Sile.

Mon opposition est de plusieurs ordres:

- problème de circulation augmentée dû aux aller-retour des camions ---
- Stockage de produit explosif.
- Gâchettes esthétiques du territoire => impact sur le patrimoine mais également pour nos habitants de l'île!
- Tir de mines => pollution sonore, pollution de l'air ---  
=> danger sanitaire pour la population.
- Risque d'échouement de "bateau" dans l'océan => impact écologique de littoral, de la réserve marine (Faune Flore)
- Idem sur terre => destruction de la faune et de la flore.

Il serait fort dommage que dans quelques années nos enfants puissent dire à quel dommage cette carrière, si nous n'avons rien!!

SL-15

~~SL-15~~

M<sup>me</sup> ROUCENONS Sabine habite à ST Veau 10 h d 8

voilà contre le projet trop d'impacts sur la santé des personnes et enfants surtout les enfants asthmatiques - des impacts sur la flore sur le site de Bois Blanc - Impacte sur la route des fermiers - tir de mine bruit sonore pour les habitants de Bois Blanc - Poussière

Passage de camions tous les jours pour nos enfants qui part à l'école et traverse la route se sera très dangereux - Destruction de la nature Du site ont aura des écoulements

P. G. de bout lors des tempêtes et grosses pluies Gros impacte écologique pour le site  
M<sup>me</sup> ROUCENONS

3° permanence le 27 juin 2018 de 13h00 à 16h00

• 8 observations faites sur le registre n°1 entre la 1° et 2° permanence

• 1 carrière remis à la CE (SL-C.1) annexé DAGARD Henri Stella Sten Non il y aura Trop de poussières et Ber Bruit avec Dynamite SL-1E

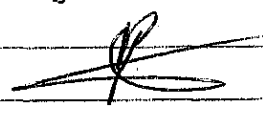
DAGARD  
Henri

St-17 Je suis contre parce que les problèmes concernant au niveau de la santé des gens qui habite dans les environs les qui tiens contre les gens malades et un environnement est respecté  
Blancan Colin habitant à Saint Léuville,

Ber

St-18 Je m'oppose à ce projet qui me paraît disproportionné par rapport à la superficie des communes de St Ben et Etang Salé, et sans intérêt réel BAUGÉ Hubert St Ben

St-19



Je m'oppose à ce chantier tyranesque, c'est une aberration, A-t-on idée de créer une telle folie en plein sites touristiques. Dans cette zone les habitants, les touristes auront l'impression d'être dans une zone de guernes durant trois ans. De plus cela va entraîner une dégradation des routes, qui va coûter 999

A-t-on idée de déposer des roches sur une telle distance !!!

Et je ne parle pas de la pollution atmosphérique et de la poussière soulevée que vont respirer les écloiers alentours.

Comme d'habitude ce sont les habitants qui vont être expropriés et non. Cette carrière va provoquer une saignée épouvantable dans le paysage. p.6

SL-20

C'est une folie qui sera désastreuse pour la Réunion et les réunionnais.

C'est un monstrueux projet (de #R qui impactera désastreusement l'économie.

P. ERARD ep. NAUCCIA Y. St



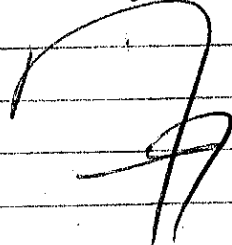
SL-21

L'exploitation de la banne du Touy est une aberration écologique à de nombreux points de vue. Déjà l'idée de faire une autoroute en mer ~~sur~~ pour alimenter encore les innombrables bouillons. Aujourd'hui le Tram-Tour est fonctionnel et représenterait une alternative collective. Les dégâts à l'environnement seront énormes et l'exploitation sera sur-dimensionnée par rapport aux besoins de la NRL, mais en tenant compte des nombreux autres déjà ramassés et les 2 millions de banne encore fournis aux transporteurs. Les lits de mine auront des conséquences néfastes par les habitations et la route des Tamariis.

Les conséquences négatives des travaux n'ont pas été suffisamment pensées dans le détail. "S'il y a des problèmes, on verra, on ajustera" ne est pas une réponse satisfaisante.

Il est trop tard de débiter ici dans le détail toutes mes objections. Je suis contre l'exploitation de cette carrière. Saint Loup est une ville qui se développe grâce notamment au tourisme. La Réunion est une île qui est restée préservée. Elle doit le rester.

Nauccia



SL-22

11

TEUGER Andrée habitant ST LEU VILLE

Tout à fait contre ce projet non écologique et inutile dans le cadre actuel. Il y a toujours possibilité de faire différemment. Nous avons déjà dit NON, c'est encore NON, NON, NON!!!

9 observations faites durant la 3<sup>e</sup> permanence - ce sur les registres 1 et 2

5<sup>e</sup> permanence (samedi) le 30 juin 2018 de 08h00 à 12h00

SL-30

La création de la carrière de Brass Blanc est une cheptie en terme d'écologie car le site de Brass Blanc est l'un des rares sites de côte qui soit préservé du développement urbain et donc cela permet à de nombreuses espèces de prospérer. Ce site est par ailleurs très visité par de nombreux touristes, visités le WE pour le vélo ce qui ne sera plus possible, ainsi que l'escalade.

À niveau de la proximité des habitants de Arivou qui souffrent de nuisances : sources, pollution de l'eau dans du littoral avec étau salé à proximité et s'leu (c'est depuis déjà un peu temps d'en rajouter).

De plus l'écoulement de la route de tamassou pendant le hiv, passage de nombreux de camion vont générer de la pollution, des embouteillages monstrueux et dégrader le route - si et l'économie.

Cette il faut poursuivre la nouvelle route mais d'aurait été préférable de continuer en pylone.

Therette Stodie s'leu -

P.6



Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné \_\_\_\_\_ déclare clos le présent registre  
qui a été mis à la disposition du public pendant \_\_\_\_\_ jours consécutifs du \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

et de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

( sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par \_\_\_\_\_ personnes (pages N° \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_).

En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

2° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

3° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

Voir registre n° 20 St. Lev

P.G.

SL-31

M<sup>r</sup> ROUGEHOOT Jean David

J'habite à Bois Blanc ST LEU à 2 Km de la Carrière.

Je suis directement concerné, ça va avoir un impact directement sur notre santé, pour notre maison, pour la faune et la flore et pour la sécurité de nos enfants qui traversent la route pour aller prendre le bus pour l'école.

Des tirs de mine qui va fissurer notre maison, il y a des enfants en bas âge des vieilles personnes qui devront supporter le bruit la poussière c'est pas possible.

Tout le monde a vécu le système FAKIR les dégâts qui a eu sur la commune de ST LEU, actuellement la mer, le lagon est toujours aussi sale par rapport à tous les coup qui se sont écoulés.

Voilà c'est pour ça que moi je suis contre cette carrière qui pour moi n'a aucun utilité si ce n'est que TUE la nature le peu qui reste le dernier endroit sauvage qui reste à la Réunion et nos animaux sauvages.  
Merci!

SL-32

~~M. Rouge~~

M<sup>r</sup> ROUSCHONT JEAN YOLAND

J'habite à Bois Blanc ST LEU je suis contre la carrière de Bois Blanc avec la nuisance sonore la poussière les tirs de mine.

Avec tous les dégâts qui a eu avec les tempêtes la mer est toujours sale et le lagon reste 2‰

P. G

de coraux, c'est pour cela que nous ne voulons pas de cette carrière à Bois blanc.

SL-33

~~Dr. Rougemont~~

Dr. Rougemont

Je suis contre la Carrière.

SL-34

Je suis contre la Carrière d'ange pour le système APAGA. Collat S. Ben Postcard.

~~Peace~~

SL-35

Habitante de la Pointe au sel, et tout simplement amoureuse de la nature, je suis opposée aux divers projets qui détruiraient cette magnifique île.

De plus, il y a à la Réunion énormément d'asthme et la poussière que générerait cette carrière aurait un impact sur la santé de la population.

J'ai le sentiment que c'est la bataille du pot de fer contre le pot de terre et que les nombreuses enquêtes publiques ne sont là que pour que les gens s'épuisent.

Mais on ne lâchera pas parole de bretonne.

Valéri de la Pointe au sel anciennement pointe de Bretagne - B

SL-36

Je suis contre la carrière de Bois Blanc - habitante de la Pointe au sel, les vents dominants pousseront les poussières jusqu'à St Leu, ce qui aura évidemment des conséquences sur la santé des gens - les nombreuses rotations de camions contribueront aussi à cette pollution.

Les tirs de mine, en dehors de leur contribution à la pollution, risquent de provoquer <sup>des</sup> fissures dans les maisons.

Il sera aussi pénible de vivre à proximité.

Le présent registre ainsi que les 1 pièces

qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 04/09/2018

à M. le Préfet de la Réunion

(Voir mention de clôture en page 12.)

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

Avec les fortes pluies, toute la terre qui ne sera plus retenue dévalera et se retrouvera à la mer, d'où pollution de l'environnement marin.

La Réunion est sujette à de nombreux embouteillages qui empoisonnent la vie des gens. Les nombreuses rotations de camion, ainsi que les coupures de la circulation contribueront à rendre la circulation infernale.

Et ce qui m'inquiète c'est le stockage de produits explosifs, qui ne sont pas suffisamment protégés.

Pour toutes ces raisons je pense que la carrière de Bois Blanc est une aberration !

SL-37

J. Jarry

Mme FRIXON-SCHNEURER Anne-Luce, résidente de 8<sup>ème</sup> Chemin Supérieur

Je suis contre la carrière de Bois Blanc pour diverses raisons :

- Nuisance et dangerosité de la rotation des camions - Bus et minibus des hôtels de mines

- Explosifs détenus sur le site

- Repercussions écologiques au niveau du paysage et de la faune/flore locale

- Coupures de la route des touristes → problèmes de circulation

SL-38

Xavier Scheurer Chemin de la Surprise 97438 St Julien

Voilà les différentes inquiétudes que nous avons concernant la carrière de Bois Blanc et qui fait que nous sommes absolument contre ce projet

→ Risques sanitaires très élevés avec les dispersion des poussières.

→ Risques environnementaux très très dangereux avec :

- destruction d'un site riche d'une faune et d'une biodiversité.

- Stockage des explosifs sur place très dangereuse (Tragédie d'AZF)

- les Bories qui vont forcément se retrouver dans la mer vont tuer la barrière corallienne ; le récif de St Julien est en train de mourir et la carrière va l'achever. La mer sera en permanence turbide et avec la crise requiem que nous traversons cela ne va qu'empirer la situation.

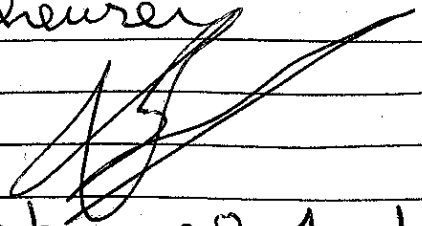
- Tirs de mines journaliers

- Risques économiques et touristiques très dangereuses :

- Avec 900 camions/j la route des Bamaris sera toujours embouteillée et les risques d'accidents sont nombreux

- cela va ralentir l'économie de l'île

Xavier Scheurer



9 observations faites sur le registre n° 1 durant la permanence du 30/06/2018

117.6

FOURRAY  
Philippe

les Auroux le  
25/11/2018

3r de la cheminée

97425 les Auroux

SLC-1

OBJET : NON A CA CARRIERE  
BOIS BLANC

à M. Comissaire  
Enqueteur

Nairie St Jean

BP 1006

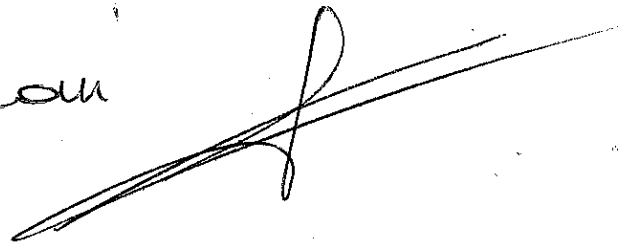
Monsieur, j'ai  
absolument contre ce projet de  
Nuisance Carrière à Bois Blanc  
pour de multiples raisons dont :

→ ① souci de santé publique  
écoles proches - nos enfants

→ ② trafic nu-saturé  
deje, avec 900 camions  
en (+) chaque jour .....

→ ③ Destruction d'un site  
absolument magnifique  
(+) faune !!!

Philippe Fourray



REPUBLIQUE FRANÇAISE

2

PREFECTURE DE LA REUNION

Commune d

ST LEU

**REGISTRE D'ENQUETE**

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

Registre  
complet  
*[Signature]*

# ENQUETE RELATIVE

A

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Aviron et de l'Etang-Salé sont également concernées.

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 25/06 au 25/07/2018 au \_\_\_\_\_ les observations du public

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

*voir arrêté joint au dossier*

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

**Philippe GARCIA**  
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

*A. POTHIN N MAILLOT*

*[Signature]*

*[Signature]*

P.G.



le Mer 27/06/18 de 13 heures 00 à 16 heures 00

1 - Observations de M. PAZZARD MICHAEL

SL-23

CONTRE!

~~si l'on~~

Projet qui n'aurait jamais dû être mis en route. NON à la NRC!

SL-24

Observations de M<sup>r</sup> ROBERT lors de mesurées à St-Lau

CONTRE! Projet reparté encore une fois, pourtant les 2 derniers ont déjà dit NON. Veut-on enfin nous écouter? Projet non qui n'est pas à l'échelle de l'île!

9 observations faites sur les registres 1 et 2 durant la 3<sup>o</sup> permanence

28/06/18 observations de GRUCHET Herve: Pifon & Rue  
5/1 contre à cause des problèmes liés aux poussières  
et tir de mine à proximité. Cette enquête aurait dû  
avoir lieu avant l'appel d'offres de la route

28/6/18

5/1-26 CONTRE = mise en danger de la vie d'autrui par  
émission de particules fines. Ces  
particules que l'on retrouve également  
dans les véhicules diesel non équipés  
de filtre à particule sont connues  
depuis assez longtemps pour augmenter  
le risque de développement de  
nombreux cancers, notamment cancer du  
poumon. Et sans parler des autres  
fibroses, allergies ect...

D'autres désagréments sont à attendre,  
il faut absolument protéger la population  
locale, cela s'appelle la Santé Publique!  
D'AUTRES SOLUTIONS EXISTENT!

~~FR~~ Fabrice Colombet

P.6

SL-27

Refus de la carrière de Bois Blanc pour des raisons  
de nuisance des riverains et l'impact écologique qui en  
résulte (camions, bruit, modification de la rivière)  
Je suis contre le NAL également

SL-28

Puisqu'une 3<sup>ème</sup> enquête pour dire la même chose,  
c'est à dire un rejet catégorique de ce projet  
nuisible! Puisqu'on va leur faire du bruit, de  
la poussière et salir la nature?

*[Signature]*

SL-29

Je suis contre la carrière car cela engendre trop de déchets  
sur l'environnement et aussi sur la santé des personnes vivants  
aux alentours.

*[Signature]*  
Je suis contre la carrière.

5 observations faites entre le 28/06 et le  
30/06/2018 (registre n°2)

*[Signature]*

5<sup>o</sup> permanence (samedi) 30 juin 2018  
de 08h00 à 12h00

SL-39

Toujours les mêmes enquêtes qui se résument en une  
catastrophe écologique dont je suis contre...  
habitant de St-Jacques-de-St-Louis (je suis contre)

*[Signature]*

SL-40

Habitant Bois Blanc St Leu Je suis Contre la  
Carrière de Bois Blanc. Après les intempéries  
de cette année et les Andains enlèvés des champs  
d'énormes Corbeaux de Boue ont été drainés vers  
Bambou. Avec tous les expositions exposés sur le  
Site, les virus de mines, la catastrophe est  
assurée, destruction de la faune, la flore, les humains,  
la nasse phréatique, les terres détruites, non on ne veut  
pas de Carrière.

SL-41

~~Habitant~~  
Habitant Bois Blanc Je dis non à la Carrière  
depuis le passage des cyclones, la mer est toujours  
en mauvais état, les poissons sont de plus en  
plus rares, les récifs du littoral sont détruits,  
non à la Carrière

SL-42 ~~Cadeau~~

Habitant Bique St-Leu 38 allée des Letaniers  
Je suis contre le projet de carrière  
M<sup>rs</sup> KONABACHAS HELENE André.

SL-43

Je réside à St Leu Je suis contre la carrière  
de Bois Blanc. Contre toutes les nuisances  
qui seront engendrées par l'exploitation de  
cette carrière. Le dernier cyclone a montré  
les conséquences néfastes de l'enlèvement  
des aplains. On sacrifie l'environnement  
la santé de dizaines de milliers de personnes  
au profit d'hypothétiques emplois. Après  
la livraison de la NR 4, que deviendront  
les camions achetés pour le transport de  
ces roches. Définitivement NON à la carrière  
de Bois Blanc

Henriette DECAUVILLE VANCHERI

R.G.

SL-44

5

CONCRETE: Bois Blanc est un des derniers endroits du littoral ouest  
resté à l'abri de toute activité. Il faut préserver cette  
exception. De plus, quid des conséquences environnementales  
d'une telle carrière: poussières, ruissellement des eaux  
pluviales, traînée de camions... Les dégâts sur St Leu  
ont déjà été catastrophiques lors de la Saïca des pluies  
brèves aux premières d'années... Combien de fois  
faut-il dire non?  
Faisons un NBL sur pylons, pas une digue!!!

SL-45

Vincent DEBIEN

Je réside à ST LEU au lieu dit Pointe  
au sel les Hauts. En ce mois de juin  
des vents réguliers de 50 à 70 km/h  
soufflent sur tout le secteur de  
Bois de Néfle, Pointe St Leu, pointe  
au sel. Pendant 5 mois de l'année les  
poussières inévitables se répandront  
sur tout le secteur. De plus, je suis  
très inquiet sur le système de protection  
de la partie dite "explosive". N'oublions  
pas Toulouse...

Je suis contre le projet de cette  
carrière: embouteillage, risque d'acci-  
dent sur la route de tamarins,...

Claude ROBIA-LEGAC ST Leu

SL-46

Je vis aux 4 robinets, quartier de la Pointe au Sel les Hauts.  
A la lecture des différentes études menées, je reste plus que  
sceptique quand à la viabilité de ce projet. Les mesures dites  
de "sécurité" par exemple (équiper les gens de protections  
auditives) me semblent être purement ridicules et inapplicables.  
Il est de même quand à la préservation de la faune

P.G.

marine (cétacés, pollutions), poussière, défilage, vibrations.  
 Je suis contre ce projet que je trouve totalement scandaleux  
 A tous niveaux. J.M. le 29.06.2018

SL-47

Bonjour, je suis contre la carrière de Bois Blanc  
 qui reste un espace de nature exceptionnel et des habitant  
 autochtones sur ces terres depuis plusieurs générations, donc pas  
 de carrière à Bois Blanc -

Limouzi Nicolas

SL-48

Etant donné les conséquences environnementales des intensités  
 qui ont eu lieu à St Luc, et avec la surpopulation  
 actuelle, je pense que l'exploitation de cette carrière  
 est une MAUVAISE idée. Je suis donc CONTRE, et  
 souhaite sincèrement que ce projet économique de  
 la NRL devienne une dimension écologique.

SL-49

ROVA DEBIEN

Vu le danger que représente les carrières pour la ville  
 de St Luc, je m'oppose à leurs exploitation, d'autres  
 carrières exist.

NATUEL Loïc

SL-50

Je pense qu'en plus des désagréments  
 causés par ce rétroviseur pour tous les ave-  
 nues, la dernière tempête nous a donnée  
 une leçon supplémentaire pour ne stopper  
 que ça pourrait provoquer.

Et ces travaux ne peuvent qu'accroître  
 ce phénomène.

VALERIE DONZUEI

62 RUE DU LAGON

ST LUC.

22 observations faites sur les registres n°  
1, 2 et 3 durant la permanence du 30/06/2018



SL 52

5<sup>e</sup> lin, 2

Bonjour, Je suis agriculteur (élevage de poules  
pondant bien) à environ 700 m du projet de  
carrière. Je suis père de 2 petits garçons  
et vis avec ma compagne sur mon exploitation.  
Je suis farouchement opposé au projet de carrière  
pour plusieurs raisons et incertitudes.

Prenant la route de Taramano régulièrement au  
niveau de la carrière je suis très inquiet du  
nombre de camions qui va emprunter cette route  
notamment aux heures de pointe.

De plus je m'inquiète pour la santé de ma  
famille autant de poussières que de nuisances  
sonores.

Enfin nous nous rendons régulièrement à  
ciel et nous baladons régulièrement dans  
l'environnement de la "carrière". Nous y rencontrons  
des Endornis, des oiseaux et admirons la mer  
et la montagne. Je n'ose pas imaginer le  
résultat d'une carrière à ce niveau.

Voilà les quelques raisons pour lesquels je  
m'oppose à cette carrière de façon vibrante.  
Bon fin valoir ce qu de tout.

Eric BOASSE  
107 Ter RA1 94436 5<sup>e</sup> LEC

le 2 juillet 2018 à 9h20. SL 53

Je suis contre la carrière. Cela est la 3<sup>ème</sup> enquête publique  
1 mois défavorable et 1 mois favorable avec de nombreuses  
demandes de modifications peu ou pas faites à ce jour.  
Par ailleurs les élus de la Région et de l'Etat annoncent  
une ouverture de la carrière en Nov 2018.

Il y a clairement un déni de démocratie.  
Les autorités pratiquent une fois de plus le  
volontarisme du peuple. C'est une honte!!!

J. Paul Barber 2  
St Lou.

Le 2 juillet à 10h20 SL 54

Je suis contre la carrière et contre ce déni de  
démocratie induit par cette 3<sup>ème</sup> enquête publique.  
Nous avons dit non à cette carrière depuis la 1<sup>ère</sup>  
enquête et la Région essaye par tous les moyens  
de nous imposer cette catastrophe écologique. Après  
le passage de Fakir on a pu constater les dégâts  
occasionnés par les différents travaux de désalcoche-  
ment et de fermeture de certaines roches de mer  
est toujours touchée par les mouvements de boue.  
Alors ça suffit.

Patrice Hebert 3  
P. de St Lou.

Le 2 juillet à 10h41 SL 55

Pour la 3<sup>ème</sup> fois je veux répondre à une  
même enquête publique!!! La Région cherche  
l'essoufflement citoyen!!! Je suis contre cette  
carrière et revoltée du manque de considération  
de la parole démocratique.  
Les raisons idéologiques sont mes principales  
motivations - et j'ai des difficultés à comprendre

qui s'o l'heure d'aujourd'hui actuelle nous n'arriverons pas à nous mobiliser pour notre planète.

ARAB. Cécile 4  
d'Évaugé

le 2 juillet à 11h10 SL 56

Je suis habitante de Le Salin les bains et très inquiète quant aux conséquences de cette carrière sur l'environnement et sur la vie des gens qui vivent à proximité des puits, les Rf de mine, la circulation des cautions, destruction d'une faune et flore locales...  
Je suis CONTRE l'ouverture de cette carrière

C. RONAND 5

Le 2 juillet à 11h15

SL 57

J'habite à St-leu et je suis très opposée à ce projet de carrière. Je suis très inquiète des conséquences de celle-ci sur l'environnement, les paysages et les conditions de vie des riverains. Je demande que l'avis de la population soit pris en compte.

C. Garner 6

le 2.07.18 à 12h01 SL 58

Je vis à Saint-leu et même d'un point de vue général je considère que l'exploitation de la carrière de Bois Blanc serait néfaste au niveau santé - sécurité - pour tous ceux qui vivent dans cette proximité

S. Moleau 7



le 02 juillet 14h24. SL 59  
 Je ne déplace une troisième fois pour dire NON  
 à la carrière de bois-blanc, ne comprenant pas  
 pourquoi nous devons encore justifier cela :  
 Réunionnaise travaillant sur les routes, je vois l'île  
 se dégrader avec la présence de camions, le tout béton,  
 toute roche... Ça suffit !  
 Creuser un trou béant sur la côte ouest de L'île  
 ne fera qu'aggraver une situation, polluer l'environ-  
 nement & ce pour combien de temps ?  
 Alors NON, NON et NON cette carrière ne doit pas exister !  
 Carrière comme  
 St Jean

le 02 juillet 2018 14h30 SL 60  
 Nous sommes totalement contre le projet de la carrière  
 de Bois Blanc pour toutes les nuisances qu'un tel projet  
 occasionnerait pour les habitants de St Jean, et pour  
 la Réunion qui doit s'inscrire dans une démarche  
 de Développement Durable.

DAGES Cynthia  
 St-Jean

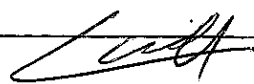
le 02 juillet 2018 14h30 SL 64  
 Non je pense que c'est une terrible erreur  
 non écologique et une nuisance pour les  
 habitants de Saint Jean. Les habitants proche  
 du site risquent de développer des  
 maladies due aux poussières.  
 Dages Leganaigee  
 St Jean

le 02/07/2018 SL 62  
 15h05. Je m'oppose au projet de la  
 carrière de bois blanc, qui est une  
 catastrophe  
 écologique. M. GODARD Christine  
 SHIAM

le 2 juillet 15h40 SL 63

Je suis totalement opposé au projet de la carrière de Bois Blanc. Nous devons penser à nos enfants et petits enfants. Ce projet détruirait de façon irréversible la biodiversité du lieu. Le passage des camions conduirait à une pollution dont notre île n'a pas besoin.

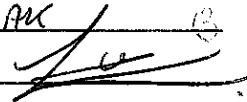
Michel LUSIAK 12



le 2 juillet 15h45 SL 64

Je suis contre ce projet de la carrière de Bois Blanc. Je ne comprends pas comment on peut mener un tel projet alors que justement se met en place des politiques pour le développement durable et la préservation de la planète.

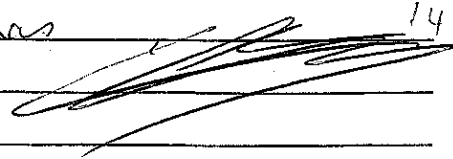
Claudine LUSIAK 13



le 2 juillet 16h SL 65

Je suis totalement opposée au projet de la carrière de Bois Blanc pour les nuisances et les dégâts de toute sorte que cela impliquerait -

Daniela Lucas 14

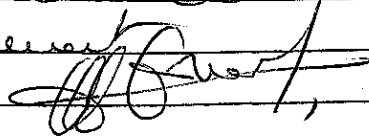


le 2 juillet 2018 - SL 66

Proche de la route de la carrière de Bois Blanc, je suis contre cette carrière qui de toutes façons crée une catastrophe écologique.

Il faut lutter contre cette carrière coûte que coûte.

Cordialement, 15



Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné \_\_\_\_\_ déclare clos le présent registre  
qui a été mis à la disposition du public pendant \_\_\_\_\_ jours consécutifs du \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
et de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

( sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par \_\_\_\_\_ personnes (pages N° \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_).

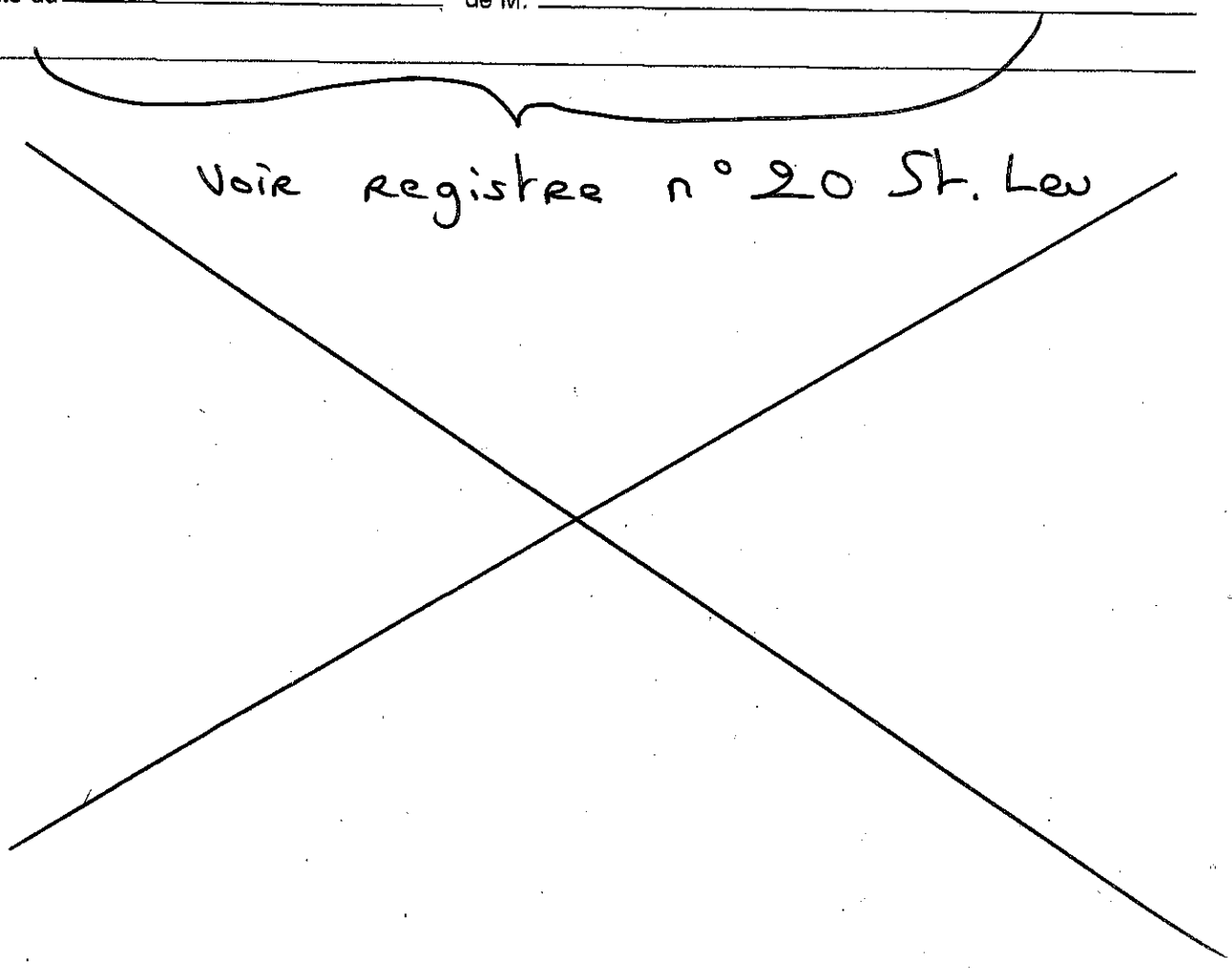
En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

2° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

3° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

Voire registre n° 20 St. Lew



T.G.

le 3 juillet 2018

SL 68

Je suis abasourdi par cette 3<sup>ème</sup> enquête publique, le projet a à peine changé, mon avis lui est toujours le même.

Ce projet de carrière et un non-sens, ~~ce~~ s'il s'agit (et dit moi) en sureté ce serait une catastrophe écologique, catastrophe touristique, catastrophe sanitaire - Comment peut-on se soucier si peu de l'avenir de nos générations futures?

Jel Davis  
Saint Jean

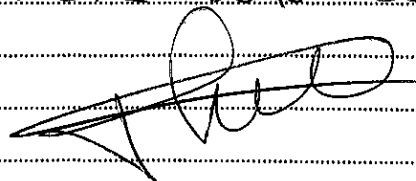
le 3 Juillet 2018

SL 69

Je suis contre le carrière de bois blanc pour les raisons écologiques mais également les nuisances que cela apportera aux riverains par conséquence.

C'est un non-sens.

Je suis convaincue qu'il y a d'autres solutions pour un avenir meilleur.

 Sarah-Thérèse  
St-Jean

le 3 juillet 2018

SL 69

Je suis contre ce projet pour des raisons de protection de notre santé, de notre faune, de notre flore. Toutes les conséquences de ce projet sur notre

P.69

territoire ne peuvent être prévisibles.  
Projet néfaste à notre biodiversité

04/07/18 SL 70

Je suis contre ce projet qui dénaturerait le paysage de l'île, je ne crois pas à l'"après-caméra" qui n'est qu'utopie. NON A LA CARRIERE!

7<sup>o</sup> permanence le 4 juillet 2018  
à St Leu de 13h00 à 16h00

• 19 observations faites entre les performances des 30/06 et 04/07/18 sur le registre n°2 St Leu

St Leu Une zone publique, toujours plus 5 de dossiers, toujours plus de modifications apportées mais surtout d'obstacles non résolus car il s'agit toujours d'un projet d'investissement et dangereux dans cette région littorale protégée par la loi littorale et de réserve marine.

Ma famille et moi-même possédons un terrain proche et sommes très inquiets, et bien sûr FIREC DEFAVORABLE à ce projet de carrière.

Notre souhait serait un accord de l'Etat sur ce dossier comme il l'a fait pour l'aéroport de Notre Dame des Landes.

Est-il nécessaire encore une fois de rappeler toutes les nuisances qui persisteraient malgré les aménagements prévus.

Notre moton encore de très gros risques sanitaires et écologiques ce site ne retrouvera jamais son aspect initial.

196

Le présent registre ainsi que les \_\_\_\_\_ 2 pièces  
 qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 04/09/2018  
 à M. le Préfet de la Réunion

(Voir mention de clôture en page 12.)

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

que deviendrait cette belle région  
 agricole et touristique??

De plus ce projet de carrière a eu  
 pour conséquence de retarder, de façon  
 importante, l'adoption d'un nouveau  
 PLU pour Saint-Leu, qui ne pourra  
 se faire qu'après rétrocession du SAR.

Emmanuelle VIDAL 20

Annexes: 2 courriers reçus SL-C-2 et  
 SL-C-3 annexés au registre n° 2 - St Leu

SL-73

Je suis contre ce projet qui va dénaturer cette jolie  
 côte littorale. Il y avait sûrement d'autres solutions  
 que cette portion digne de la route du littoral.

SL-73

Bois de Nèfles, Boulet

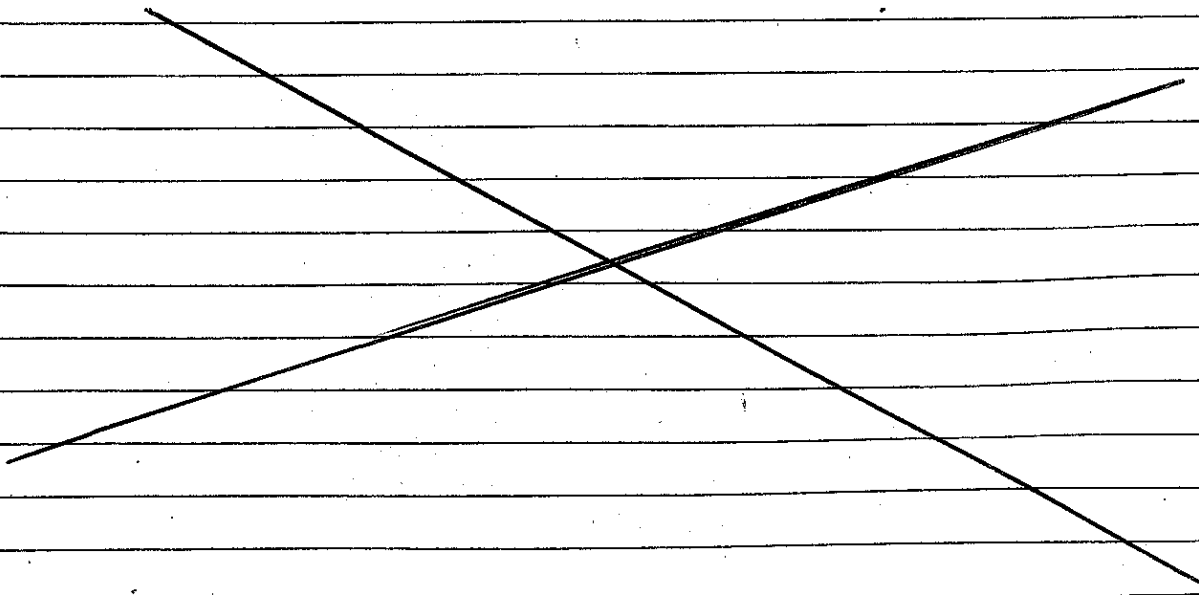
Pour un projet de cette envergure il aurait fallu au préalable  
 déterminer la faisabilité de cette portion digne. Projet fait dans  
 l'urgence sans consultation préalable de la population impactée  
 par ces projets de carrière. Je suis donc TRÈS DÉFAVORABLE  
 à cette carrière qui engendrerait d'énormes nuisances sur la  
 santé des habitants et l'impact écologique sur cette région.

Bois de Nèfles Piton

Boulet

SL-74

Pierre Henri GUINET 253 F CD 13 Pion St Leu  
 personnellement je ne suis pas favorable à  
 l'implantation de cette carrière - en effet  
 l'importance du projet, son implantation,  
 occasionneront des nuisances importantes  
 à la population environnante - notamment les  
 poussières, les bruits, les vibrations etc - -  
 le transport des roches occasionneront  
 des nuisances et pollution importante  
 la santé du voisinage sera impactée -  
 l'aménagement du site, proche de la mer  
 transformera un paysage qui pourrait être  
 développé pour attirer le tourisme, entre le  
 sentier de Saint Leu et la plage de  
 sable noir d'étang SAE -  
 de plus je ne vois pas comment le site pourrait  
 être remis en état après l'enlèvement des  
 roches - je vois d'une région de métropole  
 où les traces d'anciennes carrières sont encore  
 visibles 50 ans après, et le resteront -  
 je suis donc très défavorable à l'implantation  
 de cette carrière - le 6/7/18



54 C. 2

Mise en compatibilité du PLU.

- l'avis de la population est fortement favorable : 85% des habitants des 3 communes concernées, qui se sont exprimées.
- le sous-préfet affirme lors de la réunion du 6 juin 2018 des personnes publiques associées (PPA) que la mise en compatibilité du PLU de St Leu n'a pas de lien direct avec l'ouverture de la carrière de Bois blanc.

Si c'est le cas pourquoi l'état veut mettre en compatibilité le PLU ??

- Dans le même PV, l'attitude du conseil Régional est provocante. Les représentants présents affirment :

① "les enquêtes publiques passées et procédures associées sont obsolètes" !! Il ne s'est rien passé !! on se moque des gens qui se sont mobilisés par 2 fois !!

② \* l'impact sur les terres agricoles est effectif et on peu comprendre que dans les propos des représentants de la Région, la compatibilité avec le SAr n'est pas acquise. Il est donc nécessaire de démontrer que la ~~PPA~~ mise en compatibilité du PLU est compatible avec le SAr.

③ Il est inadmissible que les représentants de la Région puissent mettre la pression en liant la



REPUBLIQUE FRANÇAISE

3

PREFECTURE DE LA REUNION

Commune d

ST LEU

## REGISTRE D'ENQUETE

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

Registree  
Complet

ENQUETE RELATIVE

A

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 25/06 au 25/07/2018 au \_\_\_\_\_ les observations du public

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

voir arrêté joint au dossier

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

Philippe GARCIA  
COMMISSAIRE ENQUETEUR  
A. POTTIER  
J. L...

# 50 permanence

2 SL-51

Première journée :

le 30/06/2018 de 08 heures 00 à 12 heures 00

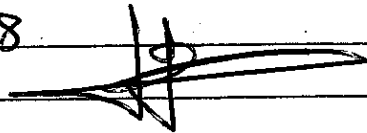
1 - Observations de M.

Mme BONNEPART Isabelle de ST LEU.

Je suis toujours contre cette carrière et ce qu'elle peut causer comme dégâts comme il a été dit précédemment déjà plusieurs fois.

Bonnepart

22 observations faites sur les registres n° 1, 2 et 3 durant la permanence du 30/06/2018



70 permanence le 4 juillet 2018 à St Leu de 13h00 à 16h00

SL-76

Scd, à la mise en place de la 3<sup>ème</sup> enquête publique concernant la carrière de bois blanc j'appuie ci-dessous mes principaux arguments contre la mise en œuvre de cette exploitation. Bien que non exhaustifs, tant les dégâts seront nombreux dus et pour certains irréversibles :

- dégâts occasionnés par la tirée de mine et déplacement des engins, les conséquences du bruit
- la dangerosité du site du fait du stockage de matière explosive
- l'air repoussé par la fumée et la poussière
- la dégradation de mon terrain.

Il est prouvé en cas de tir de 2 tirs de mine par jour soit plus de 500 tirs et le déplacement incessant de camion et d'engins. Grand air car il faut savoir que cette zone de la côte est souvent soumise à des vents forts et fait craindre de voir que ces poussières dangereuses vont parvenir aux zones habitées de la région.

Source de nuisance pour la faune et la flore

→ Pour la faune toutes les espèces seront concernées et plus particulièrement des espèces protégées comme les chevreuil-sauvage ou les papillons (Vanessa du Pourbon).

→ Pour la flore : étouffement des espèces fragiles et développement d'espèces envahissantes plus résistantes.  
 Conséquences du bruit : 2 tire de mines par jour plus de 500 camions par jour rendra la zone impossible à vivre tout le bruit sera important. Impact non négligeable sur la faune y compris maritime.

Dangerosité du site : stockage d'une grande quantité de nitrate d'ammonium et autres matières explosives.

Dépréciation du terrain : Etant propriétaire d'un terrain jouxtant la zone de la carrière je m'inquiète de l'impact sur le paysage.

- dégradation du terrain favorisant l'érosion.
- déterioration visuelle de la zone.

Pour toutes ces raisons principales, je m'oppose catégoriquement à l'ouverture d'une carrière au lieu du Bois Blanc de la commune de Leu.

Albert Thuere  
 4/2/2019

SL-76

La carrière de Bois Blanc est un projet qui ne tient pas compte de l'environnement. En effet, elle s'implante sur un site naturel situé en bordure du littoral.

Cette carrière va donc détruire le paysage et perturber de la route des Hamains. On va creuser deux trous dont le 1er objectif est d'aligner la fin des travaux de la Nouvelle Route du Littoral (NRL) puis elle servira les intérêts de la SCPA.

De plus, l'impact de la poussière sur la santé de la population n'a pas été pris en considération. Il y a à proximité de cette carrière des habitants (Etang Sala, Aviron, Bois de Neffe) qui

ont investi d'un cadre de vie agréable  
hors les lieux de mine, l'exploitation de  
la carrière remettra en question le  
bien être de la population.

Enfin les épisodes récents de fortes pluies  
ont montré que des activités humaines  
contribuent et ont de énormes conséquences  
sur l'environnement: érosion, lessivage des  
sols, pollution de littoral.

Ainsi, je suis contre la carrière  
de Bois de Blanc.

HODGI Jean Pascal  
Bois de Neffès Saint-Leu

SL-78

Je, soussignée Murielle BEAUXIS - LAGRAVE habitante  
à St-Leu souhaite confirmer mon avis: je suis  
contre cette carrière de Bois Blanc. L'intérêt privé  
de quelques uns ne doit pas l'emporter sur  
le Bien Commun - C'est la SANTÉ de nos  
enfants qui se joue ici - Nous ne pouvons pas  
accepter qu'elle passe au second plan. Nous devons  
aussi préserver l'image de la Réunion: notre île  
est magnifique et nous ne devons pas la défigurer -  
Les espèces qui vivent sur ce site doivent être  
protégées. Nous comptons sur tous pour protéger  
la population et l'environnement contre ce projet.

BEAUXIS - LAGRAVE Murielle

Beauxis

8 observations faites sur les Registres 2,  
3 et 4. St-Leu durant la permanence

P.G.

du 04/07/2018

~~A~~

SL-79

5

05 juillet 2018

~~M F F E E E~~ MAMODE

Je souhaite que la carrière de Bois Blanc (s. l. s.) soit exploitée pour la M.R.E. dans l'intérêt et la Sécurité des usagers de la Réunion.

~~M F F E E E~~

05 Juillet 2018

SL-80

On reside au Bois Blanc. C'est un beau quartier. Avec la carrière notre beau quartier sera devasté. Il y aura des impacts sur l'environnement, sur la flore et la faune. Alors on dit non à la carrière.

~~M F F E E E~~

05 Juillet 2018

SL-81

J'habite au Bois Blanc et je dis non à la carrière. Avec les fortes pluies, il y aura des coulées de boue comme pour FA'KIR. Notre route sera de nouveau cassée on dit NON. NON.

~~M F F E E E~~

SL-82

Je m'oppose absolument à l'implantation d'une mega carrière à Bois Blanc. Cette carrière entraînera des conséquences irréversibles -

Les coulées prélevées provoqueront des coulées de boue lors de la période cyclonique.

Les bruits de mine provoqueront des conséquences sans précédent sur la faune, la flore et le littoral. Les conséquences sanitaire seront énormes. Plusieurs milliers d'enfants fréquenteront les écoles alentour.

D'autre part il y aura 300 rotations de camions par jour avec des coupures de la circulation sur la route.

P.G.

des Toumouciens. Le site de Saint Jean, Les Auvrais et Etang Sali les Bains est l'un des plus beaux de l'Eb. Pourquoi le détruire ?

De toute manière, cette NRL n'aurait jamais du être construite. Pourquoi nos politiques lorsqu'ils ont décidé la création de cette route n'ont-ils pas pensé à ce moment là à l'appropriation ou au moins ?

En 2010 la carrière de Bois Blanc n'était pas prévue par l'arrêté de la NRL.

De plus la NRL n'arrête pas les bouchons de St Denis. Il fallait créer un tracé mais lorsqu'il y a eu changement de politique tous les projets du précédent sont effacés !

~~de~~ Cochis Dominique  
Pointe des Châteaux

SL-83

Je, soussignée Laurence HUYON, 192 A chemin Dubuisson - St Jean 92h36 suis contre la Carrière de Bois Blanc pour fournir la NRL -  
J'étais pour d'autres moyens SUD-NORD -

le 6/05/2018

SL-84

Je soussigné Amson BARRY habitant le bourg de St Jean - 92h36 St Jean suis contre la carrière de Bois Blanc car ce sera un désastre écologique pour l'environnement proche et lointain, les cars environnants seront fissurés, les nappes phréatiques salées, cela n'améliorera pas le paysage, la pollution marine, santé...

Il y a d'autres moyens à trouver mais graves pour l'environnement -

SL-85

7

Je, soussignée Claudine Guégan,  
résidente à St Jean exprime mon total  
accord avec les toutes les objections au projet  
de carrière de Bon blanc ~~et~~ définies par le  
collectif "Touche pas tout roche", judicieusement  
reprises par la municipalité de St Jean, tant  
pour les nuisances dues à l'extraction des  
roches pour le métré ainsi qu'à leur  
transport aberrant: 6 jours sur 7 à raison  
de 600 rotations par jour!! pendant 4 ans!!  
j'ajoute à ces objections les suivantes:

→ qui paiera les dégradations inévitables  
dues à ces ~~travaux~~ va et vient répétés de poids  
lourds, très très lourds!! le revêtement est sera  
très abîmé? quid des structures mêmes de la  
route des Tamaris?  
je n'ai relevé aucune étude à ce sujet.

→ Vous prétendez que les explosifs ne  
seront pas stockés sur le site,  
cela signifie donc qu'ils seront  
transportés journalièrement par le "boutefeu"  
chargé de les manipuler.  
Quelles précautions sont envisagées, sur le  
lieu de stockage, sur le temps de transport  
aller et retour??  
⇒ As-tu envisagé sérieusement les  
risques liés à une tentative de braquage  
au vue d'un attentat? quelle protection et mise  
en place? envoi policier ou militaire???

Non! le risque n'est pas négligeable!!!  
→ P.G.



contre les nuisances écologiques et le dégradation durable du site, j'ajouterais les nuisances psychologiques que subissent les riverains, les enfants des écoles etc.

de stress dus aux fois de mine répétées affectera durablement toute cette population:

Allez vous mettre en place une cellule psychologique, une antenne médicale pour prévenir les risques d'infarctus chez les personnes plus ou moins âgées, une distribution gratuite de tranquillisants???

On pourrait aussi envisager les cises de raf des autoroutistes courtes derrière les camions de camions, les dépassements dangereux, la fatigue supplémentaire due troquet, et les inévitables accidents occasionnés. Combien de morts familiaux il avant que ne cesse ce ballet infernal?

En conclusion, il ne me paraît pas raisonnable d'autoriser cette carrière trop éloignée de son lieu d'utilisation (la NRL) et trop proche des habitations.

Il ne sert à rien de forcer l'éte boursée toute la population de St Jean, Etang-salé et des Auvours et opposée à ce projet et vous le savez bien. Il n'y a que les transporteurs 6. priés qui se frottent les mains!

Lepeux

7 observations faites sur le registre n°1  
 entrée la permanence du 04/07 et le 06/07/2018  
 St. Leu

9° permanence le 6 juillet 2018 de 08h00  
 à 12h00

SL-86

Nous votons pour l'abandon du projet de la Carrière  
 de Bois Blanc car, à notre avis, cela engendrerait  
 pollutions des sols, de l'océan, de l'air sans compter  
 la pollution sonore et par voie de conséquence  
 impact sur la santé.

M<sup>me</sup> et M<sup>me</sup> GUILLON  
 St LEU -

Guillon  
 Guillon

SL-87

Je vote contre le projet de carrière à Bois Blanc  
 car le projet impactera des  
 - pollutions sonores par les de mine  
 - perturbations de la circulation, embouteillages  
 - pollution humaine : poussière permanente par les permans.  
 - pollution environnementale de l'air, oiseaux.

Je réside à St Leu près du radar R.N.1, je n'ai pas  
 envie d'être dans une atmosphère de pollution  
 permanente aux effets néfastes et perennels sur la  
 nature

Corine Bayard

Bayard

SL-88

Je suis contre le projet de carrière à Bois Blanc  
 - environnement

pollution

J. Paul LÉGER

Léger

SL-89

MR MAUET Fabrice - 113 R.N.A - Saint Leu

Je suis CONTRE ce projet de carrière.

Celle zone est une zone protégée et doit rester pour le bien-être de tous les Réunionnais.

De plus la notion de carrières prévue, engendrera des embouteillages encore plus considérables que ceux actuels qui sont déjà problématique par l'économie de l'île, la pollution engendrée et toutes les nuisances qui s'en suivent. La bassière qui s'échappera de ces carrières, les roches n'étant pas lavées et les camions baches, empêchera aussi une pollution parvenant mettre en danger la santé de riverains. Aucune étude sérieuse, me montre de plus que cette carrière dispose de roches massives tel que nécessaire à la construction de la Nouvelle Porte du Littoral. La localisation des sols engendrera également des problèmes au cours de la berge, avec des dégâts sur le milieu marin dont les études ne sont pas assez détaillées. Les nuisances sonores auront également un impact sur les riverains et sur la faune locale. En tant que riverain je ne peux utiliser mes terrains du fait de leur classement en zone protégée, la loi doit s'appliquer à tous, la Mairie pouvant trouver des roches ailleurs, et donc ne justifie pas d'un caractère de réel utilité publique.

Par toutes ces raisons je suis donc contre ce projet de carrière qui bénéficiera surtout à une entreprise privée, à savoir la S.B.P.C.

SL-90

Mme LABASSE Anne - Lamouze 37, rue de l'Étoile des STEU

Je suis contre ce projet de carrière à Bois Blanc car il engendrera trafic routier, nuisance, pollution atmosphérique et sous marine, nuisances sonores et bien d'autres. En lisant le résumé non technique (page 6), je ne suis pas convaincue des mesures qui vont être prises pour pallier à cette transformation malheureuse de notre littoral. Etant professionnelle de santé, je pense surtout à l'impact que cette carrière aura sur toute la pathologie ORL (asthme, ...) au particulier sur nos enfants.

NON A LA CARRIERE DE BOIS BLANC !!

SL-90 bis

GUILBON Geraldine 19me de Cannelières à St LEU

Je suis contre le projet de carrière qui engendrerait de gros travaux proche de secteur d'habitation, secteur marin. Beaucoup de pollution et de déchets dans les espaces urbains, ce qui serait fortement nuisible à la population.

5

• Observations faites sur les registres n° 3 et 4. St Leu. durant la permanence du 06/07/2018

SL-93

Ericka Irsapoulé (et sa famille) Les 4 Robinets / St Leu

Je viens aujourd'hui donner mon avis sur ce projet de carrière qui me semble négatif pour notre population et pour notre patrimoine Réunionnais. Une carrière à ciel ouvert comme celle ci comporte forcément des effets négatifs pour notre santé et notre environnement. Une plaie béante sur notre magnifique île sur un des derniers site encore préservé de la côte sud/ouest de l'île. Il y a 2 jours, j'observais de la côte au niveau du "Suffleur" des baleines qui se déplaçaient vers St Leu avec leurs souffles, leurs sauts, magnifique spectacle n'est ce pas?? et ce justement à côté du futur projet de carrière. Je n'ose imaginer que je ne pourrai plus profiter de ce spectacle. En effet les fils de mines, le bruit des engins d'extraction, les rotations incessantes des camions auront une influence certaine sur le comportement des baleines et très certainement qu'on ne les verra plus jamais dans le secteur. Un site exceptionnel où beaucoup de locaux, de touristes peuvent profiter de ce spectacle.

Egalement, je pense à ma fille de 6 ans "asthmatique chronique", qui avec les poussières engendrées par l'exploitation des roches amplifieront des problèmes respiratoire.

P.G.

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné \_\_\_\_\_ déclare clos le présent registre  
qui a été mis à la disposition du public pendant \_\_\_\_\_ jours consécutifs du \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
et de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

( sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par \_\_\_\_\_ personnes (pages N° \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_).

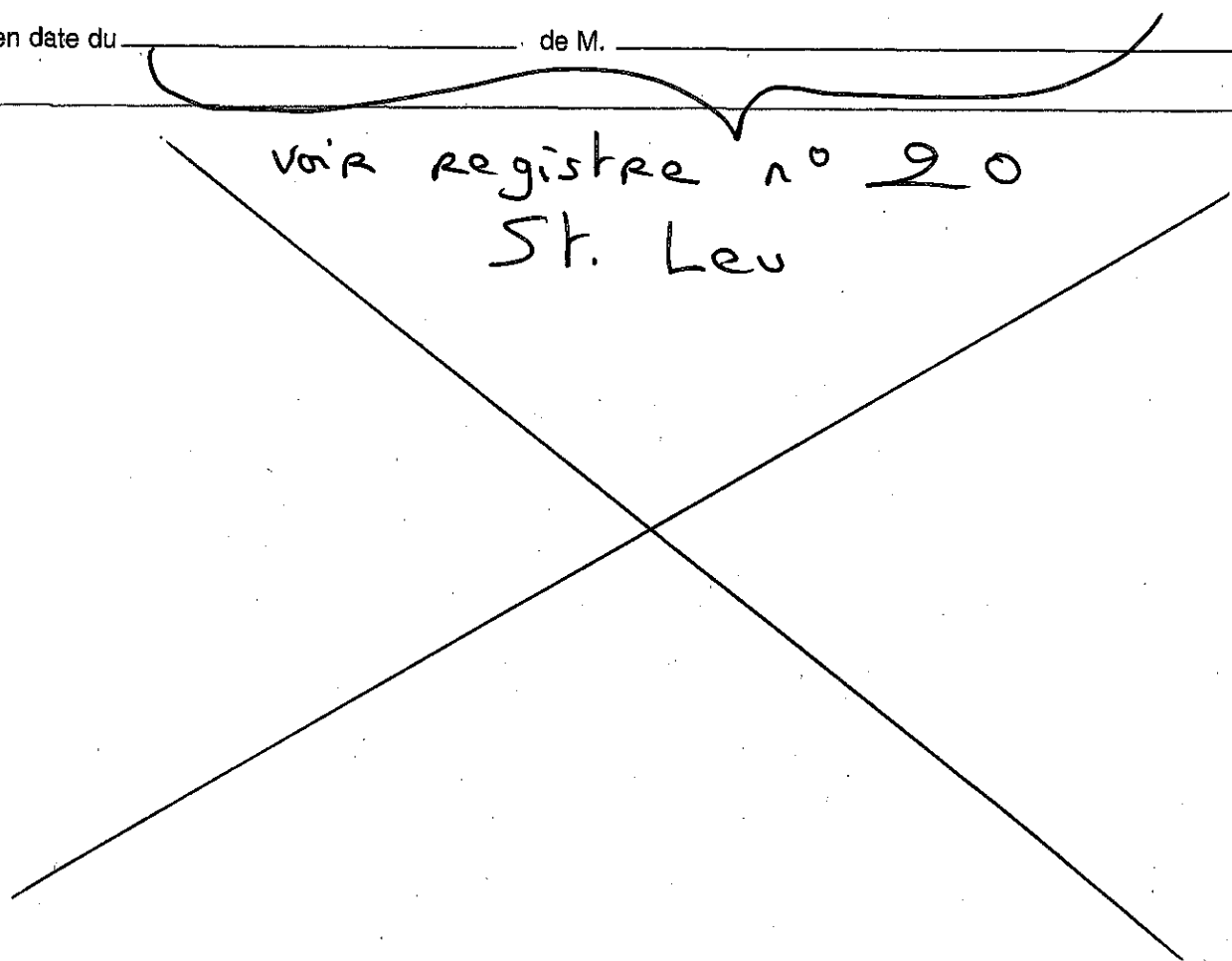
En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

2° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

3° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

voir registre n° 20  
St. Leu



1 R. G.

les vents très souvent orientés Sud/Est pousseront ces poussières de silice (nocives pour la santé) continuellement sur la commune, sans parler de ma maman malade aussi qui sera aussi exposée.

Je pense également au trafic, je prend la route des tamarins tous les jours pour aller travailler à "St Paul" avec ces rotations incessantes de camions qui vont encore amplifier les bouchons déjà très très importants à la Réunion et surtout au niveau de St Paul. Aux Risques d'accidents amplifiés par l'augmentation de ce trafic. Je pense également à notre océan qui sera impacté en raison de fortes pluies courantes sur notre territoire, lessivage des sols, boues qui se déverseront sur nos côtes. FAKIR en est le triste exemple, force de constater que le lagon de St Leu est affecté pour longtemps, on ose même plus se baigner et le lagon se meurt.

Pour toutes ses raisons et d'autres encore, je suis contre ce projet nocif pour nous habitants du secteur de St Leu, l'Étang sale, les Avirons et les Réunionnais en général.

Non et Non à ce projet de carrière de Bois blanc. Merci. U.E.I.

SL - 94

Excuses Elisabeth, 161 chemin Pierre-Dequignè 97424 Petit-<sup>St-Leu</sup>  
Je suis contre ce projet de carrière. L'impact désastreux sur le paysage, la faune, la flore, les habitants, la circulation... Tous les arguments contre ce projet touchent à des domaines très sensibles et en premier lieu: la santé (compagnon asthmatique), nuisances sonores, destruction massive des espèces sur le site, ~~impact~~ augmentation considérable de la circulation routière (pollution, accidents), atteinte à tout un pan de l'économie réunionnaise: le tourisme (qui voudra venir passer ses vacances dans ce secteur? J'ai une location saisonnière juste à côté et que dire des activités telles que la restauration qui seront éliminées avec une carrière dont les effets.

P.G

se feront sentir à proximité? Comment se fait-il que ce projet ait été initié sans qu'il ait été tenu compte de l'avis de la population? En effet, on a commencé les travaux de LRN sans nous dire qu'il y aurait une carrière là !! Je le reçois une fois encore!

NON à la carrière. NON à la modification du PLU.

6/07/2018  
14h33

E. Dupont

SL. 95

Les arguments CONTRE ont été développés trois fois sur les deux registres d'enquête précédents et par les personnes s'étant exprimées avant moi ici. Par DEUX FOIS, une majorité de riverains le sont exprimés CONTRE le projet, avec des arguments précis et pertinents. Par DEUX FOIS le projet a été rejeté. ET A NOUVEAU et par un hallucinant demi de démocratie. Le préfet (et les différents lobbies concernés) reviennent à la charge. (en juillet, pour plus d'efficacité) EST-IL NECESSAIRE D'EN RAJOUTER ?

NOUS NE VOULONS PAS DE CETTE CARRIERE

Oliver Dupont 6 E chemin Etchiambas  
97424 PITONI SAINT LEU

06/07/2018

• 12<sup>o</sup> permanence le 10 juillet 2018 de 13h00 à 16h00. St. Leu

• 23 observations faites entre les permanences des 6/7 et 10/7/2018 - registres 3, 4 et 5.

Le présent registre ainsi que les \_\_\_\_\_ pièces

qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 04/09/2018

à M. le Préfet de la Réunion

(Voir mention de clôture en page 12.)

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

Mention: Remise du rapport la permanence d'une copie de l'extrait des délibérations du Conseil Municipal de St Leu du 4 juillet 2018. Le document fera partie des annexes du rapport.

SL-116

Non à la carrière: impact sur l'environnement santé (poussières) nuisante des bruits/sonores (allant et venant des camions) Non respect au silence de nuit des gens le samedi le 10/07/18 MHO5 Vinassouy Pascal

SL-117

Je habite à St Leu depuis 29 ans et souhaite garder ma qualité de vie. Je ne veux pas de carrière à proximité de St Leu, je dis NON à la carrière. car je ne veux pas de nuisances sonores, de poussières, de désagréments liés à la circulation de camions nous portant les roches le 10 juillet 2018 à 14h30

Mauama Steussing SL-118

- No et Nadane KILFIOAR Norc et Sylvie et Annel - Nous habitons logement gravelle terre à environ 1,3 km de la carrière en projet. Nous sommes contre cette carrière, au vue des nuisances sonores, visuel, pollue par la poussière, les camions, gaz d'échappement, le bruit de la carrière les explosions. la solution serait de continuer BWRL avec des piles en tronçonnage des roches. Donc nous sommes contre. - Cela nuira également au tourisme qui va de l'écran s'écarter les lions St Leu voir plus loin le 10/07/2018

Signature et P.G.



SL-119

Mme MARRET Patricia, Présidente de l'Association Cache de vie / saline (Saline. les. Bain) GSM = 0692 87-19. 01

Déjà exposé notre point de vue les 28/10/2015 et le 11/10/2016 =

- x manque d'anticipation des "décideurs"
- x impacts irréversibles sur l'environnement, compromettants pour la santé / sécurité de la population et le développement touristique de la zone.
- x En contradiction avec la forte volonté affichée du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire de sauvegarder la biodiversité
- x quant à la réhabilitation future simple utopie (cf = le SPCR 2004) !!!

Nous sommes donc solidaires des opposants à un tel projet un profitant vraiment à qui ???

SL-120

10/07/2018

Je suis opposé à l'ouverture de la carrière de Los Blanc

trop d'incertitude sur l'impact sur toute la zone impact écologique, sanitaire, sur une zone rare protégée de la Région.

Il y a trop d'intérêt financier pour avoir une étude sans prise de parties

- > Risque météoriques / asthmes etc...
- > Risque de destruction de l'environnement, pensons à nos enfants

R.G. N.G. S<sup>te</sup> LEU

le 10/07/18

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

Commune d

ST LEU

## REGISTRE D'ENQUETE

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

*Registre  
complet*

ENQUETE RELATIVE

A

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 25/06 au 25/07/2018 au \_\_\_\_\_ les observations du public

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Valr a été joint au dossier

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

~~Philippe GARCIA~~ N. MAILLOT  
COMMISSAIRE ENQUETEUR  
A. POTTIER  
P.G.

7° permanence  
première journée

le 07/07/2018 de 13 heures 00 à 16 heures 00

1 - Observations de M. IABASSE Mathieu Elang S<sup>te</sup> LEU. Après une lecture des différents documents, notamment celui lié à l'impact de ce projet sur l'environnement je m'étant de la possibilité de faire une carrière à l'étranger pour. On récolte déjà sur la commune de S<sup>te</sup> LEU les points suivants " de l'environnement des enduits et autres. Il doute de la remise en état du site et d'un retour à une exploitation du lieu quelqueroit la forme qu'elle prendrait. Cette carrière est une attente à l'intégrité de la côte de l'il et une attente à la remise en état entière. Je ne crée pas à la vitesse des progrès tenus par le maître d'ouvrage bien que faite par des experts sur la base de dernier avis. Je refuse et je m'oppose à la création de cette carrière, pour épargner notre littoral ses habitants, sa flore, sa faune, les générations futures.

8 observations faites durant la permanence du 04/07/2018 sur les registres 2, 3 et 4. S<sup>te</sup> LEU

9° permanence le 6 juillet 2018 de 08h 00 à 12h 00 S<sup>te</sup> LEU

SL-91 (\*)  
DZE Daniel S<sup>te</sup> LEU Carrière.  
Au-delà des problématiques de pollution sonore et aérienne liées au démarrage des travaux, je m'étonne qu'il ne soit pas fait mention de l'impact de ces opérations sur les sites d'escalade de blocs situés. Ravine des Arvins & Ravine du trou. Ces secteurs sont flechés, repertoriés et très pratiqués aujourd'hui. Il semblerait que l'activité soit reprise en question, voire impossible à cause de l'exploitation de la carrière. La figure d'escalade de S<sup>te</sup> LEU a-t-elle été informée de ce

Rectification: la n° SL-90 bis a été rajoutée. Il n'y a pas de n° 92, passage direct de SL-91 à SL-93

problème?

Enfin comment peut-on accepter les problèmes de bruit & vibrations, les problèmes liés à la circulation des camions ainsi que l'impact sur la qualité de vie des habitants.

Je m'oppose à la création de cette carrière qui est un véritable affront au respect de l'équilibre de la biodiversité locale, animale et humaine.

• 6 observations faites sur les registres n° 3 et 4 - S<sup>te</sup> LEU. Durant la permanence du 06/07/2018

08/07/2018 SL-96

Fabrice CARAND

Comme les 2 premières enquêtes, j'étais haut et fort que je suis toujours contre la carrière de Bois Blanc. Je ne comprends qu'il soit nécessaire de faire cette 3<sup>e</sup> enquête et qu'on ne tiennne pas compte de tout ce qui a été déjà dit et décidé. Il en a marre!

Pour les raisons, il faut relire tout ce qui a été déjà écrit !!

le 8-7-2018 SL-97

Je ne suis pas favorable à l'exploitation d'une nouvelle carrière, en raison des nombreuses nuisances liées largement > obligations S<sup>te</sup> LEU

le 9 juillet 2018 SL-98

Il est choquant et désolant qu'un projet comme la NBL soit à ce point mal mené. La question de l'approvisionnement en roches n'a pas été prévue dès l'origine du chantier! Le Site de Bois Blanc recuit dévasté à une carrière venant à être exploitée.

P.6

Quis du SAE? Quis du SOT?

A SAINTES DE OUILLET MANS  
SME RUCHE SASSAN BOUCLEROTIENS 4

SL-100

troisième enquête publique! le dialogue ne change pas! Non à la carrière Bois Blanc - Ravine du Trou! Non et non! Pour toutes les raisons précédemment évoquées Nuisances de toutes sortes Pollutions Bruits! Destruction de la faune et la flore.

Nous ne respectez pas la loi! impacts nombreux et multiples sur la population Tib de dynamites! fermetures de la haute des Tamabins

Destruction du site touristique, pollution du lagon et de l'océan Non et Non! STOP! Orléans nous la Vérité, quels sont vos buts réels les riches ne sont pas nécessaires pour la route du littoral! et vous le savez? Qui va s'enrichir dans l'affaire? on se demande EN conclusion Non à cette carrière!

Rivière Marie le 9/7/2018

SL-101

Je ne suis déjà exprimé pour signifier à quel point ce projet de carrière m'inquiète et m'irrite (surtout toutes ces consultations alors que les gens ont clairement dit non?) Je recommence donc à m'opposer à ce dossier écologique et à ce mépris de la santé publique. Patricia Galois le 9/7/2018

P.6

Désolation pour les riverains du quartier! Avec raviges sur la nature environnante (mes terres, plantes et animaux). Les nuisances en premières et méchantes bruyances sur les axes routiers sont tout aussi graves.

Cette carrière est un attentat au bon sens des hommes femmes et enfants qui vivent sur ce territoire.

Catherine ROUSSEL 3  
(habitante des hauts de Bois Blanc)

SL-99

Le sous-fondamentalement contre le projet de la carrière Bois Blanc sur les hauteurs de Tiers.

Par l'ensemble de désaccidents environnementaux, pour les atteintes immédiates cause qu'on les des paysages que nous avons sur l'île de la Réunion. En particulier le bruit et la pollution attention sur le fait suivants =

La loi sur l'eau  
Le projet de carrière nécessite une autorisation au titre de la loi sur l'eau (page 28 du résumé non technique à ce titre le projet doit être soumis à l'étude d'impact et donc à une enquête publique

Mais l'annette Denquere publie que ne précise pas qu'elle est ouverte pour ce projet  
Copie au public de la préfecture en date du 4 février 2018

On peut conclure que la présence enquête publique ne peut se résumer d'être venue au titre de la loi sur l'eau  
Il sera nécessaire de faire une nouvelle enquête publique

UNE QUATRIÈME !!!

R.6

SL-102

Pour la 3<sup>e</sup> fois, j'exprime mon opposition à ce projet pour toute la raison évoquée lors des consultations précédentes. Cette carrière serait un désastre écologique et sanitaire. Tout le monde le sait, il est grand temps que la santé des habitants passe avant d'autres intérêts politiques et électorales.  
 Si vous le savez le 17/19  
 Gervais

SL-103

M<sup>me</sup> LALEVEE / M<sup>lle</sup> LALEVEE (Anciens combattants)  
 20 Rue Paul Hermann  
 les Haies 06 92 50 62 16

Je dis / Nous disons non à la carrière et à l'existence de certains élus qui n'ont rien à faire de l'avenir de notre île de nos enfants de notre population car il n'y a qu'un intérêt : L'ARGENT  
 Avant de vouloir détruire notre île il aurait fallu réfléchir à penser avant de commencer la NRE aux matériaux indispensables à cette route.  
 Qu'il a réfléchi aux conséquences ? Les écologistes ?? ou nous ?  
 Qui sera responsable de l'installation d'une incinérateur (50 millions d'euros)  
 Finite colonialisme. Nous décidons nous le peuple à faire valoir nos droits etc. n'est pas le Préfet qui comme tout nouvel arrivant ne connaît rien à la situation. Area de passage et lorsque tout sera détruit qui sera parti ?  
 Faut il encore des morts comme pendant la tempête Fabit ?  
 Nous nous battons comme aux de Notre Dame de lauds ou le projet déjà signé n'a pas abouti. A bon entendeur salut.

P.G.

SL-104

10 Juillet 2018 10h31

A Mme GEORGE S. CLAUDE. ch. Thénos.  
 Je suis contre la carrière car la poussière, le bruit va gêner et nuire. Je ne veux pas être malade à cause de cette carrière.

SL-105

B Mme DANY SYLVIA. Rue de Nelles. ch. Amquiouan.  
 Je suis contre la carrière car elle pose le problème de poussière et de bruit. J'habite proche de la carrière. La destruction en circulation par le ch de terre va entraîner de grands problèmes de circulation sur notre petite route et dans notre quartier tranquille.  
 M<sup>me</sup> Dany

SL-106

C Mme L'APOLON REGINE. Rue de Nelles. ch. Amquiouan.  
 Je suis contre la carrière pour les mêmes raisons que madame Dany.

SL-106

D Mme DANY Marie Claude  
 Je suis contre la carrière pour les mêmes raisons que madame Dany.

Je soussigné Jean Paul Nauter certifie avoir écrit le remarques A.B.C. et dressé pour ces 4 personnes ne sachant pas écrire.

P.G.

SL. 107

Citoyen de Saint-Leu (Steu) je suis CONTRE la Carrière de Bois Blanc, Centre les nuisances sonores qu'elle provoque, contre les poussières noires pour les riverains et les enfants, contre les boues qui vont descendre à l'ouest déjà assez pollué, contre le nombre astronomique de poids lourds qui vont abîmer les voiries et provoquer encore plus d'embouteillages et d'accidents. Enfin je suis contre le sacage d'un site naturel magnifique de sa faune et de sa flore ! NON NON NON (pour la 3<sup>ème</sup> fois !)

GAUDIN Patrice et Odile / GAUDIN Michel et Magalie  
0622936514  
13

SL. 108

M. l'Autre de Piton St Leu - Je me déclare Contre la dégradation des conditions de vie et de santé des St Leuaises et pour la protection du lagon. Invalent tout projet de cette nature. L'escalatoire correcte des usages aurait dû être réalisé et nous en sommes encore à vive nouvelle. Contre le projet de l'Etat n'importe quoi !  
Celine Hueguez Drouot

SL. 109

Je m'oppose à la destruction des paysages et de la nature réunionnaise. Je dis NON aux carrières et notamment à celle de Bois Blanc.  
15

SL-110

Je suis contre la carrière de Bois Blanc et contre la destruction littoral de St Leu.  
Celine Hueguez Drouot

R.G. des 23 observations faites entre les prémisses R.G. des 67 et 107 / 2018 - registres 3, 4 et 5

12<sup>o</sup> permanence le 10 juillet 2018 de 13h00 à 16h00 - St-Leu

SL. 121

C'est la 3<sup>o</sup> fois que je présente pour ce projet et qu'il faut au moins 2000 m<sup>2</sup> de terrain. Mais au moins 3 fois non. Pourquoi cette résistance ? Bien sûr, je serai réprimandé directement par le Comité par la pression par les relations des riverains et les élus qui pressent, la qualité de vie sera dégradée comme plus sur la route des Carrières et le trafic automobile, autrement déjà beaucoup de nuisances sonores. Le projet ne sera pas un plus pénible pour le lagon. L'absence de la loi des relations et le débat sur travail et le nbre de jours de travail. 6 jours +

Le projet ne veut aucunement la première étape de l'opération et on ne s'en rend pas compte. L'adaptation de cette zone à une zone qui revient à l'état naturel. L'Etat n'a rien à dépenser pour l'entretien. La route des Carrières, une route qui est à l'entretien, avec des conséquences pour la vie quotidienne des habitants.

Je ne suis pas du tout opposé au projet et j'ai peut-être peur et on se demande ce qui se passe. Mais pour toute l'unique idée qui est de faire un Centre.

121

BRATIL Anne  
SL-122

Qui dit carrière dit dégradation de la vie des riverains ? On va quoi voir ce qui se passe avec les zones industrielles à St Leu à la fin des temps de la nouvelle impasse des Carrières. CONTRE

P.6



3 observations faites sur brûles soyeuses  
annexes au présent: SL-128, SL-129 et SL-130.  
4 observations faites sur les registres 4 et 5.  
St-Lou, durant la permanence du 12/07/2018.

Une catastrophe environnementale, Pourquoi valait-il mieux prévenir  
devenir ce qui est beau? SL-131

Un mur blanc et saut de blanc avec  
habitants jets à balay, un retour d'information

13 juillet 2018 SL-132

Tout a été dit que en chaudière a été  
sa voir de chaudière que est à l'impact  
environnemental sur notre si belle île  
Cours de dignité en la belle en la région  
Je ne supporte la carrière de Bois Blanc

SL-133

13/07/2018  
3e consultation... Je suis toujours en ce projet de carrière  
est l'impact environnemental sera bien au début de ce qui est  
suspect. On fait que la carrière aura des conséquences sur  
le projet de Bois Blanc (cette carrière de base responsable de tout de tout  
d'attente et la digression par une) à l'impact des carrières, la  
perte de biodiversité par cette zone naturelle sensible  
le impact sur la santé est déjà signalé par les médecins  
généralistes sur la commune de St-Louis. De plus le projet  
vient de la carrière de Bois Blanc qui est pour la population  
Aussi, en fait que la carrière de St-Louis, je m'oppose à ce projet  
de carrière.

Eric MARSCELY  
3 P. 6

7 observations faites sur les registres n°  
3 et 4. St-Lou durant la permanence du  
10 juillet 2018

1 observation faite sur le registre n°5  
entrée les 10/7 et 12/7/2018. St-Lou

14e permanence le 12 juillet 2018 de 08h00  
à 12h00

SL-125

Comme les présentations au sujet de ses carrières  
projet et les nouveaux éléments (avis d'attente environnemental  
Belle du 11 avril 2018) je ne puis que être en face  
dans ma décision.

SL-126

Je suis contre la carrière de Bois Blanc, comme pour les  
enquêtes précédentes, ce genre de carrières ne change pas  
mon avis.

SL-127

Saint-Louis et je travaille à St-Louis, au fil  
des années j'ai vu notre environnement se détériorer  
et soit disant un aménagement du cadre de vie.  
Aujourd'hui, je viens dire que je suis contre cette  
carrière de Bois Blanc qui aura des effets néfastes  
sur notre santé, notre sécurité et sur notre environnement  
(voir exemple).  
Eric MARSCELY

6. je dis "Non" à cette carrière  
Eric MARSCELY



Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné \_\_\_\_\_, déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant \_\_\_\_\_ jours consécutifs du \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
et de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par \_\_\_\_\_ personnes (pages N° \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_).

En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :  
1° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

2° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

3° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

~~Voie registre n° 20  
St. Leu~~

SL-134

Habitant de St Leu je suis contre le projet de carrière de Bois Blanc à l'effet, la cause que les populations qui sont actuellement situées pour les habitants de St Leu la compagnie: bruits, nuisances, bords, dans la mer, etc. A ce sujet et comme précédemment refusées à l'été 1953 je prie que cette affaire n'a rien à faire sur ce site. *W. G. G.*

FD

SL-135

Pour la Zone enquête publique, je suis CONTRE cette carrière de Bois Blanc qui provoquera poussières, changements sur la route, altération de notre écosystème danger pour la santé des riverains et des enfants - Cessons de détruire Dame Nature, la Nature n'a pas besoin de cela !! Pensons à tout ce que cette carrière va engendrer comme "catastrophe" naturelle - autant sur terre que dans la mer (Bruits, poussières, bords...)

Écoutez la population !!

Sophie GARETT  
Habitante St Leu - Stella

SL. 136

13/07/2018  
 Habitante d'Etang Silé les baux, je suis  
 contre le projet de la carrière de bois blanc.  
 J'ai de famille et déjà atteinte d'une maladie  
 Myocardique je refuse que la proximité des  
 bruits déteigne notre qualité de vie et  
 l'ambiance notre santé.  
 La carrière est une île mapoïgène et a  
 l'association a emmené les habitants  
 le projet de travaux le potentiel sur  
 améliorerait les bords marins, en  
 créant des aménagements.

Carmelle RAQUES

SL. 137

13/7/2018 Je suis contre le projet de la carrière  
 de Bois Blanc, l'extraction de roche déstabi-  
 liserait en amont le peu de terre végétale qui  
 constitue notre île. Les pluies 2018 ont bien  
 démontrés ce st le quel quelle pertette l'érosion !  
 L'impact sur la santé publique, d'une carrière  
 d'extraction roche est catastrophique.  
 Non à la carrière de Bois Blanc.

Nicole FONTAINE

SL. 138

15/07/2018. Je suis complètement contre ce projet destructeur.  
 On sait déjà les effets de l'activité sur la nature, l'impact  
 catastrophes dues aux Terribles cyclone etc, les habitations ne  
 veulent plus se risquer, avec l'impact des habitations la santé  
 des habitants de la région vu en parti gravement aussi.  
 Sans compter les nombreux décès imminents la santé une  
 catastrophe non au projet. On sait déjà tout ce que cela  
 nous coûte surtout Non. Il faut préserver la nature et le  
 terrain paysagé de manière déjà bien mis à mal. NON. ET NON  
 Labat genevève

Habitante de St leu.

Le présent registre ainsi que les

pièces

qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 04/09/2018

à M. le Préfet de la Réunion

(Voir mention de clôture en page 12.)

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

8 observations faites entre les communes  
 du 12/7 et 16/7/2018 sur le registre n° 4-  
 St. Leu

150 communes le 16 juillet 2018 de 08h00  
 à 12h00

SL. 139

le 16/07/18  
 Pour la 2e fois je me portais contre ce projet de  
 carrière à St Leu  
 Vivant à St Leu je n'ai aucune envie que mon  
 environnement soit détruit pour cette carrière avec le  
 conséquences sur la rapprochement vers la mer.  
 ayant vécu déjà à côté d'une carrière, j'en connais  
 tous les désagréments : bruits et vibrations de explosion  
 d'étanche le large, poussière s'infiltrant partout dans la  
 maison

- Destruction des paysages
- Rapprochement de la carrière et la
- Déplacement des habitants
- d'accès par le pads des camions chargés de pierres
- gêne dans la circulation
- pers-alentaux de la carrière à cause des rotations de camions
- chute de poussière de l'immobilisation
- bruits des camions chargés et vibrations à leur passage sur le route.

Gérard Louys  
19B route nationale 1A  
Bois Blanc  
97436 St Leu

SL. 128

Monsieur le Président de la  
Commission d'Enquête  
Sur le Projet de carrière de Bois Blanc

Saint Leu, le 12 juillet 2018.

Monsieur le Président,

Ainsi que l'indique mon adresse, je suis riverain du projet de carrière de Bois Blanc, et je vous notifie, une troisième fois, mon opposition à ce projet pour les raisons suivantes :

- Sur les besoins en matériaux pour la N.R.L. : Les études menées par des organismes dont on peut douter de l'impartialité, ne démontrent absolument pas la nécessité de l'ouverture de cette carrière, d'ailleurs en contradiction avec le schéma départemental des carrières de 2010, qui est encore actuellement en vigueur.  
En outre ce même schéma départemental précise que la qualité des matériaux du site de Bois Blanc est loin d'être satisfaisant.  
De plus, cette carrière serait exploitée par la S.C.P.R. qui bénéficierait ainsi d'un monopole sur le marché des agrégats, ce qui n'est pas conforme aux règles européennes.

- Sur le plan social : L'ouverture de cette carrière entrainera la suppression de dizaines d'emplois indirectement impactés : assistantes maternelles, gardes d'enfants, agents touristiques ...

- Pour l'environnement : Dégradation de la zone agricole, destruction de la faune et de la flore sur des dizaines d'hectares.

- Les nuisances :

- Tirs de mine quotidiens qui vont entrainer un arrêt de la circulation sur la Route des Tamarins et provoquer des "bouchons" non seulement sur cet axe, mais également sur l'ancienne route qui servira alors de déviation "forcée" aux automobiles et autres poids lourds.
- Rotation journalière de 450 camions, soit 900 trajets, entre Bois Blanc et Le Port, camions qui ne respectent pas la réglementation puisqu'ils ne sont pas bâchés (Un exemple a notamment été diffusé sur les réseaux sociaux, bien que la presse l'ait "oublié").
- Inhalation des poussières par tous les habitants du secteur.

Je pourrais développer cet argumentaire et en écrire autant de pages que les "experts" qui sont payés pour défendre cette monstruosité, mais je doute que vous ayez le temps de le lire.  
Néanmoins, et pour toutes ces raisons, je vous adjure, Monsieur le Président de la Commission d'enquête, d'émettre un avis défavorable à l'ouverture de la carrière de Bois Blanc.

U

Reçu le 12.07.18

dégradation de la santé des habitants à cause des poussières et fines particules, et du stress du sens explosif, au trafic routier à la destruction de paysages. Respecter les générations futures, préserver notre magnifique Noa à la carrière

Clara Zebis, habitante à St Leu.

SL. 140

16/07/2018 - VADIER Jean - François - Lotissement des Pécheurs Saint-Leu - Pour les raisons que je vois ci-dessous, je porte un avis défavorable à l'ouverture de la carrière de Bois Blanc.  
Tout d'abord, les rives escarpées et un pont en mauvais état de qualité des roches se traduisant sur le site de la carrière ont été négligés "inacceptables".  
Ensuite le lieu d'habitation est trop proche des habitations de Bois Blanc. Des usages strictement réservés à envisager.

Enfin l'ensemble des autres carrières de l'île suffisent à approvisionner l'ensemble des agrégats nécessaires à la réalisation de la N.R.L.  
Il n'est pas en tout cas à l'origine de la République et des problèmes des lois, et surtout pas les lois des autorités indépendantes compétentes. Tout défavorable à l'ouverture de la carrière je ne tiens aucun desaccord à l'ouverture de la carrière de Bois Blanc.

16

REPUBLIQUE FRANÇAISE

5

PREFECTURE DE LA REUNION

Commune d

ST LEU

## REGISTRE D'ENQUETE

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

*Registre  
complet*

# ENQUETE RELATIVE

A

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 25/06 au 25/07/2018 au \_\_\_\_\_ les observations du public

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

*Voir arrêté joint au dossier*

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

**Philippe GARCIA**  
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

*MAILLON*

*A. Cottier*

*P.G.*

SL-113

- Mon avis est DEFAVORABLE concernant ce projet de création de cette carrière car elle va détruire un site archéologique sur un des plus beaux littoral de l'île elle va provoquer un accroissement considérable du trafic de camion sur la commune de St Jean entraînant pollution sonore, bruit, embouteillage et usure d'accident de voirie.

L'exploitation même de la carrière aura un impact écologique sur les espèces végétales, animales, sur l'écosystème, animalier.

C'est pourquoi je suis CONTRE

Pandug THOUVENIN

SL-114

Je suis opposé au projet de création d'une carrière à Bois Blanc car cela serait source de pollution avec la possibilité de la circulation des camions et de l'exploitation de la carrière, de nuisance sonore avec la circulation des camions et de nuisance visuellement sur le paysage et de nuisance avec la carrière. Avis défavorable.

Marin THOUVENIN

23 observations faites entre les semaines du 6/7 et 10/7/2018. registres 3, 4 et 5.

14077248 SL-123

Nous sommes complètement opposé au projet de carrière à Bois-blanc. Nous habitons près de la voirie vers l'ouest du littoral, donc proche du site visé. Nous redoutons les nuisances sonores qui causeront un climat anxiogène dans la zone. Notre fille est asthmatique, nous avons peur des crachats de poussière, donc ce coin où il y a du vent. De plus le paysage est magnifique, il serait impensable de détruire ce littoral proche de

Première journée :

le 9/07/2018 de heures à heures

SL-111

1 - Observations de M. AUIS FXUONBR

Je suis par la personne d'ouvrir une carrière favorable à l'exploitation de la carrière de Bois Blanc pour le site de SPM. Car pour les raisons indiquées l'exploitation de cette carrière est prioritaire.

- 1) Pour le trafic de voirie et camions qui passent par la voirie de l'île le projet est favorable car en période de pluie, le trafic est bloqué.

- 2) C'est le patrimoine géologique de l'île qui sera détruite car le projet va détruire le site de l'île car le projet va détruire le site de l'île car le projet va détruire le site de l'île.

- 3) Pour le trafic de voirie et camions qui passent par la voirie de l'île le projet est favorable car en période de pluie, le trafic est bloqué.

SL-112 est favorable à l'exploitation de la carrière de Bois Blanc car elle permettra de créer un site de l'île qui sera favorable à l'exploitation de la carrière de Bois Blanc car elle permettra de créer un site de l'île qui sera favorable à l'exploitation de la carrière de Bois Blanc.

SL-112

Mon avis est favorable à l'exploitation de la carrière de Bois Blanc car elle permettra de créer un site de l'île qui sera favorable à l'exploitation de la carrière de Bois Blanc car elle permettra de créer un site de l'île qui sera favorable à l'exploitation de la carrière de Bois Blanc.

AVIS FAVORABLE

SL-123 suite

petits changements de site - AVIS DEFAVORABLE

Alexandre Benard

1 observation faite entre les 10/7 et 12/7/18 sur la registre n° 5 - St Lev

1<sup>er</sup> permanence le 12 juillet 2018 de 08h00 à 12h00

SL-124

la carrière aura un impact sur la faune et la flore de St Blaise, cela aura également un impact sur la santé de ces habitants

3 observations faites sur feuillet se référant aux notes au registre n° 4 (SL-123) SL-129 et SL-130 4 observations faites sur les registres 4 et 5 - St Lev, durant la permanence du 12/07/2018

1<sup>er</sup> permanence le 16 juillet 2018 de 08h00 à 12h00

SL-141

On peut penser ce projet dans leur du nord, l'impact d'un projet sur le territoire de St Blaise, des travaux de construction de la carrière, l'impact sur la faune et la flore, et les impacts sur la santé humaine.

le 16/07/17 Philippe Coste

SL-142  
jean dit je participe à la précédente enquête. Il est responsable de constater que quand les citoyens refusent un projet, on le leur ressort encore et encore. Bravo pour le respect et la démocratie. Enquête faite en une période de vacances on il est

R.G.

difficile de se mobiliser le conseil municipal a voté contre le changement du PLU et le by en flicite. Cette carrière aura un impact dévastateur sur l'environnement sur la faune et la flore. Pollution pour les humains = pollution bruit trafic routier

le 16 juillet 2018 SL-143

Revenez: Enquête de faisabilité pour la carrière de St Blaise Maire de St LEU le 16 juillet 2018. Consultation de M. SAHED Jean Paul. 25 Rue. André. 37460 ST PAUL

André: le commissaire, veuillez trouver ci-jointe mes interrogations et mes questions?

1) Est-ce bien dans l'esprit du règlement qui me indique publique qui devrait d'expliquer le public pour connaître les avis de détail ou faire preuve de vacance?

2) Pour les communes, notamment qui seront impactées par cette carrière y a-t-il en des enquêtes préliminaires d'impacts sur les usages, juralement de mouvements, ou d'effacement de terrains (les PPP)?

Mon réflexion est que dans tous les règlements de cette zone les impacts d'une telle entreprise appaierant des missions considérables sur l'environnement d'habitat est. Cela pendant de nombreuses années, même après le fin de l'exploitation de cette carrière.

Pour ma part je suis contre cette carrière. Je refuse à fois cette enquête dite publique. Néanmoins que le moyen semble être un accord qui un bicolage qui fait douter, en cas d'un accord de réaliser dans aussi, pour la faune et la flore. Néanmoins, on des recherches de réaliser pour la construction de la digue de la nouvelle route de l'Etat. Des travaux en amont, n'y a-t-il pas un manque de connaissance de la situation? Les formalités sur la carrière sont-elles de manière naturelle, par exemple c'est un projet de carrière sur un terrain? Jean Pierre

SL-144  
Jean Pierre

SL-144

KAELEBEL Élina, 125 bis chemin Pierre Desjardins à PITON SAINT-LEU.

Je suis évidemment contre la carrière de Bois Blanc. C'est préparatoire de mon logement si tué trois mois de ce futur projet scandaleux et aussi mauvais. Contre la destruction de l'île de la Réunion, contre la destruction de la faune et la flore Réunionnaise, contre un projet dangereux pour des centaines d'habitants. Cet d'enfants qui n'ont pas de santé.

- le 16 juillet 2018 -

SL-145

GRASSET Stathien, 125 03 CHEMIN PIERRE DESJARDINS - 9724 PITON SAINT-LEU.

Je suis contre le projet de la carrière de Bois Blanc à cause des impacts négatifs de ce projet sur l'environnement et étant situé à une distance très proche du projet. Je pense surtout aux nuisances pour la population au quotidien comme les nuisances sonores et de trafic routin.

SL-146 - 16 juillet 2018

LE LAMBERT Rêdard, Association des Usagers de la Route en Carrière depuis 1985 après le décès (et de l'Union Départementale Réunionnaise de Démocratie) de Piton Saint-Leu. Carrière de Bois Blanc. Je suis contre la carrière de la Route et plus encore pour cette famille qui est très vicieuse de la Route de l'île de la Réunion. Rêdard / Lambert.



R. Jany Lambert

SL-147

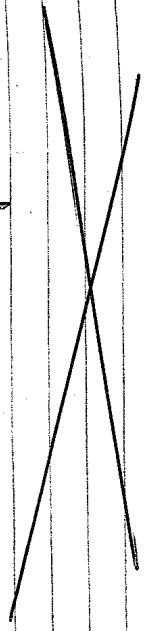
Je suis contre le projet de carrière à Bois Blanc à cause des nuisances sur l'environnement et la population. Bande des carrières (Bois Blanc et occident), Poursuite pour la population, et surtout quand il pleuvra, directement dans la mer.

GRASSET Aux 95 ch. DARTY D'ILLO, PITON SAINT-LEU

Lundi 16 juillet 2018

24 observations faites sur les registres y a-t-il devant la permanence du 16 juillet 2018.

St-Leu





SL-163

LÉLY Florence 317 chemin Piéle 97436

St Lem

Je suis opposé au projet de la carrière de Bois Blanc car il va occasionner des nuisances sonores, sanitaires et environnementales. Ce projet est incompatible avec le SAR, du SMVN et le SDC

le 16/07/2018



SL-164

ANDRIEU Gaëlle Andree 44.CD.25 Grand Fond 97424  
PITON ST LEU

Je suis opposé au projet de la carrière Bois Blanc elle me permet qu'antibacterien des nuisances tant écologique que sanitaire. Quel scandale que de déléguer un si beau site

le 16/07/2018

SL-165

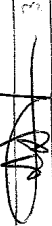
Sophie Deleume 97436 St Lem.

Je suis opposé au projet de la carrière de Bois Blanc. Je contre l'expérimentation des habitacles. Contre les notations de Commissions la fermeture toxique le bruit

La dégradation du site naturel Nuisances sonores

environnementales

Se suis content



SL-166

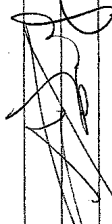
MIGNARD HÉLÈNE - 97400 St DENIS

Je suis opposée à la carrière de Bois Blanc pour des raisons écologiques évidentes.

16/07/2018

SL-167

BERFOT Thierry 97423 le Guillaum (St Paul)  
Je suis entièrement contre ce projet pour multiples raisons - le bruit - nuisances sonores, l'impact à la santé, et les risques non stop.



SL-168

SILVIA Jacqueline 97424. Plan Saint Jean  
Je m'y oppose formellement à la réalisation de la carrière de Bois Blanc. S'écou pour des raisons liées à la circulation interne de camions, nuisances, circulation interne de camions, changements au pair de quads rétroces ??, santé, allergies, note paysage sera "défigurée" que ça t'on laissé de typhique de notre île pour nos générations futures 1992?

Je t'is non non non

SL-169

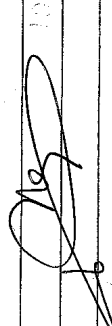
SEURSON EUGÈNE. M bis chemin de la plate 97488  
Piton St Lem.

Je fais du plus Je m'oppose à ce projet cariment j'espère, car un de Notre Magnifique Côte.

Je vois que l'on est dans une démocratie dissolue car l'analyse le refus du peuple à des financements changent deux phrases dans le PPT de changer la donne et on recommence.

Nom à la Carrière

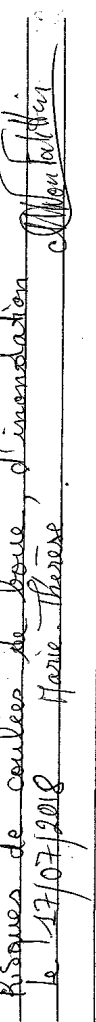
propose par le mineur de mettre en finit la route de nos enfants.



SL-173

Je suis contre le projet de la carrière de Bois Blanc

SL-174


Contre l'extraction des roches de la carrière fissures de coulées de boue, d'inondation le 17/07/2018 Marie-Thérèse 

SL-175


le 18 juillet 2018.  KWIATEK Sienoch

Je suis contre le projet = Pollution excessive le 18 juillet 2018 Brent, KLEIN- Simon, fournisseur

SL-176


Monsieur La Carrière - Cette carrière serait la route de justice belle station galvanique de St-Jean des Murs - Comité, fournisseur, pollueur important pour l'environnement: extraction des roches et inondation 

SL-177

Je suis contre le projet de la carrière de Bois Blanc le 18/07/2018 CAROLÉ SOUÏÉ, présidente de la Pointe des Châteaux - S.L.E.U. 

SL-170


Mme BENOIST Stéfanie 102 rue des courtiers La Pointe des Châteaux St-Jean 99436

Je suis opposée à ce projet et ne comprends pas pourquoi nous sommes au 3ème enquête quand les sanctions ont déjà dit NON! le 17/07/18 

SL-171

VERTEUVEN Prigette NON! NON! à l'exploitation de la carrière de Bois Blanc à cause de toutes les nuisances occasionnées par ce projet. Ecologie Environnement, Combat de vie On a déjà dit NON! le 17/07/18

SL-172

VAYRE Denis Prendre l'exploitation de la carrière de Bois Blanc ce serait accepter une seconde écolofie, surtout que, économiquement et sanitaire. Apres avoir répondu à plusieurs enquêtes je réitère mon opposition à ce projet pour les raisons suivantes: pollution inévitables à cause d'un crachoir de sols et d'inondation et de bruit en danger de la santé physique 

• impact sur la santé humaine   
 • sur la santé physique et psychologique des habitants et de certains établissements scolaires   
 • sur le danger pour la santé de la population de St-Jean et de St-Jovenn

Je renouvelle avec insistance et fermeté l'appel à la santé de la population de St-Jean et de St-Jovenn ce projet doit être définitivement abandonné. L'approvisionnement des habitants en bois est assuré par le transport de matériaux ont occasionné des embouteillages dans le village. L'approvisionnement des matériaux peut se faire de cette carrière puisque d'autres lieux ont été exploités et reconnus comme pouvant apporter les matériaux nécessaires.

Pour tous ces raisons l'ouverture de cette carrière ne relève pas de l'intérêt général. Y'a qu'il que le représentant de l'état ne

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné \_\_\_\_\_, déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant \_\_\_\_\_ jours consécutifs du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
et de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par \_\_\_\_\_ personnes (pages N° \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_).

En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :  
1° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

2° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

3° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

Voir registre n° 20  
St. Leu

SL. 178

18.07.2018 Chamot Helye. 6 bis rue de Grande Corpe  
97424 Piton Saint Leu.

Non! je m'oppose à la carrière de Bois Blanc!  
C'était déjà voté Non. Chamot

SL. 179  
18.07.2018 PARIS FLORIAN - 5 IMPASSE DES HIBISCS  
BOITE DES CHATEAUX - ST. LEU. OPPOSÉ à la  
Carrière de Bois Blanc.

M. SILOTIA Jean Louis Piton St Leu SL. 180  
Considérant le rejet massif par la population de St Leu,  
Anisens, Etang Sale.

Considérant l'avis défavorable sur le projet par la Commission  
enquêteurs lors des ~~travaux~~ ~~travaux~~ enquêtes publiques précédentes  
Considérant l'incompatibilité avec le PUV et l'annulation  
de la modification du schéma départemental des carrières  
en 2014.

Considérant les nuisances sonores la dégradation de la  
qualité de vie par la pollution de l'air et les trous de  
mines occasionnés par des ses travaux  
Considérant le coût élevé pour le transport des matériaux  
proches alors que près de la RNL d'extraction se trouvent  
moins coûteuse et moins gênante (environ 100 tonnes)  
Considérant que la S.C.P.R. Veut extraire 9,30 millions de  
tonnes de roches massives alors que les besoins pour la RNL  
nécessitent que 5 millions de tonnes que va-t-on  
faire avec la différence prise par les carrières?  
Pour ce motif je m'oppose la Carrière de Bois Blanc.

*[Signature]*

Pour la troisième fois consécutive, nous sommes  
 amenés à donner notre avis sur l'exploitation  
 de la mine caribéenne de Bois Blanc.  
 Comme déjà exprimé à nos précédentes  
 explorations de son carrière à Bois Blanc  
 et l'encouragement de toute nature de développement  
 durable pour la Région. Nous jugeons pertinent  
 nous joindre pour les réalisations futures.

Ce projet incarne véritablement des préoccupations  
 pour un long futur et la future région autonome  
 de Bois Blanc. En ce qui concerne la  
 zone Pointe au Sel et la plage de l'Étang Salé,  
 accueillable chaque jour des personnes, si pied ou  
 à vélo, venues admirer son paysage ou  
 observer le travail des balines. C'est l'un des  
 rares sites de l'Ouest de l'île encore préservés.  
 Après l'urbanisation.

A ce titre, rappelons que Bois Blanc est en  
 son sein des espèces indigènes et protégées tel que  
 le papouane ou le pétrel de Barron, "Chaux salée"  
 ainsi qu'une flore rare et endémique connue le  
 bois d'ortie.

Ce projet de mine carrière est plus d'actualité  
 le cadre de vie des habitants, signe la destruction  
 des espèces remarquables recueillies sur le site.  
 Ce projet transformera un paysage encore préservé  
 en un lieu mortifère et dangereux que  
 nous ne pouvons que déplorer, avec blâme et  
 nous serons en continu.

A cette contradiction écologique et économique  
 s'ajoute un ensemble de dangers pour la  
 population environnante.

Le présent registre ainsi que les

pièces

qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le

04/05/2018

à M. le Préfet de la Réunion

(Voir mention de clôture en page 12.)

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

- Au risque sanitaire incertains incidents  
 pour l'inhalation des particules fines  
 et des traversées de roches chargées en métaux  
 lourds, le bûcheron par les vents constants de  
 la zone.

- Au risque d'explosions accidentelles, aussi qu'une  
 cordance effrénée de tous de mine, provoquant  
 souffrances et traumatismes dus aux  
 vibrations sonores.

- Au risque d'accidents de la circulation causés par  
 le trafic incessant des poids lourds chargés  
 de blocs rochers.

- La fragilité de la structure des infrastructures et des habitations  
 environnantes, par le choc de choc des explosions,  
 mais aussi par glissement de terrain.

- Par l'augmentation du sel et leur mise à nu  
 provoquant des risques d'érosions aggravées et  
 la pollution du littoral.

Ce projet de carrière a été mis en place au détriment  
 de notre patrimoine, de notre paysage, de notre économie  
 touristique, et de notre santé, raisons pour lesquelles  
 je m'y oppose totalement.

SL - 181 suite 2

Je suis POUR. On polémique alors que cette carrière on en a besoin. Arrêter de venir freiner tous les projets et laissez les choses évoluer comme il faut pour notre belle île.

19 SL - 182  
 Non besoin d'une carrière qui ne présente que nuisances pour les résidents qui par la nature profonde de l'île. Je m'y oppose donc.

SL - 183

Etant résident de Bois Blanc Saint-Leu, je suis contre la carrière. Il y aura des impacts sur la route des tamarins qui sera fragilisée par les tirs de mine, sur la RN1A par temps de pluie, il y aura des coulées de boues comme pour FAKIR. Il y aura des impacts sur la faune et la flore. On devra subir le bruit des camions qui vont défiler sur nos routes.

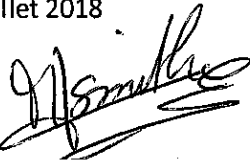
Je dis NON à l'extraction des roches pour faire une CARRIERE A BOIS BLANC.

Je dis NON à la Révision du P.L.U.

Saint-Leu, le 19 juillet 2018

Signé

Mr SMITH Marcel



SL - 184

Je suis une personne âgée et je suis malade. Je pense aux bruits, et à la poussière qu'on va subir pendant les tirs de mine, la fouille des roches. Et aussi aux pauvres oiseaux, bêtes et les arbres que vous allez détruire. A notre route qui va être de nouveau cassé par les coulées de boues, par les passages des camions.

Alors je dis NON A LA CARRIERE DE BOIS BLANC

Je dis NON aussi à la révision du P.L.U.

Saint-Leu, le 18 juillet 2018

Signé



Mme Vve VINGUIDASSALOM Marthe

REPUBLIQUE FRANÇAISE

6

PREFECTURE DE LA REUNION

Commune d

ST LEU

## REGISTRE D'ENQUETE

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

Registre  
complet

ENQUETE RELATIVE

A

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 25/06 au 25/07/2018 au \_\_\_\_\_ les observations du public

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

*voir arrêté joint au dossier*

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

Philippe GARCIA  
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

*M. HALLOT*

*A. POTHIN*

*P.G.*

150 permanence - St Lev

Première journée :

le 16/07/2018 de 08 heures à 12 heures 00

1 - Observations de M. DELAFRANNE Denis SL-148

Courrière est entrainé à la protection de la faune et flore

à travers le passage des pétrels de bancs et l'habitat des faucons communs à "des papillons japonais de Bantou (classé en danger d'extinction)

Flora 23 espèces endogènes dont le baobab (essentiel au Vanuatu)

Nombre de maisons à débarras (3 sur 39) le logement n'est pas fermé

Compensés de circulation + réduction de 500 camions par jour → heurbeus et accidents

littoral : site prioritaire du renouveau du littoral en

le projet sera exécuté avec parois

2 Nécrosité des parois (Asenie / Hamb, Mercus, rhaete) → Santé des habitants

2 Densification des sols → écoles, glissements et nuisances sonores des entreprises et chez des habitants

2 Stedog des exploitifs (340km) le 16/7/2018

SL-149

Observation de M Ramage Mathieu, habitant de la Saline les Bains Centre l'ouverture de la Noga Carrière de Bois Blanc par les raisons suivantes:

- Risques sur les cétacés, nombreux en saison face au terrain de la carrière (bruit, pollution)
- Faune terrestre: quels sont les impacts sur les espèces cibles ou protégées? (choucroute, papillon, pétrels...)
- Nuisances sonores: 2 bis de mines par jour... rien garant pour les riverains je suppose. P.6



- Tout comme la zone est magnifique (route entre Tan-Sa-Pi et ST-Leu), propice aux balades, VTT, observations de l'océan, ports nautiques, etc. Je résume les impacts sur l'activité touristique.

- Peut-être le plus inquiétant au moment où on des risques liés à l'érosion, aux fortes pluies, aux coulées, glissements de terrain, etc. La dernière maison de plus fut détruite à ST-LEU... l'enlèvement des déchets marins augmentera forcément le risque.

- Dangers sur le lagon P. Bove, produits polluants et toxiques, etc. (en lien avec le pont ci-dessus)

- 500 AIR de camion-benne par jour. Quid des impacts sur le trafic routier, les accidents, la pollution, etc.

- Enfin il faut mentionner, bien sûr, les risques sanitaires causés par les poubelles dangereuses, dispersées sur une zone touchant les 3 communes, donc plusieurs dizaines de milliers de personnes dont plusieurs écoles...

Merci pour votre attention  
16/07/2018  
SL-150

Que Daunted (qui habite au chemin de la carrière de maus) donner mon avis sur cette enquête publique. Seul du nom pour la carrière de Bois-Bleu et pour la d'une fois, ça va. Au lieu aussi de mon mail mon refus au projet de cette carrière de St-Leu que le procédé de faire une

encore une enquête en pleine période de vacances est un procédé plutôt douteux, déconcertant sur l'attitude mais non sur l'impact. Des personnes nombreuses absentes de l'île ne sont pas informés alors que déjà un refus a déjà exprimé par 2 fois la projet de construction de cette RL n'a pas été soumis d'autant de consultations. Il aurait été préférable de faire ce avant un référendum sur cette RL nécessaire mais pas la forme actuelle. Malheureusement, les responsables en ont fait autrement, à eux de réfléchir à une autre solution pour montrer les risques incalculables et non à la population de subir les effets importants et irréversibles de cette RL. Quelle ne veut pas être responsable c'est au bout de faire un projet qui tiennent la route!! Alors j'offre moi-même 06 dollars Catégorie à ce projet de carrière de Bois-Bleu. Blaise d'île a besoin de préserver une qualité de vie et la commune de ST-Leu qui accueille tout de touristes qui apprécient ce cadre de vie et la chaise. Et je ne parle pas des nuisances sonores des poussières nuisibles pour la santé et cette cascade' destruction dans une si belle école sainte.

Respectez les NON déjà tant formulés par la population. Merci  
SL-151  
De. Lu-Michelero Yves 19R de Couille St-Leu  
obris. Centre la Carrière de Bois-Blanc St-Leu

SL-159  
X je suis d'accord pour l'ouverture de la carrière c'est pour le bien de tous et on peut améliorer nos enfants. donc je suis pour. aussi ça fait travailler beaucoup de gens.

16/07/2018

SL. 153

Bonjour,  
 Je suis contre l'ouverture de la carrière minière de Bois Blanc pour les raisons suivantes:  
 - risque pour les cétacés, nombreux en cette saison (face à la carrière (bruit des explosions notamment, pollution...))  
 - faune terrestre notamment les espèces rares et protégées (choucroute sauris, pétrelles, papillons...)  
 - nuisances sonores (explosions, passage des camions...)  
 - pour les riverains (maill aussi nuisances récréatives (pousière) notamment pour les jeunes enfants et personnes atteintes d'un impact sur le trafic touristique dû aux aller-retours de camions = bouchon, accidents...  
 - danger pour le lagon: boues, produits toxiques ou polluants  
 - risques liés à l'érosion: coulées, glissement de terrain

Toutefois, une zone touristique propre sans balade VTT... qui sera défrisée à moins qu'un réel projet d'aménagement écologiste ne soit prévu admette la constitution d'un bois avec implantation d'endéaïques non exotiques avec zones de promenade en... qu'il que la promotion d'une exploitation écotouristique de la zone qui permettrait de créer de emplois et de permettre à la jeunesse d'être plus autonome par rapport aux implantations de fruits et légumes

Souhaitant que ce soit un choix éclairé pour le bien être et la préservation de biodiversité de notre île qui soit prise en compte dans un souci sérieux pour les générations futures, je vous remercie de votre attention.

la 14/07/2018



R.G.

SL. 154

Bonjour,

Je tiens à donner un avis favorable à la carrière de Bois Blanc car d'une nécessité publique pour toute la Réunion et aussi pour les habitants sur Bois Blanc car des emplois seraient mis en place.

Pour arrêter l'utilisation des ressources alternatives (ressources locales) sur le chantier NBL alors même que cette ressource se fait rare et que nous en avons besoin pour tous aménagements futurs de la Réunion: construction de logements, écoles hôpitaux routes ponts...  
 Pour la fabrication des gros enrochements nécessaires à la nouvelle route littorale



Les observations faites sur les Registres à 17 durant la permanence du 18 juillet 2018  
 St. Lau

SL. 185

LACALLE Marie-Clair

Je suis contre l'ouverture de la carrière de Bois Blanc nuisances sur l'environnement et la santé des personnes des communes avoisinantes  
 Auquel lieu à l'érosion: coulées de boues, glissement de terrain

nuisances sur le trafic routier dû aux aller-retour des camions  
 poussières et bruit, ce sera la fin des espèces endémiques propres à ce secteur.  
 Je souhaite que cette carrière ne se fasse pas pour le bien de tous les réunionnais.

P.G.

4- Dégradation générale de l'environnement

SL-189

le 18-07-18. Champ Gange. C'est que le Grand Sange. 3726. Pilsen.

Je suis contre la carrière de Bois Blanc pour différents raisons - premières raisons c'est la carrière et la danger pour la circulation

- Danger avec les explosifs et mauvaise soumise

- Pourquoi refaire une carrière publique alors que par répartition la majorité de la population s'était exprimée contre à une large majorité.

de Pierre di 18 Juillet 2018 SL-190

De la part d'un habitant de l'étau S de V, qui désire rester plus ou moins anonyme (seul pour la signature) Je tiens à vous dire que je suis en pleine conscience CONSCIE de la carrière de Bois Blanc et toute autre carrière et pour la réalisation du Camion Bien à vous

Bru

le 18/07/18

SL-191

Après le Bois Blanc, c'est la carrière qui se crée au côté. Uniquement du ciment et si un gros trou dans les séparations, de la première du bruit. Pour continuer à vouloir pour l'avenir je pour la carrière de Bois Blanc. Pour la carrière Bois Blanc de Bois Blanc

Je suis contre

le 18/07/18

SL-192

Habitants de S leu. Route des Chateaux - Je suis contre l'ouverture de la carrière - trop d'effets négatifs pour la population et l'environnement P.G.

SL-186

Je suis contre l'ouverture de la carrière Bois Blanc, à côté de notre las de la dernière carrière publique. Je suis contre les 5 terrains contre car je pense qu'il y a déjà de beaux espaces réservés pour les écoles et les équipements pour le littoral

merveilleux qui ne mérite pas ça! Que l'on soit sûr de la protection de la structure et de la protection de l'environnement! Ce n'est pas le projet de Bois Blanc qui est le projet de Bois Blanc. Ce n'est pas le projet de Bois Blanc qui est le projet de Bois Blanc. Ce n'est pas le projet de Bois Blanc qui est le projet de Bois Blanc.

de Pierre di

le 18/07/18

SL-187

VAYRE Denise 17 Chemin Fossey les Colonnades Je suis contre la carrière de Bois Blanc pour les raisons suivantes

- risques liés à la circulation des camions sur la route des Tramarins (un accident est déjà eu lieu)
- danger pour les enfants de école toute proche
- danger des aux explosifs
- impact négatif sur l'environnement
- la population de S leu a déjà exprimé son avis par référendum (contre à une large majorité)

le 17/07/18

SL-188

le 17/07/18, Claude W.F.H. Je suis contre l'ouverture de la carrière de Bois Blanc pour les raisons suivantes:

- 1- Dégradation du sol
- 2- Perturbations provoquant de l'asthme et autres maladies
- 3- Bruits divers qui gênent le paix de personnes malades et âgées.

P.G.

180 per manance le 20 juillet 2018 de  
08h00 à 12h00 - St Leu y

42 observations faites sur les registres  
S, G et J entre les 16/07 et 20/07/2018

le 20.07.18 SL. 205

Je suis POUR L'OUVERTURE DE LA CARRIERE DE BOIS BLANC  
pour l'economie - POUR FAIRE TRAVAILLER les FAMILLES  
qui habitent dans le Basin dans le cas qu'on respecte  
l'environnement. KICKERIN DAVID 35b IMPASSE LA  
REVOLUTION SAINTE MARIE, 0632860462

la 45  
SL. 206

le 20/7/18  
Je suis CONTRE l'ouverture de la carrière - C. DURIEZ chemin Barret  
à PITHON ST LEU

Je suis contre ce désastre écologique et je préfère devanlateur.  
Ce projet ne fera pas avancer la Région  
(Chemin Barret à Pithon St Leu) Michel Kruent

20/07/2018 SL. 208

Je suis Pour la Carrière Car O W la Création des  
Anglois Chivichs.

Signature

SL. 192 suite

Arrière c'est la zone suquée fuyante - il serait  
bien que l'on tienne en compte l'avis de la population  
Aucun respect de l'environnement, espèces protégées  
dans la zone de la carrière.

Habitat et école à proximité avec des cuisines.  
pouces et ecologues -  
Je suis contre l'exploitation de la carrière de bois  
Blanc -  
Sous P.

le 18/07/18 SL. 193  
Habitant du quartier Pointe des Châteaux à St Leu  
Je tiens à exprimer mon avis - Je suis contre  
l'exploitation de la carrière de bois blanc -  
Top de désastres écologiques et environnementaux sont  
liés à ce projet - Je dis NON à ce projet.

POSTHIRE F.

le 18/07/18 SL. 194  
Je suis contre le projet d'exploitation de la carrière -  
Trop de dégâts en perspectives écologiques et sur la population  
BERNARD Wila

SL. 195

Je suis contre la carrière de bois blanc parce que  
c'est détruire plusieurs quartiers et ~~est~~ amener de  
provisoire les habitants qui vivent près de cet endroit  
non seulement le bruit mais aussi la pollution  
et le désagréablement que cela peut occasionner

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
 Le délai d'enquête étant expiré, \_\_\_\_\_ déclare clos le présent registre  
 Je, soussigné \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ jours consécutifs du \_\_\_\_\_  
 qui a été mis à la disposition du public pendant \_\_\_\_\_  
 de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
 et de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
 (sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par \_\_\_\_\_ personnes (pages N° \_\_\_\_\_  
 à \_\_\_\_\_).  
 En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :  
 1° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_  
 2° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_  
 3° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

Voir registre n° 20 St. Lou

SL-209

cette carrière aura des conséquences néfastes :  
 - sur la santé et la qualité de vie des riverains  
 (poussières, bruit, vibrations)  
 - sur l'environnement (flore, faune sauvage et milieu  
 marin)  
 - sur l'économie de toute la côte (tourisme)  
 Pour tous ces raisons je suis contre l'ouverture  
 d'une carrière à Paris Blanc  
 Gisèle TURPIN

SL-210

Contre cette carrière puisqu'il s'agit de mine :  
 vibrations pour les maisons - fissures crevées, effondre-  
 ment ensemblement de la circulation de St-Jean  
 flume à la possession de malades, pannes de St-Jean  
 à la possession des malades, pannes de St-Jean  
 personnes âgées les enfants vont souffrir  
 Haute par air je suis malade moi-même  
 B.B.P.C.O. je sais ce que c'est  
 si il veut pleut me faire pas ça !  
 respectez nous  
 existant - Non à la carrière d'autres solutions

SL-211

Pourquoi methe en danger le futur de la  
 Réunion? Les émirats ont faites nous  
 par exemple anti-élites libérix basar deux,  
 si habitable, égalitaire et pourtant  
 chuintant, pour les entreprises et les  
 le futur n'est pas dans les cœurs

SL. 211 suite

existantes mais dans le tourisme  
reconnu, les PHE et PH1.

L'avenir nous nous raisonnerait  
mais il sera peut-être trop tard pour  
les harmoniser.

SL. 212

C'est un projet gigantesque, nécessaire aux  
chefs de projet économique de l'île. Résolument  
il y aura pour la mise en œuvre des problèmes de  
solvabilité. On ne fait pas d'ordres sans  
causes les yeux. Les mutations seront pour un  
temps. Ce sera ensuite une surface reconstruite  
utilisée par des agriculteurs.

Ça changeance de puis favorable à l'exploitation de  
cette carrière.

SL. 213

C'est un gros projet gigantesque, mais trop de  
problème pour notre commune (naissance pénurie =  
beaucoup bruit, problème de puissance voire  
maladie, circulation très perturbante. Alors  
on dit NON à cette carrière.

~~Besnes~~ Besnes Police

SL. 214

Ce projet de carrière est exclusivement consacré à la NRL  
digne + solide. Or, il existe une alternative française  
de porte-voix gabrie de protection qui coûterait moins cher  
et serait beaucoup moins nocive en termes massives. Ce projet  
traverse ferait en outre travailler beaucoup plus d'ouvriers  
régionnaires. Il serait mieux noté au plan stratégique.  
Ce projet NRL a été conçu puis développé sur la base de

Le présent registre ainsi que les

pièces

qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 04/09/2018

à M. le Préfet de la Réunion

(Voir mention de clôture en page 12.)

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

SL. 214 suite

messages (me rappelle très distinctement la presse locale, j'aimerais  
disputer et aucun pouvoir en justice pour diffamation)  
de colonne d'insulte et du déni du but de enquête publique  
Le projet sera-t-il soumis à une enquête de concertation  
pour le définitive de ce projet de concertation qui en laiderait  
le passage pourrait de multiples dièses et pourrait être cause  
de la dégradation de la chaîne de la route de Tamara, et proba-  
blement d'accidents graves (renouveau présent d'un dépaysement  
de nature).

Enfin, si en cas de refus manifeste de ce projet par la population  
et la commission enquêteuse le projet reprendrait un arrêté de  
PIB cette enquête publique ne serait que un très vaste  
fontaine de guerre.

Après préfet de faire son travail et moi d'autre que son travail  
en recourant dans le délai le plus bref pour examiner le projet de  
carte, sans gelatin de protection, les aménagements proposés.  
STOP au mépris et à l'ignorance.

P.S. : Le entrepreneur Bouygues et Véral et tant dans l'insigne-  
cité de fournir contractuellement les matériaux pour le déique,  
il revient à la Région Réunion de réhabiliter le contrat sans Yvelin,  
8ème le 20 juillet 18

Amard GUNET

Président

"Réagissons"

SL. 215

J'ai refusé cette vente trop récente sur cette ancienne  
Route d'Alou qui sera pour cette Nouvelle Route  
importante pour les populations de la Réunion.  
~~Il y a~~ y a dans

SL. 216

Je suis pour ce projet pour l'avenir des Réunionnais.  
Rattimon Amada.

SL. 217

Je dis non à la carrière pour le bien de  
notre île et la santé.

~~Hilson~~  
Hilson

SL. 218

Non à la carrière risque atteinte à la nature  
Préjudice aux habitations

~~Gautrand~~  
Gautrand

SL. 219

Non à la carrière cause de pollution et dégradation  
risque de gros problèmes dans les intempéries.

~~Joué~~  
Joué

SL. 220

NON, NON, NON à la carrière de Bois Blanc  
Déjà l'initiative de M. DIDIER ROBERT pour  
la détermination à détruire les gisements de Bois Blanc  
Pourquoi. Touche pas à Mont Roche  
Mera

~~Mera~~  
Mera

REPUBLIQUE FRANÇAISE

7

PREFECTURE DE LA REUNION

Commune d

ST LEU

## REGISTRE D'ENQUETE

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

---

---

---

---

---

---

---

Registre  
complet



ENQUETE RELATIVE

A

— Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichage et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 25/06 au 25/07/2018 au \_\_\_\_\_ les observations du public

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

*voir arrêté joint au dossier*

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

*Philippe Garcia*  
N. MAILLOT



A. POTHIN  
*[Signature]*

P.G.

150 permanence - St Leu

Première journée :

le 16/07/2018 de 08 heures 00 à 12 heures 00

SL 155

POTATION Claude 14 rue Lancia 97436 ST L. B. M

Je suis reparti à l'ouverture de la carrière de Bois Blanc pour plusieurs raisons.

Il ne pose d'abord un problème environnemental. Le lieu choisi abrite des plants et des oiseaux endémiques et protégés qui risquent de disparaître. Le lieu est également proche du littoral et qui va entraîner des afflux d'alluvions qui vont empêcher les fonds marins de pratiquer le passage des balais et diminuer l'habitat faunistique.

Problème majeur : situé proche des habitations, cette activité va entraîner une augmentation de la pollution susceptible de perturber les personnes ayant des problèmes respiratoires. Un grand vide est les idées autour les plus en danger. Tout d'abord le stress des enfants dus aux bruit de quai résonants et pour l'ensemble.

Problème de santé avec les caspions devant nous apporter les galets (accidents, dégradation des infrastructures, embouteillages, etc.)

Attente de la mappe phréatique, géométrie de terrain par

La carrière ne peut continuer à donner pour préserver les granules, ce qui défigurerait irrémédiablement le paysage.

En conséquence le PPR sur le P.M. ne doit pas être modifié pour l'ouverture de la carrière.

St Leu le 16 juillet 2018

SL 156

Grave Granules et Granulats... à venir

"Nous resterons le boutai des cochons de payeurs chaque fois qu'il y aura des actes de maltraitances envers les hommes et non univers!"

Un Citoyen

RIVIERE René Paul SILEU SL-157

Je suis pour la continuité de la route de LITONEL OUI ou la Carrière de bois BLAN

SL-158

GRONDIN Virginie de la Plaine des Capes

Je suis pour une NFL Tout d'abord notre Ile est trop grande pour une carrière de cette taille. Je suis contre la carrière de Bois Blanc.

GRONDIN François Plaine des Capes SL-159

Nom de la carrière de Bois Blanc! Non à la dégradation de l'écosystème qui va impacter toute l'île et un avenir sans avenir!

SL. 160

- ~~ETIENNE~~ Stéphane ~~Thierry~~
- ANTOINE Serge ~~Antoine~~
- Exile Aurelie ~~Exile~~
- Exile Assan Michel ~~Exile~~
- Exile Anne Gracile ~~Exile~~
- Bilard Marie Anne ~~Bilard~~
- CHAN BIN CHING ~~Chan~~
- ALLY Micheline ~~ALLY~~
- Bilard Marie Jeanne ~~Bilard~~

Mous sommes pour la nouvelle route du Littoral et pensons que l'intérêt publique doit passer avant tout. la route du littoral actuelle est dangereuse et mortelle. l'économie est gravement impactée à chaque basculement et fermeture. On traverse cette route tout la jours de grands travaux ont été fait pour que la reunion se développe auparavant.

→ Bascullement des eaux d'est en ouest

→ Déménagement du quartier de merpeme pour l'agrandissement de l'aéroport

Des galets ont déjà été extraits partant dans libe et la carrière de Bois Blanc ne serait qu'une participation légitime et

R.G.

Justifié vu l'ampleur des besoins  
 Sinon vous Allég faire quoi de ces galets!!  
 Vous se passe aux victimes de la route du littoral et a leurs familles.  
 Cette N.R.L. est une mercede!

SL. 161

CINARREI demeurant à P. Jean Fable Eugène Dange.  
 Je ne suis pas d'accord pour la carrière de gros plans.

Guirelli

SL. 162

CORABOX Soudy Je suis pour la carrière à condition de respect l'environnement pour la fabrication des gres enrochements nécessaires à la N.R.L.  
 Je pense que c'est devenue une combat politique. Mais je dis que c'est d'intérêt général.  
 que Pierre

~~Guirelli~~

24 observations faites sur les registres N° 7 durant la permanence du 16 juillet 2018.  
 St. Leu

~~Guirelli~~

R.G.

SL. 196

Lundi 16 Juillet 2018 = Je trouve que ce sera une catastrophe pour notre belle Ile - C'est vrai que c'est d'intérêt publique mais prévoyons les rendements enfants, il faut mieux prévenir que guérir - alors, nombreuses écoles - pour nous - c'est toujours ceux qui habitent près des travaux qui sont pénalisés et puis eu cas de fortes pluies cyclones on va pérorer si des mon, il ya d'autres moyens que la carrière de Bois Blanc. Il faut être réaliste, prévoyance car désigner notre Ile et puis une population malade à cause de bruit, poussières, etc. - cause de graves conséquences sur la santé sociale au déficit déjà.

FAUCON Gyane *Gyane* SL. 197

Je suis contre la carrière, je pense que cela nuirait à la ville de Saint-Jean.

M. STANLEY ROSETTA *Don* SL. 198

Je suis pour l'arrêt de la carrière  
 Je trouve l'impact de cette carrière sur l'environnement est négatif.  
 Pour le Préfet, il faut arrêter la carrière.

SL. 199

18 juillet 2018 M. P. CHOUX 31 rue du Cochois.  
 NON à la Carrière de Bois Blanc. Le Préfet Public ne peut pas être au profit de certains. C'est le profit de certains qui est au profit de la population. C'est le profit de certains qui est au profit de la population.

SL. 200

Mardi 18 juillet 2018 - Je suis contre cette carrière pour la santé de mes enfants. Et de nos voisins mais surtout qui il y a d'acte à l'avenir. Je ne suis pas d'accord que cela soit pour des fin aussi banales.

SL. 201

18/07/18. Je suis contre ce projet de carrière à Bois Blanc, cela coûtera trop de dommages tout côté route que au niveau humain.

*WJ* CASAGRADE Julia

SL. 202

18/07/18 Je suis résistante à Bois Blanc. Je pense que les personnes âgées qui vont subir les déplacements du bruit, de la poussière des tas de mine.

Je dis NON à la carrière  
 Mme SMITH Céline *Smith*

SL. 203

18/07/18 Je suis contre la carrière de Bois Blanc. Et tous les désastres qui sont liés à ce projet je redis NON à ce projet.

Nathalie PARBATA *Parbata* Saint-Jean

SL. 204

18/07/18 Je me prononce contre ce projet de carrière à Bois Blanc. Il faut continuer à préserver notre terre. Les dégâts liés à cette carrière sont trop importants, il n'y a qu'à voir ce que les derniers cyclones ont eu comme impact sur les Territoires.

NON à la carrière  
 Patricia DESCHAMPS *Deschamps* ST LEU





Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures

Le délai d'enquête étant expiré

Je, soussigné \_\_\_\_\_, déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant \_\_\_\_\_ jours consécutifs du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
et de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par \_\_\_\_\_ personnes (pages N° \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_).

En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :  
1° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

2° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

3° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

Voir registre n° 20  
St. Les

SL-240

Mme mais HEBREUX MARGÉ, Insee nolan.  
Je dus voyer la carrière de Louis  
Blanc car j'habite à proximité.

SL-241

Je soussigné HUBERT-DION déclare être pour l'aventure  
de la carrière de Louis Blanc pour faire travailler le com-  
-mune locale. Si moi-même plus de carrière en la région  
il faudrait pour la carrière plus chère la mutation de com-  
-mune. Pour la carrière régionale pour un bénéfice  
et faire travailler la région.

SL-242

Je soussigné THAUROT Fabien déclare pour la carrière  
car pour l'admission économique de la région pour person-  
-ne pour ma famille, de compte par la route du littoral  
pour la région de la route lors des déplacements.

SL-243

Je soussigné Courant-Dion déclare être favorable à la carrière  
de la région par l'économie de la région et pour l'intérêt  
publique.

SL-244  
Je soussigné Morel-Dion favorable à la  
carrière à 100%.

RAISONNABLE

Où fin la carrière pour le développement de  
SL-245

Le Niveau et hauteur la suite de la population  
car à la carrière à bloc d'acier.



SL-246

Je soussigné M MAILLOT Guillaume je suis pour la carrière pour la sécurité des usagers de la route, pour l'éclairage économique de la Réunion

SL-247

Le Bric à bric ORL je suis pour la carrière

SL-248

Le Gouverneur Séverine pour la carrière économique de la Réunion + emploi.

~~TOBARRON~~

SL-249

Guy à la carrière Pour l'emploi

SL-250

OUI le coiffeur emploi: SOUVEC NARRISSONNY Lucien

SL-251

Thierry François Carrière Délégué du Personnel et syndical: OUI à la carrière pour l'emploi et l'économie. une petite partie de la population ne peut pas bloquer un projet 2 000 000 € et faire augmenter l'adhésion

*[Signature]*

Le présent registre ainsi que les

pièces

qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 04/09/2018

à M. le Préfet de la Réunion

(Voir mention de clôture en page 12.)

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

SL-252

Je soussigné M' SMARA Patrick est pour la carrière pour plusieurs nos emplois.

~~SL-253~~

SL-253

RANARIS RANANA on a la carrière pour cette carrière sur la carrière BDF Paul Stahling on a une autre emploi

SL-254

Je soussigné O'BUCCIGI O'BUCCIGI m'oppose à la carrière de Job pour les raisons suivantes

Premièrement, d'un côté environnemental, en effet la réalisation de cette carrière gènera de manière insupportable des déchets sur la faune et la flore de toute la région. C'est la topographie de la bouletterie et un peu des derniers conseils de base qui ont eu lieu sur la commune la question se pose sur la sécurisation du chantier lors d'un événement climatique majeur tel qu'un ouragan. D'autre part les nouvelles et le bruit cause par l'exploitation de la carrière nuisent d'une part aux habitants de la région, l'étude ne prenant pas en compte les aléas, les fameux vents regards de l'antenne ou bien austral et se penchent les particuliers sur l'ensemble de la réunion et d'autre part, à tous les plants et animaux se trouvent dans la zone. Deuxièmement, au vu de tous les déplacements causes et débats à dessein d'un ordre de route publique



la pollution de l'air de la terre mais aussi de l'eau en cas de débordement fontaines sont fortement dégradés la qualité de vie de tous les habitants de la Côte d'Ivoire. Une pétition signée par les médecins du secteur se mène contre la carrière et l'absence d'investissement dans la région à ce jour donne aucun statut satisfaisant sur les carrières de non-dispersion et de la remise des permis et des produits utilisés. En conséquence, la mise en route de cette carrière va au-delà de détruire l'environnement et la santé des citoyens, va réduire à néant toute l'économie existante et de la ville en général pour la dégradation du milieu. De plus, les nombreuses colonies préfabriquées sont érigées sans plan d'urbanisme et asphaltés tout le centre-ville par la circulation des camions et des véhicules. Enfin, à ce jour il n'existe aucune garantie sur la durée de l'extraction.

Pour toutes ces raisons je m'oppose solennellement à la création de la carrière de Bobo Dioulassa.

- NON à la destruction de l'environnement

- NON à la dégradation de notre santé

- NON à la mise à mort de l'économie de la Côte d'Ivoire

- NON à l'ouverture de manière indolore de la carrière

AV-255

JE Salue M<sup>me</sup> LAURENCE ANGE pour l'Etat de Bobo

NON à la carrière de Bobo Dioulassa

NON pour la santé de nos enfants, nos petits enfants -

NON pour la santé de nos personnes âgées handicapées.

NON pour la pollution de l'air, l'eau, la terre.

NON pour la famine et la fléau.

NON pour les problèmes liés à la fermeture

de la route de Yamoussoukro, en attendant que les travaux dans la carrière de Bobo Dioulassa.

J'écris contre la fermeture de la route de Yamoussoukro pendant que la carrière de Yamoussoukro est ouverte.

NON pour les habitations qui sont en danger de s'effondrer à cause de la pollution.

NON car je possède un terrain à Bobo Dioulassa pour mes enfants et petits enfants je ne veux pas que demain ils aient des problèmes de santé, de nuisances sonores et auditives avec les personnes qui peuvent ouvrir.

avec les tiers de mine, mais habitations. Risque de pollution des dégradations, des personnes et autres.

L'Etat nous nous va prendre un coup avec l'accès à la plage d'été, de l'étang Sabi - Sabi pour la circulation normale entre Bobo et Yamoussoukro.

NON à la carrière de Bobo Dioulassa - OUI à la route de Yamoussoukro.

Il existe d'autres endroits à la région pour ouvrir des routes pour faire la MRL.

NON - NON - il n'existe aucune durée d'extraction des routes pour la carrière de Bobo Dioulassa.

donc nous ne savons pas quand ce sera fini.

AV-255 suite 35

*[Signature]*

6

8

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

Commune d

ST LEU

**REGISTRE D'ENQUETE**

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

*Registree  
Complet*

ENQUETE RELATIVE

A

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 25/06 au 25/07/2018 au \_\_\_\_\_ les observations du public

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

*Var arrêté joint au dossier*

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

~~Philippe GARCIA  
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR~~

*W. de la Motte  
N. HAICOUR*

*A. Pottier*  
*[Signature]*

18° permanence - St-Leu  
- Première journée -

le 20/07/2018 de 08 heures 00 à 12 heures 00

1 - Observations de M.

SL-256

Je soussigné M. PABUSSION Gianni déclare être pour l'essentiel  
d'une carrière civile ouest pour la période des emplois, la  
vie et carrières de l'île et la sécurité de nos familles avec la  
construction de la NRI.

SL-257

- Je soussigné M. Leapis Julien, est favorable à la carrière  
de bœuf blanc - pour diverses raisons.

- Ayant eu lui le prix de matériaux de construction, est devenu  
excessif, du au manque de carrière.

- Le maintien des emplois dans le secteur du BTP

- De nombreux personnes dépendent aujourd'hui de cette  
carrière : entrepreneurs / personnel du BTP

- Vivent à moins de 5 km d'une carrière, ce qui il y a  
de nuisance (sonore, etc), mais elle est minime face au  
enjeux économique -

- Le développement économique de la réunion doit malheureusement  
passer par cette étape, ou se sont les revenus qui sont  
pendus, sur le long terme, qui à l'épreuve des années  
dans les carrières actuelles.

SL-258

M<sup>l</sup> BATAILLÉ J Paul. 221. CH DE ALÉ

A MON AVIS. suite de la santé et environnement. Jeage  
et - Pour une ALÉ. Pour une B. B. T.

Je suis favorable cette carrière -

*Handwritten signature*

SL-259

20/07/2018 13h30

Je soussigné M. François nouvi MA François de Laro s'ête pour l'ouverture des carrières  
de bœuf blanc pour les raisons suivantes:

- Approvisionnement en matériaux pour la fin de l'année de la NRI

- Augmenter la production dans au profit de la carrière d'ouest qui

- Sécurité de la route

- Fin des Eboches intergénération

- Fin des travaux à l'ouverture de la route de l'ouest

- Augmentation d'une surface cultivable pour les jeunes agriculteurs au  
5<sup>e</sup> lieu et l'ouverture de la parcelle base

- Fin de la spéculation sur les matériaux dans le BTP (la pierre est double  
environ 10% en 2 dernières années)

- Développement du tourisme

- Meilleure vision de la Réunion qui il nous appartient de donner espoir à lui.

- Toute la présentation peut être dans la dernière réunion, on a qui  
concernent le projet

SL-260

20/07/2018 14h18

Je soussigné MA Laroit Paul, être pour à ce jour  
passer la carrière de bœuf blanc, pour la nouvelle  
route de l'ouest: course toute en bœuf blanc.

SL-261

Je suis favorable à l'ouverture de l'ouest de la ville  
de Saint-Leu je suis favorable à la carrière de  
bœuf blanc

La production de bœuf blanc sur la route de la  
sécurité de nos habitants.

*Handwritten signature*

R6

R6



Nou A Ca Carrière ~~Magalie~~

NON à la carrière de BOIS BLANC  
 NON pour nos enfants  
 NON pour les personnes âgées  
 NON pour notre santé  
 NON pour notre avenir  
 NON POUR NOTRE SANTÉ ~~PROGRES~~  
 NON POUR NOUS TOUS  
 NON NON NON NON NON NON

Magalie BODZEN

NON à la carrière de BOIS BLANC  
 NON pour nos enfants  
 NON pour notre santé  
 NON pour notre avenir  
 NON pour notre SANTÉ  
 NON NON NON NON NON NON NON NON  
 NON NON NON NON NON NON NON NON  
 NON NON NON NON NON NON NON NON  
 NON NON NON NON NON NON NON NON  
 NON NON NON NON NON NON NON NON  
 NON NON NON NON NON NON NON NON

Je m'exprime au Nom de Fabrice Paulin J'ai  
 donc, cette carrière est illégale et  
 dangereuse pour l'environnement et la  
 santé publique et en plus elle me  
 respecte pas les lois françaises

non comme à la Réunion dans un  
 département français donc les lois  
 françaises doivent s'appliquer, nous ne  
 sommes pas dans une République  
 Saramaïe. Les lois françaises doivent  
 être appliquées. Autant cette  
 carrière peut considérer que  
 la Réunion n'est pas français.  
 on ne peut pas accepter cela. Le  
 président de la République doit  
 absolument se positionner sur le sujet.  
 Les gros camions vont passer par le  
 centre ville de St-Leu plusieurs  
 dizaines de Camion chaque minute,  
 ça va perturber le centre ville lorsque  
 la Route des Tamariens sera fermée  
 Jacquid y aura des Tris de St-Leu  
 les ex ploits, la carrière vont

risque d'accidents, ceci est  
 clairement noté dans les études.  
 Outre son des tirs de fibres vont  
 provoquer des malades pour la  
 population et surtout les enfants.  
 Il est donc nécessaire que come  
 cette moncade d'enquête public  
 qui est précédé par le Bras droit  
 de Jean Gaël ANDA de Stéphane  
 qui est de puis par le proche du  
 président de la région qui est  
 un fervent défenseur de la carrière  
 de Bois Blanc aux cotés des  
 Autorités locales. D'ailleurs je  
 veux savoir pourquoi l'état et  
 la région port favorable à la  
 carrière de Bois Blanc pendant  
 que l'entreprise attributaire

A'est engagé les de la paration  
 du marché à faire leur affaire  
 de l'approvisionnement des Roches  
 marines. Pourquoi aujourd'hui,  
 alors que des entreprises ont vu leur  
 offre rejeté car il ne prenait  
 pas en compte l'approvisionnement des  
 Roches, ceux qui se sont engagés  
 obtiennent aujourd'hui les aides de  
 l'état et de la Région. Ceci est  
 illégale. Si on continue dans ce  
 sens je pense qu'une plainte  
 pourra être déposée pour favoritisme  
 dans le cadre de l'attribution  
 du marché public. Je vais écrire  
 à la justice pour qu'une enquête  
 soit ouverte sur l'attribution du  
 marché de la NRC.

Il faut absolument que le président du Tribunal administratif ouvre une enquête sur le lieu qui est l'objet de l'enquête parue avec la Région via M. Jean Gaël Ando proche du président de Région.

Je constate que les transporteurs qui ne dépendent que de leur intérêt personnel après une réunion avec la Région qui depuis certains transporteurs considèrent qu'ils ont été contraints de venir pour travailler. D'ailleurs, des Bus ont été affectés pour venir amener des gens à St. Leu par l'absence de pression sur les enquêteurs. Ces méthodes sont inadmissibles.

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné \_\_\_\_\_, déclare dès le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant \_\_\_\_\_ jours consécutifs du \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par \_\_\_\_\_ personnes (pages N° \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_).

En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre : 1° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

2° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

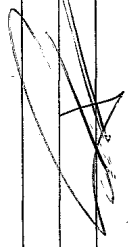
3° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

voir registre n° 20 St. Leu



SL-268 suite 7

et inacceptable. La Camion  
 de Bois Blanc se présente un  
 vrai danger pour la circulation  
 de la route des Tamaris car  
 elle se situe à l'aplomb  
 de la route des Tamaris.  
 Autre élément important s'il n'y a  
 pas de solution par la route des  
 Tamaris, les Camions vont passer  
 par l'étang Salé les Bains ce  
 qui occasionnera d'énormes  
 problèmes à l'étang Salé les Bains



Le présent registre ainsi que les

pièces

qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 04/09/2018

à M. le Préfet de la Réunion



(Voir mention de clôture en page 12.)

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

REPUBLIQUE FRANÇAISE

9

PREFECTURE DE LA REUNION

Commune d

ST LEU

**REGISTRE D'ENQUETE**

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Aviron et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

*Registre  
complet*

# ENQUETE RELATIVE

A

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 25/06 au 25/07/2018 au \_\_\_\_\_ les observations du public

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

*voir arrêté joint au dossier*

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête



*D. Fauchet*  
N. MAILLOT

A. POTTIN

P.G.



prise dans la journée.

Pour tous ces motifs nous dit  
NON NON NON NON NON NON  
à la carrière de Bob Blanc.

On ne dit pas NON à la NBL.

On dit NON à la carrière de Bob  
Blanc. La majorité des habitants de  
St-Léon, de l'étang Salé, des Ariveus et  
d'ailleurs ont dit NON. Non le pas  
plus, mais le pas même RESPECT NOT CHOIX.  
RESPECT ANOUS.

~~LAIBER~~ / ~~Clément~~

M. GRONDISIN Joseph Clément

En tant que citoyens Saint-Léonais,  
à plusieurs reprises je me suis opposés à  
la carrière de Bob Blanc. La position ma  
pas changée. A chaque fois on nous pose la  
même question. La réponse est la même, NOUS  
DIT NON à la carrière de Bob Blanc.

L'impact négatif sur notre santé, sur  
notre environnement, sur notre cadre de vie  
~~sur~~ est certain. Les fermiers de la  
route de Tamaris, les nombreux pêcheurs  
qu'il y aura en ville de St-Léon nous  
DIT NON.

Pour tous ces motifs nous dit NON  
à la carrière de Bob Blanc. 13

le 20 juillet 2018 Guineeth 14.  
 Je ne comprend pas comment on peut vouloir modifier le  
 PIV pour permettre l'ouverture de la carrière de  
 Bois Blanc alors que le schéma des carrières ne permet  
 pas l'ouverture de la carrière de plus des jugements  
 ont acquis. Que cette carrière était illégale  
 Je ne comprend pas l'acharnement de l'état dans cette  
 affaire.  
 La population à plusieurs reprises donne son avis  
 négatif elle a manifesté son opposition à un  
 projet neuf pour la santé de la population  
 notamment des enfants et des personnes âgées plus  
 fragiles - la santé n'est pas nait pas prise  
 en compte à sa juste valeur - pauvres, bruits,  
 notamment avec les tir de mines et la rotation  
 des Camions.  
 En plus l'environnement va être mis à mal de manière grave -  
 il faut absolument protéger l'environnement

*[Signature]*

Olli à la carrière création d'emploi valeur ajoutée pour  
 la commune et maintenir les hôpitaux à proximité aux  
 entreprises de nos législateurs et hommes politiques.  
 La quoi sert il à un homme de conquérir le monde tout  
 en sachant qu'il perdra son Ame.  
 Toutes les carrières dans le monde se font dans les  
 montagnes (En Europe)  
 Nous avons DIT OUI pour l'EUROPE.  
 NON !!  
 A la Carrière de Bois Blanc YA HEBERT Jean Jéré  
 54, Rue du Stade 97425 / LES AUVONS

SL. 284

Mr Brou  
 d'habitude au portail PIV 8. J'ai j'ai des enfants ou bas âges pour  
 la santé de mes enfants je dis non à la carrière je dis non  
 pas contre la route du littoral, mais non à la carrière pour  
 les tir de mine, les camions, de la poussière toute.  
 la carrière, mes enfants sont fragile de santé je  
 vous demande YA le président avec beaucoup  
 de Volonté pitie pas à la carrière pour préserver  
 la santé de mes enfants Merci de prendre en  
 compte mes mots du fond du cœur au nom des mes  
 enfants je vous dit merci de m'écouter encore une  
 fois non à la Carrière

*[Signature]*

St. Lev

- 207 observations faites sur les registres
- 5 à 14 le 20/07/2018
- 2 concubines recus ce jour en l'absence de St. Lev SL-C-5 et SL-C-6 annexés au registre n° 9

23 juillet 2018  
 Je m'oppose fermement à l'exploitation et au transfert à Bas-Benois son ce projet est complètement infaste pour la population - voir le plan de la garde / à manifestation de perturbation - voir le processus actuellement le conseil de la paroisse - 10 autres part ce projet respectent d'impacter également l'environnement.  
 Deux avis négatifs ont été émis suite aux précédents enquêtes - il est bien que l'exploitation d'une carrière à Bas-Benois n'est pas raisonnable. Parions pour laquelle je m'oppose totalement.

SL-413  
 Je suis opposé fermement à cette carrière qui nous nuit en tout - santé, environnement et en plus on doit penser à nos enfants à leur bonne éducation - on doit commencer pour cela l'éducation à la base humaine !!! Non non non !!!  
 M<sup>me</sup> Béatrice Marie Jeanne de la Chapelle AT Sen

Il existe sur le site plein pour cette carrière des vestiges archéologiques signalés aux services du département et dont je n'ai pas eu de mention dans les documents : des murs de pierre de l'époque de l'habitation des encher, un puits. Evidemment la carrière ferait disparaître directement ce témoignage unique d'une installation ancienne à St. Lev. Directement et immédiatement. Pourquoi personne n'en parle ?  
 Conclusion : en tant qu'historienne je suis évidemment contre la disposition programmée de ce site archéologique - B. Gentil le pousse. Saint lev.

23 juillet 2018  
 Je suis opposé à cette carrière car elle engendrerait des dégâts culturels matériels économiques et au niveau des familles ma famille est ASBMAIQUE et nous pensons de mener nos axes projets arrivés à ces fins, maintenant je suis combattif et si la carrière se fait mon activité sera stoppée donc nous serons là pour bloquer le projet.

SL-416  
 M<sup>me</sup> Béatrice Marie Jeanne de la Chapelle AT Sen  
 Je suis contre ce projet pour la poursuite surtout et in fine mise en œuvre l'environnement qui va





le 23/07/2018. SL-420

Je suis contre la carrière pour des raisons d'environnement, sécurité, nuisances, sur la santé de la population et sur l'embellissement que cela implique. Non et non à la carrière

DEUX ANDES  
de la carrière de Colin

le 23/07/18 SL-421

Je suis contre la carrière de Bois Blanc pour plusieurs raisons.

La préservation du paysage de cette zone est relativement soignée. Le risque accru d'inondations. L'épandage engendré par cette carrière entraînerait une accumulation d'eau de pluie au niveau des routes, comme à Saint Louis ce ditait d'arriver. Le risque de santé publique entraîné par les poussières. C'est une zone soumise aux aléas, favorisant la dispersion des poussières.

La circulation engendrée Bois Blanc est encore présente de la circulation et de nombreux cyclistes / piétons peuvent en profiter. Les rotations de poids lourds par leur rayonnement bruit / charges

Non à la carrière  
Yvan Schuler

le 23/07/18 SL-422

Non pour la carrière. Risques de destruction de la faune et de déstabilisation du terrain et des alentours. Non à la destruction du paysage régional, non à la pollution, au bruit, ou surabondance sur les communes. Sonia Descoeur

Le présent registre ainsi que les pièces

qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 04/09/2018

à M. le Préfet de la Réunion

(Voir mention de clôture en page 12.)

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

SL-423

le 23/7/2018. Je suis contre ce projet de carrière au regard des dégâts environnementaux que cela provoquera. M. Duval-Dumont 12

- Je dis non à la carrière ! Pascal Williamson

Blancard SL-425

Je dis non à la carrière SL-426

23/07/2018 - Je suis contre ce projet de carrière à Bois Blanc pour des raisons sanitaires (poussières) et environnementales (dégradation des paysages, pollution de l'écosystème marin) sociales (perturbations nuisibles de la zone résidentielle de la voirie des transports et de l'activité tertiaire) et enfin il y a d'autres endroits (autres sites) et surtout de voirie qui collectent des roches à la Réunion même si ça oblige à transporter un peu mais aux transports. Pascal BONNEVILLE

SL-427

23/07/18: Je suis contre. Ça me fait penser que le 2e fois qu'on nous le demande, Pourquoi Non n'est-il pas sur le compte ? NON Non Non à tous les niveaux. Adèle Black

SL.C-5

MAIRIE DE SAINT-LEU  
COURRIER ARRIVE LE

20 JUIL. 2018

N°: 13493



enquete publique bois blanc  
yohann missillier A: secretariat

19/07/2018 21:37

Monsieur, par la présente et en tant que citoyen de st leu, je souhaite affirmer ma détermination contre ce projet de méga carrière à bois blanc, une catastrophe environnementale de plus en perspective.

Comment un tel site naturel peut il être condamné à être défiguré irréversiblement? (paysage, faune, flore)

Comment ignorer l'évidente catastrophe sanitaire à venir pour des milliers de personnes? (poussières, bruits)

Comment prétendre qu'il y ai une quelconque retombée économique positive? (tourisme, nuisances)

Comment peut on faire un choix d'emplacement d'extraction aussi peu judicieux? (proximité du littoral, éloignement de la NRL)

Ce projet est à l'image du développement irrationnel de l'île: creuser, bétonner et goudronner pour le profit d'une poignée au lieu de préserver, diversifier et partager pour le profit de tous.

Je redis ma détermination et suis prêt à d'éventuelles actions.  
Yohann Missillier

Ho

Les Avirons, le jeudi 19 juillet 2018

**ENQUÊTE PUBLIQUE EN LA MAIRIE DES AVIRONS**

**Carrière au lieu-dit Bois Blanc / « Ravine du trou » à Saint-Leu**

-----  
(Nouvelle Route du Littoral déclarée d'utilité publique par l'Arrêté  
Préfectoral 2012 – 311SG/DRCTCV/4 du 07 mai 2012)

-----  
**ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRESCRITE PAR ARRETE PREFECTORAL  
N° 112 SP/SAINT-PAUL EN DATE DU 7 JUIN 2018.**

**OBJET : *Fourniture pour la Région Réunion d'une ressource en  
matériaux à un prix compétitif par rapport à toutes autres solutions.***

Observations de : M. Joseph Emmanuel MONDON

20 rue de l'église – 97425 LES AVIRONS


Commissaire enquêteur :

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous exposer ce qui suit pour la suite qu'elle  
comporte.

La présente enquête publique, ne relevant pas d'un étalement,  
d'un saucissonnage, est donc logiquement destinée à compléter et à  
garantir l'équilibre dans un ensemble relatif à la même chose. Elle  
conserve actualité et pertinence dans un même ensemble.

Ainsi, se trouve écarté un risque de fragmentation d'une  
consultation publique d'intérêt général indéniable, et, de surcroît,

 1/2

urgent pour une île comme la nôtre, où le « tout voiture », par de continuels embouteillages, diminue, sans bon retour, la qualité de vie déjà compromise à plusieurs niveaux...

Cela étant, de nos jours, en dépit des progrès plus ou moins rapides du droit et des techniques, on a parfois l'impression, à travers ces enquêtes successives, que l'État délègue en fin de course aux citoyens leur part respective d'appréciations et de responsabilité sur l'ensemble des données. C'est vrai que nous sommes en démocratie, mais quand même...

Les citoyens, en fait, hélas, encore pour une grande majorité, courbés qu'ils sont journallement sous leur harnais, les voici confrontés à des responsabilités qui les dépassent techniquement et juridiquement ne sachant pas pertinemment comment résoudre leurs questionnements.

La démocratie, qu'elle soit participative ou pas, à la longue, risque de s'effiloche...


Je me permets donc, ici, une suggestion, saisissant l'occasion de la présente enquête publique unique.

La voici :

Je sollicite que la visibilité de la République sur des réalisations de cette importance soit plus rapide en l'espèce.

Comment ?

- Le peuple citoyen a voté, et, ainsi, de droit, a délégué ses pouvoirs, sachant pertinemment ici à qui se fier.

 2/2

L'État, par son initiative en lien avec nos représentants élus ou pas :

- maire et ses conseillers ( et donc en connaissance des gens et des mentalités, du terrain, etc.),

- hommes de l'art,

- présidents d'associations habilitées,

au total, suffirait dans l'adoption des conclusions finales.

Que de temps perdu en l'espèce face à une situation dont la contradiction entre l'économie et le social n'est plus à démontrer :

Dire qu'un de nos administrateurs de jadis en la personne de M. Henri HUBERT-DELISLE,

*« ... fait une tournée dans l'île pour stimuler les énergies et lance immédiatement une politique de grands travaux : il faut doter l'île d'infrastructures efficaces ! Sa route de ceinture côtière est bouclée dès 1854 au Grand Brûlé. Une autre route est tracée entre 700 et 800 m d'altitude, en 1857. Elle ne cerne qu'incomplètement l'île (Hauts de l'Ouest, du Sud et de Saint-Benoît) mais ouvre d'accès vers d'immenses territoires. La route des Plaines, qui relie Saint-Pierre à Saint-Benoît est également une initiative du « gouverneur créole », de même que l'élargissement de la route de la Montagne (1854). [ Réf. : Daniel Vaxelaire – Le grand livre de l'Histoire de La Réunion – 2. De 1848 à 2012 – Orphie ; page 426.]*

*AA 3/7*

Quitte à paraître plus ou moins hors sujet ou en décalage avec ce qui précède, rappelons-nous :

Extraits du discours prononcé le 29 juin 1973, par M. VIEILLES CAZES Préfet de la Réunion, en présence de M. Bernard Stasi Ministre des Départements et Territoires d'Outre-Mer et de beaucoup d'autres personnalités... Réf. : L'ÉCONOMIE 74 Réunion-Maurice, Madagascar, Djibouti, Comores- Seychelles ; page 22 :

**« Terre française depuis trois siècles ».**

*« Terre française, depuis trois siècles, la Réunion n'a cessé d'être étroitement associé à la métropole. Point d'ancrage de la culture française, cette position d'avant-garde, la Réunion la tient tant de son histoire que de son statut actuel. Devenue depuis octobre 1973 une circonscription d'Action Régionale, ce nouveau cadre , qui, par la décentralisation et la déconcentration, fait une place plus large aux initiatives et à la responsabilité locales, fournira un nouvel élan pour son développement économique et social. »*

Ajoutons-y ce qu'exprimait dans les mêmes circonstances M. le Docteur Pierre LAGOURGUE à la page 23 :

*« Si les effets bénéfiques de la politique de rattrapage, de développement et de progrès menée depuis 1946 ne se sont pas manifestés de façon plus éclatante , c'est que l'essor de notre Ile a été lourdement handicapé par un problème qui n'a jamais existé en France métropolitaine et qui se pose ici avec une intensité dramatique : celui de l'explosion démographique. »...*

*JM*  $\frac{4}{7}$

*... « La solution à ce phénomène démographique conditionne tout notre devenir et c'est la raison pour laquelle il est à présent dans toutes nos préoccupations et sert de toile de fond à toutes les discussions politiques ou économiques. »*

Quoi qu'il en soit, l'on constate, en 2018, que cette terre française depuis plusieurs siècles reste encore en situation d'urgence pour de telles réalisations, dont, entre autres la « NRL ». Mystère ?


Ils ont certainement raison ceux qui s'expriment ainsi :  
*« Comment écouter et comprendre de nombreuses aspirations, une nouvelle impatience, notamment de la part de la jeunesse, qui constitue plus de la moitié de la population de notre île », sachant que au tableau économique de La Réunion (édition 2014) nous lisons :*

- population estimée au 1<sup>er</sup> janvier 2013 :: ..... 841 000
- demandeurs d'emploi au 31 décembre 2012 :... 120 600
- crimes et délits constatés en 2012 :.....27 330
- taux de chômage en 2012 : .....28,5%
- nombre total de touristes en 2012 : .....446 500
- Etc.

### Essai de conclusion :

Pour rattraper le temps perdu, (nous avons manqué le « tram-train »), selon quelles modalités la concertation devrait-elle avoir lieu désormais ?

Et enfin, sans compétence particulière aucune, je considère, pour l'économie actuelle et future de l'île, à tort ou à raison, que la zone qui va de la « Ravine des Avirons » entre Les

 5/7

Avirons et Saint-Leu , devrait servir au développement intensif de l'île par les voies du tourisme pourvoyeuses d'emplois et de devises sous notre soleil, et à proximité immédiate de la mer où tous les ans des baleines viennent dans la réserve naturelle marine de La Réunion nous offrir l'étude de leurs raisons de venir là, et leur spectacle gratuit.

Ajoutons que cette zone, entre les Avirons et Saint-Leu, contient déjà un marais salant, une grande surface en pleine activité pour la consommation humaine, entre autres...Etc.


De plus, il est temps d'observer que :

- cet espace disponible entre ces deux « villes » est à proximité des plages de la côte ouest et sud,
- cet espace offre également des voies de circulation vers nos montagnes et nos cirques, notre volcan, un aéroport très bien placé pour touristes : des entrées et sorties plus efficaces que par « le tout vers l'Est » bien plus humide. Etc .

Enfin, dans l'hypothèse certaine ou dans la nécessité absolue (chance ? malchance ?) de se pourvoir en roches massives ne peut se faire ailleurs, même par l'addition des ressources nécessaires : Fais ce que doit, adviene que pourra !

Sous toutes réserves pour garantir les effets néfastes éventuels, découlant des ouvertures de carrières, dont ceux qui affecteraient des maisons en dur dans tous les périmètres concernés.

Comment en obtenir la garantie ? Les citoyens auront-ils à recourir à une assurance personnelle (si possible !) ou bien

 6/7



cette assurance est-elle contenue dans les dispositifs de la Déclaration d'intérêt public, par exemple ?

Quoi qu'il en soit, en pareille situation, les objectifs de l'enquête publique unique semblent bien circonscrits, voire figés.

En effet :

« L'enquête publique, en explicitant au public aussi complètement que possible le projet et notamment la nature, le coût et le bilan des avantages/inconvénients, vise à :

- assurer l'information et la participation du public sur le projet
- assurer la prise en compte des intérêts des tiers,
- prendre en compte les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête ».

Veuillez agréer, je vous prie, Madame, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes respectueuses salutations.

Joseph MONDON.


P.J.:

**Extraits DES DOCUMENTS SOUMIS A L'ENQUÊTE :**

Page 5 ; 1. CONTEXTE

Page 16 ; III.4 LIMITES DE L'EXPERTISE

Page 17 ; II.4.3. NIVEAUX D'EXPOSITION SONORÉ AU DROIT DE LA CARRIERE DE KOUNGOU A MAYOTTE

 7/7

## I. CONTEXTE

Dans le cadre du projet de site d'emprunt de Bois blanc (commune de St Leu) qui répond à la construction de la Nouvelle route du Littoral, la problématique des émissions sonores dans la colonne d'eau a été soulevée lors des procédures réglementaires. Pour rappel, les états sonores liés au chantier susceptibles d'induire un risque sur les mammifères marins sont les bruits d'émission de l'activité de minage terrestre.

Dans ce sens, pour répondre à cette problématique, SCPR a donc souhaité engager une expertise acoustique sous-marine, permettant d'évaluer le niveau sonore d'une opération de minage. Cet exercice a été réalisé en 2015 à Mayotte, au niveau de la carrière de Koungou qui présentait des similarités avec l'activité prévue sur le site de Bois Blanc (Biotope / Quiet Oceans, 2015). Cette évaluation a donc été faite dans le lagon de Mayotte au droit d'une carrière d'exploitation de roches massives. Elle a permis d'évaluer le niveau sonore sous-marin d'un son impulsif issu d'un tir de mine, mettre en évidence des niveaux sonores significatifs, indiquant un risque potentiel vis-à-vis des cétacés. Ce risque est pressenti pour avoir un impact comportemental. Bien qu'inférieurs aux seuils acoustiques de références (Federal Environmental Agency Umweltbundesamt, UBA ; Projet NRL), ces résultats s'inscrivent dans les seuils de modification du comportement ( $145 < S < 164$  SEL dB réf.  $1 \mu\text{Pa}^2\text{s}$ ). Le SEL mesuré a été au maximum de 156.1 dB ref  $1 \mu\text{Pa}^2\text{s}$  à 300m de la côte. Le tableau ci-dessous donne les caractéristiques principales du son impulsionnel enregistré à Mayotte.

SEL (Sound Exposure Level)	SPL	Étalement du signal	Durée du pic impulsionnel	Fréquence d'excitation max
Entre 154.5 et 156.1 dB ref $1 \mu\text{Pa}^2\text{s}$	Entre 165.9 et 167 dB ref $1 \mu\text{Pa}$	Environ 8s	Entre 0.85s et 1.1 s	Entre 22 et 31Hz

*(Charge et nombre d'explosif définis / Hydrophone situé à environ 800m du tir et 300m de la côte / Profondeur < 15m)*

Suivant cette logique et au vu de ces résultats, il a été demandé d'approfondir ce sujet, en apportant notamment des réponses sur certains points importants pour l'exploitation de la carrière en lien avec les cétacés, à savoir :

- La définition théorique d'un rayon d'influence acoustique de la carrière (exploitation) pour les cétacés,
- La définition des moyens mis en œuvre pour l'étude des effets acoustique des tirs de mines sur le milieu et les espèces marines protégées,
- La définition des mesures prévues pour éviter, réduire et accompagner les effets de la carrière sur les espèces marines protégées.

Cette note vise donc à répondre à ces différents points.

	Tir de mines	Hydrophone SBW1319	Hydrophone HY180B	Hydrophone HY199B
<b>TIR 1 - 16/11/2015 (09:16:00 UTC)</b>				
Latitude	012° 44' 28.60" S	012° 44' 16.560" S	012° 44' 16.560" S	012° 44' 14.040" S
longitude	045° 12' 29.02" E	045° 12' 54.060" E	045° 12' 54.060" E	045° 12' 56.040" E
Profondeur/surface (m)	12	8	5.5	6.5
Hauteur d'eau (m)	NA	11	11	14.5
Distance/source (m)	NA	841	841	929
<b>TIR 2 - 17/11/2015 (09:17:00 UTC)</b>				
Latitude	012° 44' 28.13" S	012° 44' 16.560" S	012° 44' 16.560" S	012° 44' 14.040" S
longitude	045° 12' 29.60" E	045° 12' 54.060" E	045° 12' 54.060" E	045° 12' 56.040" E
Profondeur/surface (m)	4	8	5.5	6.5
Hauteur d'eau (m)	NA	11	11	14.5
Distance/source (m)	NA	819	819	907

#### 4.4 Limites de l'expertise

Il est important de relever que l'ensemble de l'expertise est réalisée dans un contexte physique propre aux conditions de l'étude (substrat géologique, fonds marins, conditions de tir, distance de l'opération...).

Les résultats obtenus permettent de définir une tendance, révélant notamment le caractère significatif (ou non) d'une opération de minage dans une carrière de roches massives vis-à-vis du milieu marin.

Dans le cadre de la carrière de la ravine du Trou, les résultats sont donc à prendre avec précautions et nécessiteront des ajustements contextuels si nécessaire en fonction des résultats obtenus (dans le cas d'une émission sonore présentant des niveaux élevés susceptibles de présenter un impact sur la faune marine).

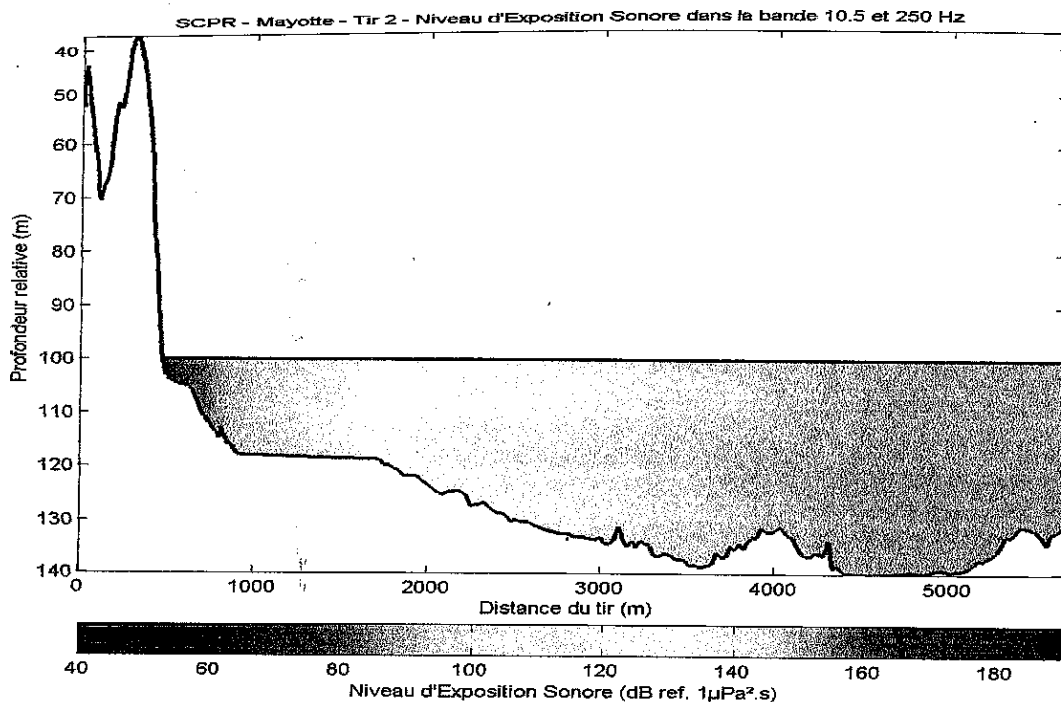


Figure 10 : Modélisation des niveaux d'exposition sonore entre 10 et 250Hz au droit de la carrière de Koungou (Mayotte) en fonction de la distance et de la profondeur dans la colonne d'eau lors du tir 1 (haut) et du tir 2 (bas). Le carré blanc indique la position de l'hydrophone ayant servi à la calibration.

### II.4.3. NIVEAUX D'EXPOSITION SONORE AU DROIT DE LA CARRIERE DE KOUNGOU A MAYOTTE

Les niveaux d'exposition sonore obtenus par modélisation au droit de la carrière de Koungou (Mayotte) présentent une décroissance atypique en fonction de la distance au tir. Cette décroissance est liée à la particularité du site et à l'opération de minage. La Figure 11 représente cette décroissance pour chacun des deux tirs. La courbe débute à la distance d'environ 500m qui correspond à la distance entre le tir et le trait de côte. La courbe noire représente le niveau médian sur l'ensemble de la colonne d'eau (entre la surface et le fond interface eau-sol). La zone grisée représente la variabilité de valeurs d'exposition sonore obtenues dans la colonne d'eau.

Des incertitudes subsistent sur la description de l'environnement de propagation au-delà de la position de l'hydrophone, en particulier sur la nature des fonds marins qui peut influencer de façon significative les niveaux prédits.

Le bruit des opérations de minage émerge du bruit ambiant existant mesuré peu avant les tirs jusqu'à une distance d'environ 4,5km pour le tir 1 et d'environ 3,9 km pour le tir 2. Le niveau maximum est obtenu au voisinage du trait de côte et dépasse 170 dB réf. 1µPa².s.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

10

PREFECTURE DE LA REUNION

Commune d

ST LEU

**REGISTRE D'ENQUETE**

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

*Registre  
complet*

ENQUETE RELATIVE

A

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 25/06 au 25/07/2018 au \_\_\_\_\_ les observations du public

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

*voir arrêté joint au dossier*

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

  
Philippe GARCIA  
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

A. POHIN *[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

P.G.

18<sup>0</sup> permanence - St Lou

premiere tournée:

le 20/07/18 de 08 heures 00 à 12 heures 00

SL-285

1 - Observations de M.

Nom à la carrière de Bois - Blance

Monsieur ~~colomb~~ de la part de la région  
comment faire et décider de faire face des choses  
sans l'accord de la population. la population  
St Louisiennes n'est pas d'accord. Et sa se justifie  
par les problèmes de santé engendré par les poussières  
et Tui de Mines - des routes de St Lou seront  
refaites par la Région ?

M. Didier Robert veut juste remplir sa  
pêche ainsi que M. Caroupauf -  
Merci de Bien vouloir comprendre notre  
point de vue et de faire le nécessaire pour  
pas avoir ces problèmes.

~~St Lou~~ Non !!!

R.G.

SL-286

Hé je dis non à la carrière de bois de  
Blanc. pour quoi enlever la roche à base de  
la en base la roche au lieu

Non à la

~~Carrière~~

Voilà je suis à la carrière de Bois  
Blanc, MOUNIATA Alex Transport  
PLC ou à la carrière

~~Carrière~~

Où je suis et accord pour la carrière  
T.S. tout  
Chaque fois de

SL-289

sur une nouvelle route la carrière de l'ancien.  
ou à la carrière de Bois Blanc

Blance  
R.G.

P.G.

SL-290

Moi je veux repi ~~revenir~~ ~~Almele~~

~~Non je des Non à la carrière~~ SL-291

Non au tres Non à la poussière, Non touch par a Nos Roche Non à la Carrière

~~Non~~

Je suis pour l'économie et la Sécurité SL-292

~~Non~~

SL-293 Je suis pour la route Ultra

~~Non~~

Je suis pour la communauté de la Région SL-294

Je suis pour la Carrière pour l'économie SL-295

~~Non~~ SL-296

Je suis pour l'économie et l'emploi

~~Non~~

Fondation Rivière SL-297

JP manque 2 millions de tonnes de Roche pour finir la NRL.

Les Andains correspondent encore à 3 millions de tonnes donc

SP y avait un excédant de

1 million. Donc pas besoin

De Carrières.

La FNTR a obligé ses

adhérents à venir signer l'annuaire Publique sous peine de ne plus

avoir de travailles dans son groupement

Cela est inadmissible.

Les exploitations nous font

population, surtout pour nos enfants



SL. 297 suite 1

Les interruptions de circulation de 5 minutes vont perturber le Réseau Routier déjà bien surchargé. Non à l'op carrière concernant l'emplot, ~~des~~ spots ont déjà été supprimés à cause de l'arrêt des andains ce mois de juillet 2023

Etant donné que je suis porteur de projet j'aurais un arrêté préfectoral pour l'entretien d'andain à proximité direct du projet. de carrière je pense par la présente vous donner des Arguments Roëls et Pertinents. De plus j'ai déjà extrait ~~pour estimer 500 tonnes de roches par~~ 230 000 ~~par~~ tonnes sur cette arrêt préfectoral valable jus qu'à 2026, il reste 300 000 tonnes à extraire.

P.G

SL. 297 suite 2

Pour limiter 500 tonnes de Roches à la NR L<sup>1</sup> nouvelle route du littoral, il faut: - 2 pelles à chenilles - 1 camion citane - 1 operateur Baruk - 3 Dumpers - 2 4x4 pour faire le gazoil - 3 personnes pour enterrer les déchets dans le andain - 2 mécaniciens - 1 chef d'équipe - 1 chef chantier - 1 conducteur de travaux - 3 administratives - 10 camion 38 tonnes

Soit un minimum 500 tonnes d'andains Par jour sans le transport en plus 37 personnes directement.

P.G

La SCPR prévoit

5000 tonnes par jour ~~par~~ Vu que

la NR L aujourd'hui absorbe 6500 tonnes

par jours.

Par 500 tonnes d'andain  $\Rightarrow$  37 emplois directs

Donc Par 5000 tonnes  $\Rightarrow$  370 emplois directs.

direct.

La SCPR prévoit 300 emplois directs.

370  $\rightarrow$  300

Donc mathématiquement la exploitation d'andain est plus avantageuse économiquement partout.

Concernant l'agriculture, la SCPR

prévoit de récupérer 1 hectare 3. de terres agricoles,

Les Andains permettent de récupérer plus de terrains agricoles.

De plus la deal, la Préfecture, la Chambre d'Agriculteurs ont mis en œuvre des Permis

permettant de faire l'épandage Couvert des Terrains comme se fait déjà à St Louis en gol et qui a été fait à

Cassin Martin et fimes sur les terrains de marais. Les terrains deviennent plus mécanisable et les plantations auront plus de place pour les Raves.

Cela permet un développement agricole et économique soit en zones Chênaies Rempicables.

les explosifs.

Une des traverses de la Route des Femmes de nombreuses explosifs ont été utilisées.

- Des témoignages rapportés par des personnes qui ~~sont~~ habituellement à de centaines de mètres confonne le Risque élevé par exemple :

:- Sasapoulli Angèle me racontait que elle avait été sinistrée par les explosifs. Elle avait une citernes (servait d'eau) et lors de la détonation sa citerne a été fissuré et personne ne la indemnise.

De plus le résidu de poudre pouvait pose dans l'air et atteindre les écoles des

AVIRONS et de Bois neffles Pilon - Mais aussi dans les habitations.

A.G.

cela pouvait même donner de Cancer avec nombreuses. De plus personnes atteints de maladies ~~et~~ respiratoires sont en dangers.

La quantité de roches

Il est rapporté que le sol est composé de scories en grande quantité et que un minimum est exploitable

Par manque de temps il est 12h00 je ne puis continuer.

Je surs Contre la

Carrière Bois Blanc

Soufflon Riviere et de la chambre  
chef dentaire de Motin

A.G.

P.6

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné \_\_\_\_\_, déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant \_\_\_\_\_ jours consécutifs du \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
et de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par \_\_\_\_\_ personnes (pages N° \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_).

En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :  
1° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

2° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

3° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

Voir registre n° 20 St. Leu

St. Leu

207 observations faites sur les registres  
5 à 14 le 20/07/2018

le 23 juillet 2018 SL 435

Je suis CONTRE l'exploitation de  
la carrière de Bois Blanc.

1) cela va gêner des milliers de personnes  
et la dispersion de poussières qui auront  
des conséquences sur notre santé à court et  
long terme.

2) de plus, il y aura DÉFICORATION  
du paysage.

3) en plus d'autres pollutions à circulation  
de CATIONS, ENBOUILLAGES  
à St Paul.

Co BARTHE  
citoyenne de la terre.

Lundi 23 juillet 2018 SL-436

Je m'oppose à la Commission de Bois blanc Carrière  
 pour manque de respect pour la population de  
 St Jean. Manque de respect envers nos ancêtres  
 qui ont tant fait pour passer à l'ère de la Rivelle  
 de la Rivelle.

Nos Québécois nos cebeux nos pêcheurs nous n'avons  
 plus de racines.

Grosse débauche de la nature, débauche de la nature  
 en entraînant de la maladie.

Enchantés par nos routes, bruit, etc.

Elie Leor

Lundi 23 juillet 2018 SL-437

Nous à la Carrière de Bois blanc et ses  
 quelques sources des dygats au l'environnement  
 de la Rivelle et la Rivelle de la Rivelle, que  
 nous devons protéger pour la Rivelle à  
 venir.

On a l'insensibilité de nos politiques  
 et à la Carrière de Bois blanc et de  
 Rivelle au l'environnement et de  
 Rivelle de la Rivelle, que  
 nous devons protéger pour la Rivelle à  
 venir.

Guide touristique 3

Le présent registre ainsi que les

pièces

qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le

04/09/2018

à M. le Préfet de la Réunion

(Voir mention de clôture en page 12.)

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

SL-438

Laurent hebon. 2c Allée des Ombres  
 97416. Le Plateau St Jean.

Je suis exploitant agricole sur les  
 parcelles B00 266, et ce situe sur  
 le litage de charpente et une production  
 de safran (Chloris).

Cette parcelle se situe à 400 m de la route  
 principale, et sous les vents dominants.

Quelque soient les précautions prises,  
 cette parcelle sera bientôt improductive  
 pour le fait d'exploiter qui ne produira  
 pas de rendement satisfaisant les charbons.

Le site est sous le vent dominant et quelques  
 soient les mesures prises, les rendements  
 d'exploiter et les techniques appliquées par  
 ce site, ne retrouveront pas le rendement  
 qui est destiné aux rendements. Les rendements  
 et les techniques appliquées ne satisfaisent  
 une diminution de l'attente du rendement  
 voir même une diminution des performances  
 animales.

Il m'oppose formellement à l'ouverture de ce  
 chantier de carrière qui entraînera  
 une diminution <sup>not</sup> du rendement, voire une cessation  
 d'activité.

L. hebon.

4

R.6

SL-439

Lundi 23 juillet 2018

Étant attentif à l'évolution anthropique de la côte réunionnaise, je suis inquiet de voir l'activité éruptive d'année en année sur l'espace naturel, je suis donc tout à fait défavorable à ce projet de carrière monumental qui va s'ouvrir une part importante d'une zone encore vide d'installations humaines (si ce n'est la route des Toucaniers qui la traverse) pour des causes économiques douteuses visant à sortir des roches qui ne sont pas adaptées au projet de digue. Le tout n'aurait été moins impactant.

Serge GARNIER

Lundi 23 juillet 2018

SL-440

En considérant la grande quantité des allers-retours des camions de la pollution engendrée par l'exploitation de la carrière, des conséquences néfastes sur la santé des habitants, des repercussions définitives sur l'environnement, je n'ai d'autres choix que de m'opposer à cette carrière à Bois Blanc, et à quelque endroit de l'île de la Réunion.

Le progrès est, à mon sens, une évolution bénéfique à un existant, et non pas qu'il faut préserver et non pas détruire.

Je suis pour le progrès et contre cette carrière ! NON !

Eric MARILLIER

6

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

11

Commune de ST LEU

## REGISTRE D'ENQUETE

Relatif à \_\_\_\_\_

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Aviron et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

---

---

---

---

---

---

---

*Registre  
complet*

ENQUETE RELATIVE

A

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et parphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 25/06/18 au 25/07/2018 les observations du public.

- les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....

VAR ARRÊTÉ joint au dossier

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

Philippe GARCIA
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

[Handwritten signature]

A. POTHIER

[Handwritten signature]

M. HANCOCK
N. HANCOCK

P.G.



18° permanence de St-Leu

Première-journée

le 20/07/18 de 08 heures à 12 heures 00

1- Observations de M. TETRY Laurent

SL-298

Je suis pour la poursuite de la reprise du Dico à St-Leu. Je vous encourage au service de la Neal et de l'Etat qui s'occupe et veille au bon respect des règles fondamentales. Le projet est bien en bon fonctionnement de l'économie de la Réunion, et à l'impact des Réunionnais.

BOURHIS Brenda

SL-299

Je suis pour l'ouverture de cette carrière pour le maintien de nos emplois pour l'économie de la Réunion et pour une nouvelle route pour toute la population, plus sûre.

\* Promi Cindy Marie Garmme

SL-300

Habitante de Saint-Leu proche de la carrière on a besoin de plus de tranquillité, mais nous à nos enfants et surtout à leur avenir. Certains viennent pour l'argent, mais surtout de plus à la suite de nos emplois et surtout de la population. Aujourd'hui la population se réveille pour préserver ce qui leur appartient. Cette carrière sera l'apogée des habitations, proche de NOUS !! Il n'y a pas d'autre solution que d'embaucher des gens, la construction de Saint-Leu, N'oubliez pas, NOUS BATAILLE CONTRE

La carrière

Je remercie la population de Saint-Leu de me soutenir !  
Vive la population de Saint-Leu Réunion,  
pour avoir tant de pression ? ? ? ? ?  
me mais appartient donc plus ? ? ? ? ?  
Cet le par centent trouve

SL-301

Je suis pour l'ouverture de la carrière au plus vite !

Cette ouverture retardée est contre les intérêts de la commune et des intérêts des Réunionnais.

SL-302

Je suis contre cette carrière car j'ai déjà ma famille qui est déçue par cette carrière. mon enfant qui est en bas âge a de l'asthme et mon mari a de l'asthme sévère et comme j'habite à côté, j'ai très peur que ma famille meurt à cause de cette carrière. Et si on dit il y a pas de risque et parquer venir à St-Leu, ma question est de vous envoyer par le Président de la Région et pour savoir avoir plus d'argent, mais la santé de la population me vous intéresse pas et même je me rend compte que tous les affaires avec et pour de l'argent et leur motivation pour gagner plus et ne pas respecter la population. Une dame âgée de 99 ans habite juste à côté et cette dame il lui reste que que que mais à vivre et elle que vous avez penser à cette dame et tous ces gens dont la santé est à bas. Je me demande si vous avez penser. Alors je dis NON, NON, NON, NON, NON, NON,

4 SL-302 suite

et non, non, non, non à cette carrière  
et ~~est~~ <sup>est</sup> ~~sa~~ <sup>sa</sup> ~~position~~ <sup>position</sup> ~~de~~ <sup>de</sup> ~~dire~~ <sup>dire</sup> NON  
NON, NON, NON et NON à cette carrière  
comme on dit la tante ~~est~~ <sup>est</sup> vous avez rien à  
faire et que c'est que l'argent vous intéresse

NON, NON, NON, NON, NON, NON, NON  
NON, NON, NON, NON, NON, NON

SL-303

mi habite à côté la carrière et mi soigne cuba  
ten là et mi dus NON à la carrière et non au  
~~avoir~~ <sup>avoir</sup> de cette carrière. Les animaux sont  
on change et la santé de ma famille aussi  
J'ai des parents qui sont malades qui se bêt de  
l'asthme severe. NON, NON, NON, NON, NON, NON,  
NON, NON, NON, NON, NON, NON, NON, NON  
Car depuis mon enfance j'habite là et grandit  
là. Ce me désolé de voir que vous penser pas  
à cette famille et mes animaux et  
mes amies et voisines qui sont

malade, esce que le Président  
de la Région pense à acheter  
la Réunion et ses gros bras  
pour manifester à St-Leu

P.6

5 SL-303 suite 1

pour nous mettre la pression et  
nous divertir pour que nous  
ressions bouche bée. Ma ma

amable que y prend à nous  
comme otage et pense que  
l'argent et comme ma famille

est de je malade et mes animaux  
sont en danger car je n'ai que  
ca pour vivre et en faisant cette  
carrière nous sommes déjà mort et  
nous reste que quelques moi pour que  
ma mère car ce être cette carrière qui  
amènera à la mort et mon dieu que  
les prendra. Dommage que cette carrière  
va détruire la population St-Leuisienne.

Puisqu'on n'ai pas venu me voir pour me  
demander ma position sur cette carrière.

Mais non l'on n'a rien à faire avec notre  
opinion et il on décidé de venir et nous  
obliger à cette carrière. Et le président  
de la République qui as rien à faire de

P.6



SL- 303 suite 4

Respect mon choix et la  
liberté de mon expression -  
je dis NON, NON, NON, car je  
suis contre cette carrière et je reste  
fidèle à ma décision. NON, NON  
NON, NON, NON, NON,

~~NON, NON, NON, NON~~

SL- 304  
moi habite à Bois blancs à côté de la  
veuve et mes parents et familles  
sont malade, moi et mesieur

Adrien Arsène je m'oppose à  
cette carrière et je dis ~~NON~~ NON,  
NON, NON, NON, NON, NON, NON,  
NON, NON, NON, NON, NON,

R.6

SL- 304 suite 1

à cette carrière car depuis 1954 j'habite  
à côté de mes frères Pilon seules et croyais moi  
un mariage je veux plus accepter tous  
vos mensonges et vos obligations pour cette  
carrière. Nous sommes soumis et je pense  
que mon avis et celle de la population  
ne doit être entendu car même le président de  
la République ne s'intéresse à nous  
et notre opinion. Ce est la démocratie.

Je dis NON, NON, NON, NON, NON, NON,  
et je reste fidèle à ma position et  
je dis NON, NON, NON, NON, NON, NON,  
NON, NON, NON, et je suis écœuré de  
voir cette évolution et que nous félicitations  
n'a plus droit à la parole.

~~NON, NON, NON~~

NON, NON, NON

P.6

SL - 305

10

Je m'appelle Adrien S. Paul née à  
Bren S. Eau et habite près de la  
carrrière, ma famille et moi ne  
sommes pas d'accord avec cette  
carrrière et je dis NON, NON, NON,  
NON, et NON et jusqu'à ma  
mort je resterais femme et dis NON  
NON, NON, NON, à cette carrrière

Respect mon choix

Respect mon choix

Respect mon choix

Respect mon choix

96

SL - 305 suite

11

et je répète je suis et leuversias  
et je resterais à vie et à mort  
je serais contre cette carrrière -  
Ma famille et moi et mes enfants  
me disent papa pourquoi (sont) femme  
cette carrrière alors que nous sommes  
malade?

incapable de répondre à cela.

~~NON~~

NON, NON,

NON, NON,

NON, NON,

96

Le ..... à ..... heures

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné ..... déclare clos le présent registre  
qui a été mis à la disposition du public pendant ..... jours consécutifs du .....  
au .....  
de ..... heures ..... à ..... heures .....  
et de ..... heures ..... à ..... heures .....  
(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par ..... personnes (pages N° .....  
à .....).

En outre, j'ai reçu ..... lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

- 1° Lettre en date du ..... de M. ....
- 2° Lettre en date du ..... de M. ....
- 3° Lettre en date du ..... de M. ....

~~voir registre n° 20  
St. Leu~~

207<sup>n</sup> St: Leu  
les registres 5 et 14 le 20/07/2018  
observations faites sur

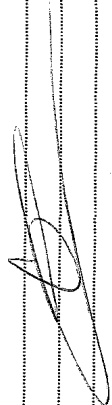
23-07-2018 Non à la levée de Bois Blanc  
Non d la levée du PLU  
SL-441

23-07-2018 Non à la levée de Bois Blanc  
Tous les camions entrants du Parclement de  
Sainte Rose les Habitants par les aussi des problèmes  
le Parclement Municipal de Sainte Rose  
SL-442

23/7/18 SL-443

Non à cette levée pour 2018  
Elle est déclinée suite à la situation  
actuelle plusieurs gens après une réunion ont

Plus j'ai vu il faudrait créer des  
comités de ces deux communes avec des  
représentants et des clubs sociaux  
pour avoir un petit peu de visibilité  
Avec ça elle n'est pas  
dans la situation des clubs





SL-451

24/07/2018

Je suis opposé à cette carrière, trop de destruction de la nature, les saint leuaises doivent décider de leur avenir et non les entreprises qui ne cherchent que bénéficier et profiter. Les dernières intempéries qui ont causés beaucoup de dégâts montrent qu'il n'a faut plus faire à transporter quoi que ce soit, la facture risque d'être lourd (2000t)

SL-452

24/07/2018

Je suis complètement opposé à la carrière, désastre écologique, nuisances sonores, si les a déjà un lagon complètement pollué dû aux andais, préler dans les terrains, c'est bien sûr non?

SL-453

24/07/2018

Je suis tout à fait opposé à cette carrière. Elle va entrainer les nuisances sonores, tir de terre, circulation copee durant 20 km sur la route de Taurama, cette voie carrière aura de nombreuses nuisances de vibrations, poussière, bruit et la flore, mais la plus grave à mon avis, c'est l'entrainée des andais qui se réalisera plus la terre. Il faut empêcher la donnee car il y a une qui est très importante. Si les Elong Sale a été subitement copier en laison de celui-ci, nous et inattendus. Alors si ne faut pas faire cette carrière qui ne terminait pas qu'à la NRL!!! Les nuisances des andais de la NRL, jusqu'à ce que vous ne prenez les approuvés en conseil des andais lorsque vous avez projet la NRL. Tout a été fait à l'envers!!!

Non à la carrière de Bas Blanc

26

Madame et Messieurs les enquêteurs

SL-454

Vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes consultés pour la 4e fois sur ce projet de carrière ; trois enquêtes publiques pour tenter de faire valider le projet de la SCPR et une concernant le PLU de St-Leu. Sachez que le Prêtet et ses petits amis de la Région ne nous auront pas à l'usure.

Reprenons donc les arguments déjà maintes fois énumérés :

- Concernant le soit-disant « Projet d'intérêt général » : Vous savez que cette carrière est destinée à fournir la roche massive nécessaire au chantier de la NRL. Or le **projet de remplir la mer de cailloux ne peut en aucun cas être qualifié « d'intérêt général »**. Si la construction de la NRL peut présenter un intérêt, l'intérêt général aurait voulu que la route soit envisagée en viaduc sur toute sa longueur ; le chantier aurait couté moins cher et aurait présenté de moindres dommages à l'environnement. Je ne vous ferais pas l'insulte de vous considérer comme sous informés, je réprecise donc ici simplement que nous parlons, avec ce projet de carrière, de défendre **UNIQUEMENT** les intérêts des transporteurs de cailloux et la collusion de notre président de Région avec les sociétés exploitantes.
- Partant du principe que le projet de NRL a été conçu et est géré avec le plus grand amateurisme, et sachant que ses gestionnaires incompetents sont intégralement partie prenante dans le projet d'ouverture de la carrière de Bois-Blanc (pour prouve la déclaration du président de Région qui annonce l'ouverture imminente de celle-ci avant même le début de cette TROISIEME enquête publique !) il m'est absolument impossible de faire confiance à la SCPR sur les points suivants **qui menacent la santé et la sécurité des riverains des 3 communes** (environ 60 000 personnes, il me semble) :  
 L'entreposage et la fabrication d'explosifs sur le site,  
 L'entreposage de produits pétroliers.  
 Les tirs de mines ; le projet se contredit, ils ne sont même pas capables de savoir combien de tirs seront réalisés chaque semaine ! Alors de là à savoir manier les explosifs... Ça fait très très peur !  
 Le respect de la faune et de la flore (espèces protégées sur le site et en mer),  
 La gestion des poussières dues à l'exploitation et leurs dissémination (Non, la vitesse maximal des vents sur le site n'est pas de 30km/h !!)  
 La nocivité de ces particules sur le système respiratoire des riverains (des médecins ont alerté les pouvoirs publics des risques encourus par la population riveraine)  
 La pollution plus que probable de la nappe phréatique située sous le site et classée comme « stratégique ».  
 La durée et les horaires d'exploitation : 5h00-19h00, 6 jours par semaine pendant 4 ans et demi !!!  
 Nous allons tous devenir dingues !!  
 Le stress dû aux tirs de mines  
 L'augmentation de la circulation : 530 rotations quotidiennes de camions auront un impact dévastateur sur le stress et l'épuisement des usagers de la route de la côte ouest. Sans parler de la pollution générée par ces camions dont il n'est fait mention nulle part ! Concernant la sécurité routière : les camions roulent non bâché et à des vitesses excessives. Je les ai observé attentivement tous les matins en allant travailler. Lorsque les rampes de St Paul sont embouteillées ils prennent la voie réservée (souvent bien au-delà des 60km/h autorisés) et lorsque qu'il n'y a pas d'embouteillage, ils restent à 90 dans la descente ! Le laxisme de la gendarmerie en matière de contrôle de ces véhicules est particulièrement éloquent sur de la collusion de l'état avec les transporteurs. Il y a déjà eu un mort. Attendons-nous à bien pire.  
 Les risques d'inondation et de glissement de terrain sur toute la zone.

3) D'un point de vue économique, c'est une aberration d'imaginer que la création de quelques emplois de transporteurs de cailloux compensera le désastre touristique sur le bassin de St-Leu, Etang-Salé et les Aviron. Restaurants, gîtes, et commerces verront une diminution terrible de leurs fréquentation. Pas besoin de s'appeler madame Irma pour savoir que de nombreux emplois seront supprimés.

D'autre part, les vibrations dues à la carrière auront des conséquences certaines sur les habitations du bassin de St-leu. Les propriétaires n'auront aucune protection pour leurs biens. Les propriétés seront dévaluées et les locataires risquent de fuir la région.

4) Enfin, et ce n'est pas la moindre des choses, la présence de roches massives sur le site reste toujours à démontrer !

Défigurer le paysage, ruiner la santé des riverains et détruire l'emploi local pour n'être même pas certain de trouver ce qu'ils cherchent, ça fait un peu cher l'hypothèse, non ?

Un autre site a obtenu une autorisation d'exploitation il y a plusieurs années et c'est très étrange que cette carrière (Dioré) ne soit toujours pas ouverte....

Espérant que vous serez suffisamment indépendants, éclairés et audacieux pour protéger la population locale de ce désastreux projet, je vous prie de recevoir mes salutations.

Armel Cornic  
Habitante de Piton Saint-Leu

SL-454 suite



REPUBLIQUE FRANÇAISE

19

PREFECTURE DE LA REUNION

Commune d

ST LEU

## REGISTRE D'ENQUETE

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Aviron et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

Registree  
complet

# ENQUETE RELATIVE

A

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

En exécution de l'arrêté du \_\_\_\_\_ de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. \_\_\_\_\_ ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et parphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ les observations du public.

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

le commissaire enquêteur

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Philippe CARCIA**  
COMMISSAIRE ENQUETEUR

la commission d'enquête  
A. POITIN  
D. HALLOT  
R. FAUDET

P.G.

2 18<sup>h</sup> permanence, St. Lou

Première journée:

le 20/07/18 de 08 heures à 12 heures 00

1- Observations de M.

SL-306

Je soussigné Cédric Roland SABBASSOUREY atteste de l'opportunité de la tenue pour le développement économique et social de la Réunion. Le projet est indispensable pour la construction de la N16 (secours) de St. Germain la Réunion.

SL-307

Je fais la carrière de Bois Blanc, Paris.

Le consensus de la Réunion

SL-308

Je suis pour la carrière socialement économis


SL-309

Qui le suis pour la carrière et il faut que les gens venu d'ailleurs arrêtent de faire la merde avec les réunionnais.

R.G.

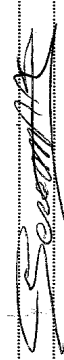
R.G.

COULAMA XAMANIC SL-310


OUI à la carrière 

Je soussigné PERRAULT SL-311

OUI à la carrière Bois blanc

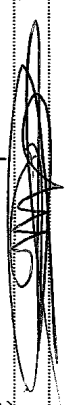


SL-312

Je soussigné SABBASSOUREY Roland j'exécute d'accord pour cette route National qui pour la carrière qui pour les transporteur qui pour les ferrailleurs qui pour les artisans cette route fait tourner l'économie de la Réunion Merci 

SL-313

Je soussigné SABBASSOUREY brayan atteste être favorable à l'ouverture de cette carrière. Le développement et l'économie de la Réunion. Ce projet est indispensable pour la construction de la N16



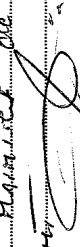
BRAYAN SABBASSOUREY SL-314

OUI à la carrière pour le maintien de nos emplois



SL-315

SABR TRANSPORT COMPOSSARTY (SAINT-PIERRE)

OUI pour la Carrière de Bois-Blanc pour le maintien de nos activités 

R.G.

R.G.

SL-316

Pour l'avenir de Bois Blanc Pour Prevenir  
et non employer

SL-317

\* OUI à la carrière Bois Blanc

REUNION Rouvèlé yex SL-318

\* Je suis pour la carrière Bois Blanc

SL-319

X Pour la carrière pour l'avenir de notre  
Grèol ouvre l'œil

SL-320

Non Non à la carrière de Bois

Blanc pour la préservation des st. marin-

SL-321

Non à la carrière de Bois Blanc

C. Dubé

SL-322

Je suis pour la Carrière de  
Bois Blanc MONTY Jean Jacky

SL-323

Bois Blanc oui

SL-324

Je désigne pour LA CARRIÈRE

SL-325

Je sousigne A MOYEN  
Pour la carrière l'économie  
de la REUNION et les Bois

SL-326

pour l'avenir de nos enfants

SL-327

X OUI POUR L'ECONOMIE de la Réunion

SL-328

Je sous signe ANTOINE AJAGANE  
Vote oui OUI peu pour la  
Carrière de Bois Blanc

Source qui pourrait développer l'économie de  
la Réunion. OUI pour la carrière

6 SL-329

Je suis contre la carrière de bois blanc en tant de bois

SL-330

OUI pour la carrière pour la continuité de littoral  
continuité des emplois à tous les niveaux qui  
sont dans le RESPECT de chacun

SL-331

OUI pour l'ouverture de la carrière  
Bois blanc

SL-332

Unité carrière de bois blanc

SL-333

OUI pour la carrière pour obtenir les  
autres pour les emplois pour femme le chômage NR1  
pour avoir une route sûre  
dans quelle condition des travaux de terrassement du  
site en il y a certainement le bûcheron le clou du pot  
et fait V.D.???

Vernier David

SL-335

OUI Pour la carrière pour faire la route  
de l'ouest pour ouvrir d'ici là  
et pour l'ouverture

SL-336

OUI pour la carrière pour finir la route  
et pour ouvrir la circulation et l'ouverture

A.6

7

de Réunion Pour faire avec le peuple

Reunionois

O. G

SL-337

OUI à la nouvelle route du littoral  
qui est pour l'intérêt de tous les  
réunionnais qui ont cette route va permettre  
de faire des emplois à tous les niveaux  
et de faire des emplois à tous les niveaux  
qui ont fait que cette route ait été  
et que la carrière ait ouvert

SL-338

Je suis pour la poursuite des travaux concernant la  
Nouvelle Route du Littoral. Ce projet de la carrière de Bois  
Blanc participe au développement économique de la Réunion.  
Ainsi, cette carrière permettra à la commune de Saint-Louis  
de gagner plus de 5 millions  
POUR LA CARRIERE 1 POUR LA REUNION

SL-339

Je suis pour l'ouverture de la carrière  
pour l'économie, le développement de l'économie  
de la Réunion, pour la sécurité, l'économie  
des citoyens

SL-340

Je suis pour la carrière et l'ouverture pour  
l'intérêt public et Général de la Réunion sur cette route  
avec la sécurité qui permettra de faire cette route digne  
des permis d'ouverture et de la sécurité plus de permis

A.6

SL. 340 suite

obligé de licencier tout le personnel concerné pour cette route en ligne.  
Donc Qui a la carrière de ST le 11

SL. 341

Je suis pour la route du littoral, c'est un plan pour les citoyens de la Région. Location de l'emploi pour nos jeunes. OUI A LA ROUTE DU LITTORAL. Henri Président de la Région. Bolaga. ROISSA

UNGRAND OUI A LA ROUTE DU LITTORAL. Tooby Bolaga. SL. 342

Emmanuel Jean Eugène Rivozy Je suis singapour si c'est la route SL. 343

BALAGA Jean Teable Je suis pour la construction de Bois Blanc et pour la route du littoral pour activité portuaire. Bolaga Tooby. SL. 344

HOUTOUNAICK Frédéric Je suis pour la carrière de Bois Blanc et pour le route li Haval pour l'infirmerie public et sa construction. Beaucoup d'emplois. SL. 345

C'AROU PAYSER Season Allon Je suis pour la carrière de Bois Blanc pour le développement de la Région. L'arrêt des importations. L'ouverture de la carrière est une garantie de l'arrêt du commerce maritime. SL. 346

40

SL. 347

BEGUE Jean Je suis pour l'intégration des routes et la carrière de Bois Blanc pour que la ROUTE DE LA LITTORAL se termine au haut en haute pour la sécurité des usagers.

SL. 348

ECHAMBE DIDIER AVEC TOITE MA FAMILLE JE SUIS POUR LA CARRIERE DE BOIS BLANC POUR LES SARVENSAGE SUPER. TOP. POUR LA VIE

SL. 349

HUET BRICE AVEC SA FAMILLE JE SUIS POUR LA CARRIERE DE BOIS BLANC, JE SUIS POUR LES JEUNES SUR CETTE ROUTE ET JE SUIS POUR CETTE ROUTE.

OUI POUR LA CARRIERE, OUI POUR LA VIE

SL. 350

OUI à la carrière pour la simple bonne raison qu'elle permettra à ses finisseurs d'une route tant souhaitée par la plus part des insulaires. En effet, après un arrêt en dé l'économie locale, une sécurité sociale reçue et en fin une création d'emploi. Je suis d'accord à la protection de l'environnement cependant toutes les mesures nécessaires à la protection environnementale sont prises de ce fait. Je ne vois aucune raison de dire non.

44

Abouli Boubou Homanda

~~Abouli Boubou Homanda~~



Le ..... à ..... heures

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné ..... déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant ..... jours consécutifs du ..... au .....

de ..... heures à ..... heures  
et de ..... heures à ..... heures  
(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par ..... personnes (pages N° ..... à .....).

En outre, j'ai reçu ..... lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

- 1° Lettre en date du ..... de M. ....
- 2° Lettre en date du ..... de M. ....
- 3° Lettre en date du ..... de M. ....

~~VALR REGISTRE N° 20 St. Lou~~

24/07/2018 SL-461

Je suis contre la carrière de bois blanc et en voici les raisons :

- Inutilité de la carrière pour terminer le chantier.
- Impact des déchets sur l'environnement.
- Mise en danger de la population de 3 villes (St Lou - Trarivassim - Etang-Sale).
- Il est évident que si il y avait une carrière elle impacterait la population d'un point de vue sanitaire.
- Elle serait néfaste pour une zone touristique majeure.

Degradation de la qualité de vie des habitants de St Lou.

C'est légitimement ce de mar de comment en 2018 ? On pense vouloir simplifier toute une population au profit de quelques uns ? Les autorités qui seraient responsables d'une telle action contre la population réunionnaise se sont-elles posées les bonnes questions ?

Ce peut en discuter !!  
Nom à la carrière !!

F. Gannin

16

16





SL-468

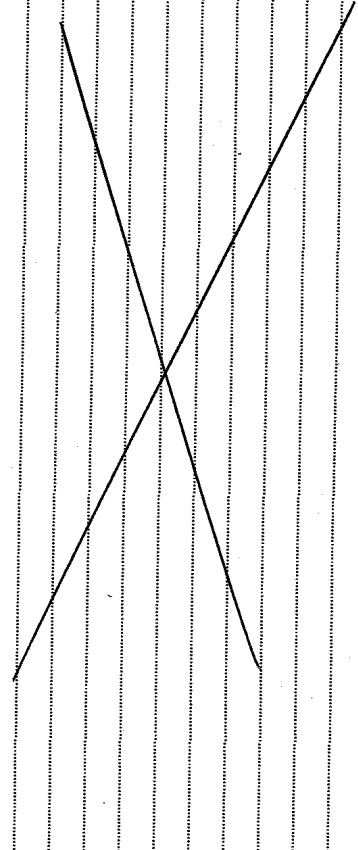
25/07/2018. Citoyen St Laurent et habitant de l'île de St Pierre, pour les raisons suivantes :

- l'impôt de solidarité sur le revenu (IS-R) est un impôt qui est payé par la population en l'absence de la modification des règles de taxation.
- les études d'impôt sont incomplètes, notamment en ce qui concerne la perception des cotisations pour le fonctionnement de cette circonscription et les dépenses nécessaires pour le fonctionnement de cette circonscription.
- les dépenses de cette circonscription ne sont pas à la charge de la circonscription elle-même.
- l'impôt est payé par les contribuables de la circonscription de St Laurent et de St Pierre.
- quel paysage veut-on vendre au touriste ?
- les modes de paiement des paiements pour le peuple qui est un mode de paiement, et appelle à l'habitat centralisé. ÉCHÉC de la P.A.T.E.N.T.E. !
- l'impôt sur la maison et la habitation est payé par le peuple et les contribuables.
- l'impôt sur la maison est payé par le peuple et les contribuables.
- l'impôt sur la maison est payé par le peuple et les contribuables.
- l'impôt sur la maison est payé par le peuple et les contribuables.
- l'impôt sur la maison est payé par le peuple et les contribuables.

La liste est longue et la liste des contribuables, des élus et de l'habit

marque bien la distinction, la responsabilité et de nos respect des citoyens.

13



SL-468  
à l'attention de M<sup>me</sup> les Conseillers Municipaux

L'association de préservation du patrimoine historique et environnemental de St Leu (créé en 2014)

considère que la zone visée par la deuxième enquête publique concernant l'ouverture de la carrière de Bois Blanc entre la ravine du trou et la ravine des Avirons est un site qui selon le SAR est à strictement réserver pour sa haute qualité paysagère, son intérêt en tant que coupure d'urbanisme et trame verte pour sauvegarder la biodiversité de la zone de basse altitude.

De plus la future installation proche de l'océan crée un risque d'inondation en situation exceptionnelle avec des rejets en mer dans une zone de la réserve marine avec toutes les conséquences sur les coraux et autres espèces. Un espace littoral confié au Conservatoire du littoral qui pouvait faire préemption. Épisode exceptionnel fin avril, puisque personne ne l'avait prévu, le phénomène Fakir a provoqué plusieurs coulées de boue sur la commune dont une devant la gendarmerie et une autre à la ravine du ruisseau jusqu'au pont Mulla de telle sorte que les riverains étaient bloqués entre 2 coulées pendant plusieurs jours. On connaît maintenant les effets du dérèglement climatique dont il faut se protéger autant que faire se peut.

La nappe phréatique considérée comme un enjeu fort car c'est une réserve potentielle pour l'avenir est exposée elle aussi, à un danger d'infiltration car le fond de la fosse de la future carrière (zone A) est très proche du niveau de la nappe et les dégâts sont irréversibles. Il y a 40 ans, les riverains avaient l'habitude de boire cette eau à la hauteur des puits (3 sur la zone) en bord de mer.

Enfin la présence de vestiges anthropiques dans l'intérieur du périmètre de la maîtrise foncière qui a fait l'objet de la demande d'autorisation d'exploiter pose problème dans la mesure où les résultats du diagnostic prescrit au titre de l'archéologie préventive sur l'ensemble du périmètre concerné par la carrière par arrêté préfectoral n°3898 du 08/07/2014 n'a pas été suivi d'effet. Nous demandons à voir le bilan de ces prospections.

14

Fait à St Leu le 23/07/2018  
Mme Stephen Jocelyne Co-Présidente  
Mme Gentile Bernadette Secrétaire.

*St Leu*  
*depuis le 24/07/18*

6  
R.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

13

Commune d

ST LEU

## REGISTRE D'ENQUETE

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

Registre  
complet

# ENQUETE RELATIVE

A

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichage et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Aviron et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

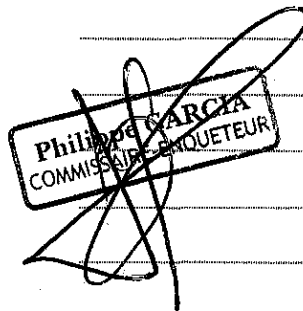
En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et parphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 25/06/2018 au 25/07/2018 les observations du public.

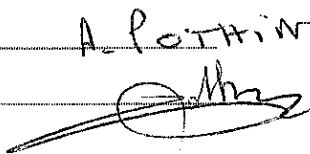
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....

*voir arrêté joint au dossier*

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

  
Philippe GARCIA  
COMMISSAIRE ENQUETEUR

*A. Pottier*  


*V. YARLOT*  
*N. Talbot*

2 18<sup>00</sup> permanence - St. Lev

Première journée :

le 20/07/18 de 08 heures à 12 heures 00

1 - Observations de M.

SL-354

CARCA Sylvie St.lev Agriculture  
On ne peut pas détruire de la terre après  
on en a besoin pour se nourrir.

SL-355

ALBERTINE POIRCE St.lev oui à la carrière dans  
le respect de l'environnement

SL-356

MIRIAMÉ ELVIS St.lev oui à la carrière dans  
le respect de l'environnement

SL-357

JEAN MARIE FRED POUR l'ouverture de la  
CARRIÈRE AU VIEUX DE L'ENSEL ECONOMIQUE AINRI  
QUE POUR TOUS LES EMPLOIS QUI SERONT POSSIBLES  
DALÉAC J. Alfred St.lev oui à la carrière  
dans le respect de l'environnement

SL-359

CHEVREUIL GIGANNI St.lev Pour l'ouverture de la carrière  
pour le développement de la Région ainsi pour la  
Route de Littoral

SL-360

MAILLON Jean Oui Pour la carrière  
Utilisation des terrains pour les agriculteurs à la fin  
Sécurité des usages de la route  
SL-361

BOYER Fabien Oui pour la carrière pour le  
faucil réaménager et dans le respect de l'environnement

SL-362

SL-362

BOCHER NATHY oui pour la carrière pour la  
travail et l'environnement

SL-363

DURAND Jean Christophe PITON ST LEV

ob Durand doit toujours l'emporter sur les intérêts financiers.  
(Non à la carrière Bois BLANC !!)

SL-364

IMHO Guillaume Oui pour la carrière pour  
le travail et l'environnement

SL-365

Anne Yvonne  
Pour la continuation de la NRL  
Oui Pour l'emploi des Aumôniers  
Oui pour empêcher cette route car tous les  
Aumôniers sont libérés.  
Oui Pour l'ouverture de la carrière  
Oui Anne Yvonne

SL-366

Settemo Yvonne Oui Pour la carrière  
Pour l'emploi de l'environnement

SL-367

HOUDOUKICK Serge. Oui à la carrière Bois  
Blanc Oui à la route de Littoral.

SL-368  
Sa va s'vr beaucoup embêter

SL-368

Contre elle vuire qui au seulement  
mit à l'école de des adultes en de trasse  
enfants et des adultes à aller mais en en  
à la santé de enfant asthmatique  
ARINFER avec si Pierre

SL-369

Patrice grandeur qui a la carrière  
pour évolution de métier etc

SL-370

HARIN/ANA SILEP (A) OM (A) S  
pour à l'habitat

SL-371

Abdou Ali qui pour la carrière  
Raphaël Eddie Nicol qui pour la carrière SL-372

SL-373

Youssef Ybrahim qui pour carrière

Qui pour la carrière SL-374

SL-375

Qui à la carrière

SL-376

qui à la carrière de l'ancien directeur

SL-377

Qui à la carrière

SL-378

Qui à la carrière

SL-379

Qui à la carrière car elle est des employées et la secrétaire  
Molamedy Hachime

A.G.

SL-380

Qui à la carrière car elle benéfique pour la population

SL-381

Travaux sociaux en milieu

207 observations faites sur les registres  
5 à 14 le 20/07/2018

24 juillet 2018 SL-470

Je dis Non à la carrière.  
Trouver d'autres solutions  
Protection maternelle contre la pollution,  
la pollution et le bruit.

SL-471

Non à la carrière - LAMBELI Diagane  
Quercature LECTEUR 24/07/18

SL-471 bis

Non à la carrière de la femme  
pour la santé de la femme  
pour la santé de la femme  
pour la santé de la femme

SL-472

Non à la carrière de Bois Blanc, pour la habitation  
pour la Rivière du Trou lieu de l'habitation

de St Louis (Maitre d'Edi) et surtout pour  
l'écologie, l'ennemi peut-on dire pour  
des plus beaux endroits de la famille avec St Louis  
et Framy de la LOW INVENTIE pour rompre G.

SL-473

CONTRE POUR LES BOIS QUI ONT PAS S.A.M.F.  
ENVIRONNEMENT / MUISANCE SONORE  
Pietre St-Basile 5

24/07/2018 la nuisance sonore SL-474  
Contre la carrière pour une dégradation paysagère, la pollution  
de l'air (augmentation de la pol. de poussières), augmentation de  
l'atmosphère, les fonds, l'accès, la route des terrains qui dégraderont  
la infrastructure, l'augmentation d'accidents sur cette  
portion de route.  
De même la carrière de Bois Blanc est incompatible avec le SAR,  
le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (S.M.V.M.) et le schéma  
départemental des Carrières (SDC). Il n'a pas lieu d'ouvrir cette carrière  
enquête.

Michel B.

24/07/2018

SL-475

Je vous remercie la carrière de Bois de Blanc pour les  
réponses reçues.  
- augmentation de la poussière  
- trop de vibrations et les carrières (sur passages quotidiens  
de carrières et 28 tonnes)  
- nuisances sonores pollution de l'air et les bris et mites.  
De même il y a une incompatibilité entre le bois et la N.R.L.  
soit 5 millions de tonnes et l'extraction par la S.P.R. de 930  
millions de tonnes massives. A quoi va servir les 5 millions  
de tonnes de roches massives. En se fiant de St-Basile, des  
Réunions.

Elic FERRARD

Le 24/07/2018

SL-476

la carrière de bois blanc renommée carrière de la ravine du Trou,  
nous est imposée par défaut, comme si nul part sur l'île  
n'existant d'autres lieux pour l'extraction de roches massives.  
Avoir preserver un lieu naturel est donc la cause principale  
de choix du site il est aussi l'argument majeur.

SL-476 suite

pour refuser l'installation de ce projet sur la commune  
face à l'urbanisation galopante de l'ouest, les  
zones tampon telles que la zone entre la ravine  
des sables et la carrière de Bois Blanc est particulièrement  
remarquable et doit être préservée.  
L'agence environnementale possède un certain nombre  
d'études complémentaires quasiment toutes rejetées  
par le porteur de projet, la modification du PLU  
ne doit avoir lieu qu'après que ses études d'impact  
aient été menées. Je suis donc contre cette  
demande d'autorisation d'exploiter la carrière de  
la ravine du Trou.

S. FRECHET

SL-477

Detruire les paysages de l'Ile n'était pas  
convenu dans l'acceptation de la N.R.L.  
Nous devons protéger les rares zones  
sauvages existantes notamment au niveau  
de la ravine du Trou dont le ruisseau est  
absolument magnifique. Il y a mille  
manières de construire une route, la  
carrière détruit un patrimoine naturel  
un seul et unique fois. Je suis contre  
l'autorisation d'exploiter la carrière de la  
ravine du Trou.

P. CARBOU

24/07/2018

SL-478

J'habite dans les hauts de St-Leu et je suis contre  
la carrière de Bois Blanc. Je pense à des  
personnes qui habitent à côté de cette carrière.  
Pour leur santé - le bruit - etc.

Melanie

24/07/2018

SL-479

Je suis contre la carrière de Boris donc  
 car se sera sur le long terme pour  
 l'encouragement le Jirad être de nos en gants  
 et celle de gants pour l'impact qu'il y a  
 sur leurs parts plus fort il sont agi  
 principalement pour notre avenir  
 H. de DRETOY ~~ATTE~~ !!

24/7/2018

SL-480

Au regard concernant la carrière Spis SAM en cours de  
 menue (les données relatives à des études d'impact sur l'  
 environnement: étude des xv, des copertes d'exploitation, du  
 empiétement de premier, même si on ne peut pas avoir  
 de le fait de l'impact sur le site même si on a  
 liti que les Alou par les alternatives font à ADUL on  
 probl. Eva UCAIX

17

Houssam Naimy E-mail

SL-481

Je suis d'accord avec le principe si on  
 de ne pas faire carrière à Boris donc  
 je demande à M. Didier Robert par après il ne  
 pas faire une route sans terrain à la commune  
 Mieux faire une alternative en un  
 H. de DRETOY

SL-482

24/07/18 Avis Negatif

Tout de problèmes économiques et son déséquilibre du  
 marché des granulats et le transport  
 - de besoins sans grand  
 - de besoins en roches basses  
 la NRL éprouve les ressources de l'ile avec la  
 duane (non de l'usage du directeur adjoint de  
 le DEAL dans le JIR d'ici)

Il est possible de faire pour la NRL sans  
 digne, sans garantie de protection en pied de falaise  
 (Puis de 10% dans le cas de la digue actuelle)  
 la carrière est incompatible avec le P.U  
 de St-Louis. Et tout le monde par le Préfet ne peut avoir  
 lieu avec l'annulation des crédits du S.D.C de 2010  
 en 2014 par la Cour d'appel de Bordeaux !!

Le P.G. d'Etat de l'Etat a un caduc  
 Il n'est pas loyal de faire croire le contraire

(Etat va t'il s'opposer à l'annulation de la  
 population quand il est possible de faire passer  
 la NRL sans digue  
 On ne doit pas privilégier les intérêts d'une  
 minorité de transporteurs, majors du BIT

14

François PAXET

SL-483

24/07/18

Entièrement contre. Arrêtons les dégâts  
 Non et Non sur les los dégâts. S. suffit.  
 L'écoulement peut fonctionner  
 Prenez plutôt soin de la nature notre premier  
 vie notre avenir

Sincèrement un ST kerason S.R. sud Olivier

Avis négatif



SL-484

J'atteste signaler mon opposition par rapport à la convention pour de nouveaux écologistes et ethniques - F. Nicole Grotte

SL-485

JASNA POLICE Jean Sylvain je suis contre la carrière et dans l'normal que et une petite fille pour le conseil d'opinion dans leur que l'état se soucie de la voie de la population

~~JASNA POLICE~~ 17

SL-486

GUYARD David je suis contre la carrière. L'étude d'impact ne prends pas suffisamment en compte les risques. Les niveaux d'impacts m't semble sous évaluer. Pollution, impact sur la population, santé, risque de rupture de l'équilibre géologique causé par l'impact sur le système. En s'ad. on est dans une zone à des points critiques sur les axes, modifications du PLS dans que ce compte est trop proche. Sans protection vis à vis du risque en stockage de nitrate d'ammonium, la liste est en cas les que se

~~Attard~~ 18

SL-487

PAS LAURENCE je suis contre la carrière. L'étude devrait être prendre en compte plus d'éléments et encore plus approfondit. Les risques écologiques sont importants. L'impact sanitaire est à prendre en compte pour nos populations déjà fragiles et celle qui risquent de le devenir. Nos écoles ne peuvent supporter le passage des poids lourds. Nos sols, nos arbres géologiques sont complètement modifiés avec un impact sur la qualité de nos terres et nous en négatif. La liste est encore longue.

~~Attard~~ 19

25.07.2048

SL-488

Nom à la carrière de Bois Blanc. D'une part le SDC classe le secteur de Bois Blanc en Risé et c'est à dire que les carrières sont interdites. D'autre part, il s'agit d'un ouvrage d'une très complexité, qu'il n'est pas exact de dire que les carrières ont été autorisées. Le projet aura des conséquences négatives pour la population dans son ensemble, sur l'aspect environnemental, sanitaire, agricole et aussi sociale. Ce le plan de part l'ouest pour une distance relativement longue devrait engendrer à chaque d'accident potentiel de circulation.

25.07.18

SL-489

Je m'oppose à l'agrandissement de Bois Blanc pour s'ajouter à autre grandissement à notre santé des nécessités insurmontables et injustes. Les des dynamiques, avec de de l'agrandissement des carrières. Changés de paramètres, de bilan, dressant de carrières entraînant de graves conséquences sanitaires, sociales, économiques, des nuisances et les impacts dévastateurs de cette carrière. Alors non à la carrière de Bois Blanc!

~~Attard~~ 21

SL-490

25.07.2018. Je suis contre et je dis non à la carrière de Bois Blanc. Car cela va nuire à la santé de la population car si lieu!

~~Attard~~ 22

Le ..... à ..... heures

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné ..... déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant ..... jours consécutifs du ..... au .....

de ..... heures à ..... heures  
et de ..... heures à ..... heures  
(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par ..... personnes (pages N° à .....).

En outre, j'ai reçu ..... lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :  
1° Lettre en date du ..... de M. ....

2° Lettre en date du ..... de M. ....

3° Lettre en date du ..... de M. ....

VAR registre n° 20

St. Lou

Non à la Carrière de Blanc SL 492

Parce qu'on est mécontents

Il y a déjà trop d'notations de Camions

la pollution la santé

LA GOUËL-LESSIEZ

25/07/18 SL 492

Entièrement contre la carrière de Bois-Blanc car lement à cause des déchets et de la pollution, des conséquences sur la santé de la population mais aussi parce que Saint-Lou et ses environs ne peuvent pas "payer" la conséquence de l'implantation des gens qui est mal fiché le projet de la N.R. NON à la carrière de Bois-Blanc  
Pascal Ferry

25/07/18

SL 493

Je suis natule de Saint Lou depuis plus de 40 ans. Nos valeurs sont attachées à nos terres, nos cultures que nos parents nous ont transmises.

Je suis active de terrain et les personnes qui habitent le quartier qui se sentent addressés la carrière bois blanc se fait. Je suis contre ce projet qui aura un impact NÉGATIF DÉASTATUEUR sur la population. Les soucis de santé, les nuisances des risques d'occident de sécurité des personnes, NON A LA CARRIERE BOIS-BLANC



SL-500

Je suis pour la carrière de Bois Blanc

Grandin DENAVAN le 5<sup>e</sup> Bemoit

SL-501

Je suis pour la carrière de Bois Blanc

Berralla RICA de 3<sup>e</sup> Bemoit

SL-502

Je suis pour la carrière de Bois Blanc

CEBAL RASA Annabelle B. PAMON

SL-503

Je suis pour la carrière de Bois Blanc

FANCHIN BRAE PAMON

SL-504

Je suis pour la carrière de Bois Blanc

PAUSSEUR PEBREIL

SL-505

PROJET DE CARRIERE DE BOIS-BLANC - ENQUETE PUBLIQUE

25/06/18 - 25/07/18

Contribution de l'association Alternative Transport Réunion (ATR-Fnaut)

Membre de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports

Notre association, Alternative Transport Réunion (ATR-Fnaut), s'est donné pour objectif de « favoriser un aménagement équilibré du territoire et un développement durable, protéger l'environnement local et global, améliorer le cadre de vie et le paysage urbain, suburbain et naturel, réduire les gaspillages économiques liés aux déplacements à La Réunion. »

Pour tous ces motifs nous démandons lors des enquêtes publiques précédentes l'abandon de ce projet qui compromet sérieusement :

1. la santé, la sécurité et le cadre de vie des riverains du site et des usagers de la voie publique ;
2. l'environnement naturel tant terrestre agricole que marin côtier ;
3. le paysage essentiel au cadre de vie collectif des riverains du site et des usagers de la route, comme le potentiel économique touristique de la côte Ouest de la Réunion ;
4. les ressources en matériaux des générations futures alors que la NRL devait se satisfaire du schéma départemental des carrières de 2010 selon la DUP de mars 2012.

Pour contribution à cette enquête publique, ces avis déjà développés dans les enquêtes précédentes, sont à reprendre intégralement, avec en sus les 3 pages suivantes présentées ce jour à la presse.

Pour ATR Fnaut  
PAYET François

R.G.

PROJET DE CARRIERE DE BOIS-BLANC - ENQUETE PUBLIQUE

SL-505 suite 1 25/06/18 - 25/07/18

1- En trois ans, trois enquêtes publiques et deux manifestations monstres sur Bois-Blanc

En trois ans, la preuve est faite : les populations concernées et leurs élus des communes de Saint-Leu, des Avirons et de l'Etang-Salé sont opposés au projet de carrière à Bois Blanc.

Les commissaires enquêteurs émettront-ils un avis favorable à son ouverture contre l'avis de la population pour se conformer à l'attente des « premiers de cordée » et majors du BTP ?

• **Première enquête publique (juin 2015)**

Avis négatif du commissaire enquêteur demandant de repenser le projet

• **Deuxième enquête publique (septembre 2016) :**

Sa validité est remise en cause en décembre 2017 par le Conseil d'Etat qui conteste le rôle ambigu du Préfet à la fois juge et partie (initiateur de l'enquête publique et en charge de l'évaluation environnementale)

• **Le Préfet arrête la création d'un P.I.G. (juillet 2017)**

• **Concertation préalable à la mise en conformité du P.L.U. de Saint-Leu (avril 2018)**

• **La Cour d'appel de Bordeaux annule la modification en 2014 du S.D.C. de 2010 (mai 2018)**

Elle demande une étude d'impact d'ensemble du fait de l'importance de la modification qui déstabilise globalement le marché des granulats et l'environnement. Deux ans de révision...

• **Troisième enquête publique (juillet 2018)**

2- La Réunion exploiterait en sur-régime ses ressources en matériaux.

C'est en substance ce que Ivan Martin (Directeur adjoint de la D.E.A.L.) confirme dans l'article du JIR d'hier (23/07/18) pour expliquer le besoin actuel de nouvelles carrières. En outre contrairement aux affirmations de la Région pour obtenir la DUP de 2012 et à celles du Préfet pour modifier le S.D.C. en 2014, chose grave, Ivan Martin suggère que la NRL n'était carrément pas prise en compte dans le S.D.C. de 2010 !

« Si nous exploitions au maximum les gisements inscrits au SDC (de 2010), nous serions environ à 80Mt de matériaux identifiés pour 10 ans, soit 8Mt /an. Cette estimation ne prend pas en compte le chantier de la NRL. Si on devait l'inclure, nous arriverions à la pénurie. »

« Dans deux ou trois ans il n'y aura plus d'espace carrière entre Saint-André et Saint-Pierre. »

On ne comprend plus du tout alors l'obstination de la Région à faire une digue en mer puisque Ivan Martin (Directeur adjoint de la DEAL) précise aussi :

R.G.

« Au-delà de 20 km entre le site d'exploitation et le chantier le coût du transport est réhibitoire » (Seul les Lataniers sont à moins de 20km... mais seuls ils ne suffisent pas !)

Avec cet appétit excessif des projets en cours en matière de roches et granulats, que restera-t-il à nos enfants pour réaliser demain leurs chantiers ?...

C'est bien le rôle planificateur attendu du schéma départemental/régional des carrières dont la Préfecture a la charge.

Trop d'imprécision voire d'erreurs

	Besoins 2011	Besoins 2012	Besoins 2013	Besoins 2014	Manques 2018
	Dossier DUP	Contrat cadre	DEAL (JIR 23/07/18)	SDC 2014	JIR_23/07/18
remblais		8,55 Mt			7,50 Mt
enrochement <1t		5,9 Mt			3,14 Mt
enrochement >1t		1,84 Mt			0,71 Mt
	10 Mm3	16,29 Mt	19/20 Mt	18 Mt	11,35 Mt

SL-505 suite 2

Ajoutons enfin que les erreurs d'estimations des besoins en remblai et enrochement de la digue de la N.R.L., depuis 2011, ne cessent de pousser aux conflits pour les motifs sanitaires, de répartition de marché, d'environnement et de sécurité.

Ces défaillances tant des bureaux d'études que des entreprises en charge de l'approvisionnement des digues, justifient encore que la Région renonce, par sagesse, à la solution digue au profit d'une route sous galerie de protection en pied de falaise qui réclamera moins de 10% des besoins actuels.

3- Un convoi impossible : 80 poids lourds tous les 500m sur 40 km



photo zinjfa74

Ajoutons que le récent accident (05/07/18) d'un camion qui a pris feu sur la route des Tamarins après s'être renversé en perdant une roue, est de mauvais augure.

Les 900 à 1000 camions (35 à 44 tonnes avec ±10 t de roche) journaliers font peser un risque trop important sur les usagers de la route entre la carrière de Saint Leu et la zone de transit au Port et/ou le chantier de la Possession.

On peut s'attendre au rythme d'un camion toutes les 30 secondes à 60km/h. C'est un convoi de l'impossible de ±80 poids lourds espacés tous les 500 m environ ! Un risque d'accident grave 200 jours par an pendant 5 ans :

R.F.

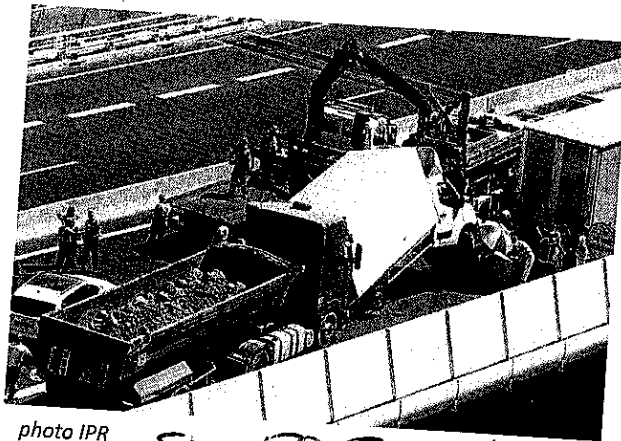


photo IPR

SL - 505 suite 3

- débouché sur la voie rapide (110km/h) de camions accélérant à 60km/h voire plus...
- surprise des automobilistes arrivant trop rapidement derrière des poids lourds
- véhicule prisonnier entre deux poids lourds sur la voie lente du viaduc de Saint Paul dès la sortie de Plateau cailloux
- renversement d'un camion et de son chargement en travers de la chaussée
- incendie du poids lourd accidenté réduisant la visibilité des automobilistes en grande vitesse...

#### 4- Un vice de fonds et de forme à la Base de l'enquête publique ?

Depuis la décision de la Cour d'appel de Bordeaux du 29 mai 2018 annulant la modification du S.D.C. en 2014, on sait que le Préfet ne peut autoriser l'ouverture de la carrière de Bois-Blanc en dysharmonie avec le S.D.C. de 2010, redevenu d'application et révisable en 2020.

Mais si toutefois il peut prescrire l'enquête publique de Bois Blanc, peut-il faire référence dans l'annonce légale à des documents devenus caducs par la décision du Tribunal de Bordeaux ?

L'annonce légale se réfère à la modification du P.L.U. de mai 2018 qui se réfère au P.I.G. de juillet 2017, lequel se réfère au S.D.C. d'avril 2014 et à la D.U.P. de mars 2012.

On voit mal comment un projet de carrière peut être considéré « d'intérêt général » par le Préfet si ce P.I.G. considéré alors comme « un acte intermédiaire de planification » se retrouve en porte à faux dans sa justification (référence au S.D.C. 2014) avec le document de planification qui lui est supérieur qu'est le S.D.C. de 2010 !

**Cette enquête publique serait donc susceptible d'être annulée du fait d'un vice de forme via une annonce légale frappée d'un vice de fond.**

Le 08/06/18, le Préfet a pris la décision d'ouvrir cette enquête publique en l'étayant sur des documents (le P.I.G. - destiné contrairement la modification du P.L.U. de Saint-Leu - et le schéma départemental des carrières de 2014) rendus caducs par la décision de mai 2018 de la Cour d'appel de Bordeaux (un mois plus tôt) invalidant l'arrêté de modification du S.D.C.

En outre, le caractère d'intérêt général de la carrière comme la modification du P.L.U. conditions d'autorisation de la carrière, sont présentées au public comme acquises dans le dossier d'enquête !

La production des documents invalidés dans l'annonce légale comme dans le dossier d'enquête publique ne peut qu'influencer l'opinion et orienter les conclusions de l'enquête...

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

14

Commune d

ST LEU

## REGISTRE D'ENQUETE

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Aviron et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Registre  
Amfoblet

ENQUETE RELATIVE

A

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et parphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 25/06/2018 au 25/07/2018 les observations du public.

les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....

*voir arrêté joint au dossier*

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

**Philippe GARCIA**  
COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

*[Signature]*  
**U. PAILLOT**  
*[Signature]*

P.G



2 18<sup>00</sup> permanence - St. leu

Première journée -

le 20/07/18 de 08 heures à 12 heures 00 heures 00

1- Observations de M.

- 382 CORRE Joel pour la carrière OUI
- 383 LUCIE Arnaud pour la carrière OUI
- 384 Cassel Pierre pour la carrière OUI
- 385 Carrière Michel pour la carrière en construction OUI
- 386 HORAU Marie Rosalie pour la carrière OUI
- 387 HEWAU Estelle Sarah pour la carrière OUI
- 388 ANARM Blaise pour la carrière OUI
- 389 PAJANTIAE Kevin pour l'intéret général et la Sécurité des Réunionnais OUI
- 390 Yvém Josita Artisan pour la Carrière

dehita Catan Careey SL-391

Se joins pour la carrière pour l'avenir de nos enfants de nos actes et nos emplois

HINATCHY Mylene Pour l'économie de la reunion et l'avenir SL-392

Benjamin Emmanuel OUI Pour la carrière

394 GERY Sebastien oui pour la carrière  
395 M. DEANOUSSIMY Jean OUI à la carrière.  
POUR NOS ENFANTS

396 X. DAVID OUI à la carrière

SL-397

ANETZ Se réjouis de préserver nos emplois et l'économie de la reunion 1<sup>er</sup> vote pour la carrière

EMPT Christophe SL-398

Guy Paul Lempia

Yvémto pour la ouverture la carrière SL-399

SL-400

OUI à la carrière de Bazi Blanc et les autres employés

Guy à la carrière SLEU SL-401

SL-402

OUI à la carrière ALLIANCE Fédérique Allier

SL-403

MILLIS Richard Agriculteur. OUI à l'ouverture de la carrière pour ceux qui passer ont travaillé p. la Ford.

Yvémto Jany

~~En~~ pour l'avenir SL-404  
SL-405  
Je suis overe la carrière pour travailler

MUSIT P  
Nous sommes contre la carrière de Bois-Blanc SL-406

~~JANZEN DROTER~~  
IMATHO SIMPY COM à la carrière pour  
le travail et l'encouragement SL-407

CHEUREVIC GIOVANNI SL-408  
SL-409  
SL-410  
pour leur PAVI l'ouverture de la carrière  
pour le développement de la Réunion et la route du littoral.

MATHURATE ELIS SL-409  
SL-410  
changement de la carrière pour le  
développement de la Réunion et de la route  
du littoral

CARREME LOUÏSE SL-410  
SL-411  
pour la carrière de Bois-Blanc

POUR L'ENCOURAGEMENT  
~~SL-411~~  
SL-411  
207 observations faites sur les registres  
SL-14 le 20/07/2018

24/07/2018 TELUCCI Nadine SL-506  
H.0.5 défavorable

Rayet Thérèse, je dis NON à la carrière.  
Non au tir de mine sur nos îles volcaniques Rayet

24/07/2018 SL-508  
Je suis totalement CONTRE la carrière de Bois-Blanc et ne comprend pas l'objet d'une troisième enquête publique car l'opinion des riverains a déjà été exprimée en défaveur de cette carrière. Cette position n'a pas lieu d'être, mais de toutes les manières nous ne lâcherons rien.

Les raisons de mon opposition FORNELLE et TOTALE sont:  
- Le paysage sauvage de cet endroit proche du site classé de la pointe au Sel sera DÉTRUIT  
- Il y a pas ou peu de prise en compte des conséquences sanitaires (des poussières, bruits et autres vibrations sur la population riveraine)  
- Les lits de mines qui existent sont bloqués. Les usagers de la route de Tambarins plus d'une fois par mois et au moins la vie des riverains

- La cadence prévue pour le transport des roches est absurde et aura de répercussions sur la sécurité  
Même (→ 450 camions qui sortent au maximum 30 fait  
4 camions toutes les 2 minutes → leur comptant  
qui y aura en cadence in-fonnelle pour la pesée)  
- L'argument "président n'est que une conséquence  
des relations de 200 années camions (450 entrées  
et 450 sorties chaque jour) entre Bois Blanc et la NRL-  
Les autres conséquences n'ont pas été étudiés dans  
leur totalité: l'insertion dans la circulation  
des usagers, sensé qu'on est sur les embouteillages de St Paul,

6 SL-508 suite

- la traversée du pont
- la femme et la fille ainsi que la femme marquée (le projet est en face de la maison marquée) seront distribués sur des PI ZAINES D'HECTARE, et dirigera sur par le système facile de mesure de
- Ce projet entraînera la perte de dizaines d'emplois: les sœurs d'enfants, assistantes maternelle, membres du féminisme
- la SCPR diminue totalement la population riveraine et n'en tient absolument pas compte. ~~à l'instar de~~ aucun recensement des populations sensibles aucune concertation
- Les besoins de la NL sont définis par une filiale de ceux qui veulent exploiter la carrière TL N°4 AUCUNE IMPARTIALITE et la nécessité du projet n'est donc PAS FONDÉE
- Ce projet offrirait une situation de monopole sur le marché des agrégats à la SCPR filiale de cdos, en contradiction avec les principes
- L'espace du projet n'est pas autorisé par le schéma départemental des carrières de 2010 qui est de nouveau en vigueur
- Ce schéma départemental des carrières dit que le 75% de la surface du terrain n'est pas à exploiter
- Le projet va aménager une zone agricole adjacente
- le Tribunal de Bordeaux (en plus de la population) a statué contre la carrière

Par une bien claire et dans les femmes: Je suis contre l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert une installation de tri de matériaux une station de transit de produits minéraux la demande fabrication d'explosifs. Et je suis aussi contre de l'occupation à l'interdiction de défrichage et mise en compatibilité du PLU pour la SCPR sur le territoire de la commune de Saint-Léon, celles des Avoines et Etréaux - Sals Une habitante de la Commune de St Léon.

76

SL-509

7

Je suis contre la carrière de Bois Blanc. Je pense avant tout à la santé de mes enfants et autres personnes âgées et autres personnes âgées, malades graves.

Thierry

24/07/18

SL-510

Je suis contre la carrière de Bois Blanc, je dis non à l'ouverture de la carrière non à la modification du PLU de Saint-Léon et non au ~~la~~ défrichage des terrains agricoles. Je pense à la santé de la carrière accordé une catastrophe en termes de santé pour les habitants et en termes d'environnement, ainsi qu'en termes de sécurité (accidents liés au trafic routier) et de qualité de vie.

DERIFF

24/07/18

SL-511

NON à la carrière qui n'est pas inscrite au Schéma Départemental des Carrières (Espace en Classe 2 - zone où les carrières sont interdites)

NON à la mise en compatibilité du PLU qui n'est pas réglementaire car incompatible avec le SCoT qui ne permet pas les carrières que dans les espaces inscrits au SDC

6

SL-512

Non à la carrière trop de poussière ne manquez pas de respect à la nature. Non, Non, Non!

B.L.

76



SL-517 suite

En tant que Réunionnais hautement soucieux de notre identité, nous exigeons que le respect de ce lieu de mémoire soit d'abord fait et soit honoré par le respectant de l'Etat Français, Monsieur le Budget.

Enfin, suite à notre étude approfondie sur le statut des écrivains classiques présents dans le casier de laquette publique du 25 juin 2018 au 25 juillet 2018 inclus, nous nous battons, au sein d'un ordre respectueux et avec modération, de la vente des parcelles situées ainsi que la totalité des actes de propriété encastrés.

Les mises en lumière de l'ancienneté de l'acte de propriété nous apparaît pas dans aucun cas.

Il nous portons la conclusion suivante: les grands mégalomans à la Bois judiciaire et historique sont à porter avec assurance car ils se font qui ont à revoir à l'urgence.

La suppression de la carrière Bois Blanc traversée du tracé doit être escamotée des travaux de réalisation de la Nouvelle du littoral.

Fait à Saint Gilles le 25 juillet 2018

Prof. Collectif Espace Bois Haut  
S. Lucas, respect pour notre Histoire  
fr

SL-518

25/07/2018

Il m'a été dit dans le plus bref délai à l'issue de l'authenticité de tous les titres de propriété actés sur les autorisations administratives relatives à l'exploitation de la carrière de Bois-Blanc. Brevets, titres ainsi que les références cadastrales mentionnées et la superficie respective.

L'exploitation de cette carrière Savens repose sur des données publiques. Mieux CONSTATES à l'ancienneté des actes de propriété de ce lieu.

Monsieur le Préfet, Garant du respect de la Loi doit être pointilleuse sur la LÉGITIMITÉ de ce projet.

"Nul n'est censé ignorer la Loi"

A. B. P. M. ~~CP~~

SL-519

25/07/2018

Pour le développement de la NLR, par les usages de cette route de plus en plus dangereuse et meurtrière pour la vie de nos familles et nos enfants et pour l'avenir de la Réunion, je suis sûr la carrière de Bois-Blanc.

CB

25/07/2018

SL-520

La Terre nous nourrit, nous nourrit. Elle est le fondement de toute vie. Et au nom d'une haute milliardaire d'argent, vous voulez la détruire, ses fondements? Quelle inconscience

Le ..... à ..... heures

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné ..... déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant ..... jours consécutifs du .....

au ..... heures ..... à ..... heures  
de ..... heures ..... à ..... heures  
et de ..... heures ..... à ..... heures  
(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par ..... personnes (pages N° ..... à .....).

En outre, j'ai reçu ..... lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du ..... de M. ....

2° Lettre en date du ..... de M. ....

3° Lettre en date du ..... de M. ....

VOIR REGISTRE n° 20  
St. Lou

SL. 520 suite

humaines... pensons à nos enfants. Laissons le fondement de la Terre stable

Je mis CENTRE ce projet. h.g.





Tr : enquête publique carrière de Bois Blanc

Celiane Smith

A :

Corinne Hamilcaro

24/07/2018 08:40

Masquer les détails

De : Celiane Smith/Mairie-St-Leu

A : Corinne Hamilcaro/Mairie-St-Leu@mairie-saintleu.fr

SL - 521

SMITH M. Céliane  
Secrétariat Général  
0262 346665  
secretariat@mairie-saintleu.fr

----- Transféré par Celiane Smith/Mairie-St-Leu le 24/07/2018 08:39 -----

De : Bernadette MARDAYE <mardaye.bernadette64@gmail.com>

A : secretariat@mairie-saintleu.fr

Date : 23/07/2018 17:03

Objet : enquête publique carrière de Bois Blanc

A l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique

Merci de trouver ci-après mon avis concernant la mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint Leu et l'ouverture d'une carrière à Bois Blanc, lieu dit Ravine du Trou.

Je suis totalement opposée à ces des actions dans la mesure où :

- le schéma de carrière en vigueur ne permettant pas l'ouverture d'une carrière sur ce site pour des raisons de protection de la nature, de la santé de la population; il y a lieu de maintenir ce site en l'état;

- la mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint Leu ne peut se faire sur la base d'un schéma de carrière qui a été annulé.

Résidente de la Commune de Saint Leu, et directement concernée par les impacts d'une carrière sur ce site, je ne peux que m'opposer à ce projet qui va avoir des conséquences désastreuses sur une commune en plein développement économique, touristique et qui bénéficie encore d'un cadre de vie attractif, sans compter les nuisances sur la santé de la population, et en particulier la mienne et celle de mes enfants.

Bien cordialement



REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

15

Commune d ST LEU

## REGISTRE D'ENQUETE

Relatif à \_\_\_\_\_

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Aviron et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

*Registre  
Complet*

ENQUETE RELATIVE

A

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et parphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 25/06/2018 au 25/07/2018 les observations du public.

les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....

Voir arrêté joint au dossier

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

Philippe GARCIA  
COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

A. POHIN

[Signature]

N. MAILLOT [Signature]

P.G.



SL-525

Je suis CONTRE la carrière de Bois Blanc,  
 CONTRE le défillement de la zone  
 CONTRE la mise en compatibilité du PLU de la  
 commune de SAINT-LEU pour les raisons suivantes:

1) La mise en compatibilité du PLU proposée au dossier n'est pas compatible au SCOT qui autorise les carrières dans les espaces inscrits au Schéma Départemental des Carrières. Or, contrairement à ce qui indiqué en page 16 du dossier DDAE - Tome 4 Etude d'Impact (p.228-229/ dans 2016), suite à l'annulation du SDC 2014, ce site n'est plus situé dans un espace carrière. Le projet n'est donc pas compatible avec le SCOT. Or le PLU modifié devra être compatible au SCOT, la modification du PLU est donc INROUBLE.

2) Le document intitulé "Compatibilité du projet avec le SDC de 2010" indique:  
 En page 2 que le projet de carrière de la SCCR est situé au la commune de St leu au sein de l'espace carrière "NBL02" qui est directement impactée par la décision de justice qui annule le SDC 2014. Cet espace carrière n'est pas plus en page 7 et dans le SDC 2010, les facteurs pouvant empêcher, en limiter, les ouvertures de carrière ont été classés en deux catégories:

- > Classe 1: Zones où les CARRIERES sont INTERDITES
  - > Classe 2: Zones à très fortes sensibilité
- En page 10, il est indiqué que le projet est majoritairement situé en classe 1 et une petite partie est située en zone de classe 2 les plans aux pages 11 et 12 parlent d'eux-même.  
 En page 13, le pétitionnaire indique à nouveau que l'ouverture et l'exploitation de carrière sont interdites car majoritairement situé en zone de classe 1, en dehors des espaces carrières définis.

Aussi, je ne permets de vous faire part de mon grand étonnement sur la mise à enquête d'un tel dossier qui au vu des nombreuses enquêtes déjà réalisées n'est pas acceptée par la population et qui est de plus aujourd'hui ILLÉGAL.

R.6

SL-525 suite 1

3) Les nombreux compléments ont été apportés au dossier d'Etude d'Impact, il ne s'agit pas ici de modifications mineures et comme relevé par l'Autorité Environnementale dans ses avis d'avis du 2018 & 2019. En effet, l'AE a recommandé en page 8 de compléter l'Et par l'analyse des impacts du demi-échange construit pour l'acheminement des matériaux (L...J). Il semble, d'après l'avis préfectoral d'ouverture d'enquête, que le pétitionnaire n'a pas souhaité répondre ses avis. Et afin de combler les nouvelles dispositions législatives issues de l'ordonnance n° 2017-80 du 16 janvier 2017, qui ne s'appliquent pas aux demandes déposées avant le 1er mars 2017 (page 3 de l'avis au public).

4) En plus des problèmes liés à la destruction du paysage, à la faune, de la flore, à la santé ouisque immédiation, à la circulation, à l'augmentation des accidents liés au trafic et à l'insertion de camions chargés toutes les minutes sur une voie rapide, j pense que ce projet n'est pas favorable à l'économie de St leu. En effet, de nombreux emplois liés au tourisme seront détruits principalement sur les 3 villes directement impactés. Malgré le fait que l'Etude d'Impact fournie par le pétitionnaire mentionne un impact favorable pour le tourisme avec la mise en place de piste de site industriel tous les samedis après midi p.196 du tome 2 de l'Et, j me pense pas qu'il y aura un impact bénéfique pour le tourisme, bien au contraire.

De plus, si des visites sont organisées, il s'agit dans également d'un Etablissement Recevant du Public. En aucun autre document ne fait mention de ces visites et de l'ouverture de la carrière au public les samedis après-midi.

5) Concernant la qualité du gisement, l'AE avait demandé à avoir l'avis du BRN. Le BRN, dans son courrier de mai 2018, ne se prononce pas sur la qualité du gisement mais confirme uniquement

R.6

SL. 525 suite 2

Les essais et sondages complémentaires ont été réalisés le BRON indique que l'évaluation du gisement fait l'objet de l'expertise conduite par le CERENA sans donner son propre avis.

6) La SCPR indique en page 30 du Résumé non technique au 13. Intérêt économique que l'ouverture de la carrière de la Baïme du Trou aura un impact économique positif avec notamment "le financement par la Région Réunion d'une ressource en matériaux à un prix compétitif vis-à-vis de toutes autres solutions". Cette affirmation de la SCPR dans le crédit aux dires des premiers opposants à cette carrière qui ont à de multiples reprises dénoncé les conflits d'intérêt de la Région Réunion dans ce domaine.

Si c'est au titulaire du marché de se charger de l'approvisionnement en matériaux, pourquoi l'ouverture de la carrière par une filiale du groupe attribuaire du marché coûtera moins cher à la Région Réunion.

F.D le 21/07/18

SL. 526

Encore une fois les Réunionnais sont pris en partie par un projet d'aucun intérêt général... plus particulièrement les St-Leuannois, les Annonnais et les habitants de l'étang Sale. Certes il faut trouver une solution pour nous permettre de circuler librement de St-Leu à St-Leu mais à quel prix? Je suis contre ce projet de carrière sur notre si belle commune contre la perte de notre tranquillité contre les problèmes de santé que cela pourra engendrer sur nos enfants de demain...

le 25/07/18 AA

~~AA~~

SL. 527

7

Bonjour je suis totalement contre cette carrière comment se fait-il que ce sujet soit encore d'actualité alors que la population n'est pas d'accord!!! Je me vais pas reprendre tout ce qui a été dit! mais si il vous plaît, pensez à la santé de nos enfants, la pollution.

25/07/2018



SL. 528

Vous responsables de la NR4 griez des précieux pontons à l'élever les à l'induire les roches massives, à creuser des carrières dans tout les lieux de l'île. Vous savez dans quel état, sera l'île, d'ici quelques années!

Taki a donné l'alerte! Non, à la carrière de Bas Blanc!!

25 juillet 2018

SL. 529

PAS de CARRIÈRE

Il nous est donné par cette occasion de partager un peu Commun issu du Patrimoine Naturel - Nous Devons le faire.

Soyez fiers, vous qui se retrouvez construits par un pas de temps - Car sinon vos Efforts pour Améliorer la Circulation Seront Vains -

Séverin Bon

Long la

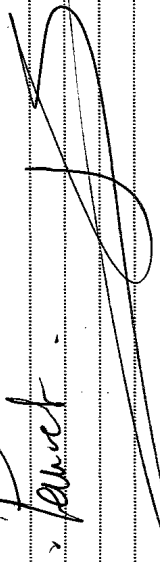
25/02/68 MON, NON, NON, NON, NON, NON,  
NON, NON à la carrière de Bois-Blanc

Il te préfère vous n'êtes pas de la Jeunior  
vous connais pas nos spécificité, notre

Culture et vous nous permettre de nous  
imposez nos choix de divergence pédagogique  
de route à R<sup>o</sup> DIDIER FORBET

qui Malheureusement Cloître son Medal  
du Président

NON NON NON  
à la carrière

Pr H. Faurat  


25/7/2018

Les collectif Besse pour nous Lioturon,  
Respect pour notre Histoire,  
s'est penché avec attention sur le projet  
d'implantation de la Carrière Bois-Blanc,  
Bassin du Tram.

Nous nous appuyons à ces travaux soignée  
comprenant toute partie de la Carrière du  
Tram, et se situant sur aptitude sur un  
espace historique d'un de Hémoire de l  
Histoire de l'île de la Réunion

Le projet envisagé porte le plus grand  
Mérite à la Force historique liée  
notamment à la Carrière du Tram  
En droit marqué par le Cui de Justice  
d'Éti et de ses nombreux gains de la  
Liberté contre l'apprentissage colonial,  
en novembre 1811, durant la sombre  
période de l'esclavage

Toute l'étendue de la Carrière du Tram  
est un espace unique à conserver  
dans son état naturel et constitue un  
induit mémoriel qui amène tout au  
long de l'année les personnes  
recherchant la clarté de notre Histoire  
régionale.

Par conséquent, nous souhaitons vivement  
que la Carrière de Bois-Blanc,  
Bassin du Tram, soit préservée de toute  
implantation qui a vocation de dénaturer  
dans tous les cas, ce lieu historique.



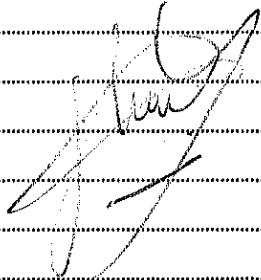
SL-532

23.07.2018

Je, soussigné HUET Yannick, suis CONTRE la carrière de bois blanc pour 3 raisons principales :

La carrière se situe entre 2 sites d'escalade dont 1 de renommée internationale "la ravine des arçons" (document ci joint) qui a vu grandir des champions : Fanny Gibert (palmarès ci joint) championne de France et 3<sup>e</sup> mondiale cette année et Olympe Bertone championne de France et future championne mondiale. Ce site accueille tous les jours des personnes qui seraient en danger avec la carrière (à moins de 300m de la future carrière) l'impact sur le milieu marin sera important car associée à la station d'épuration qui rejette des nappes de boue (station à moins de 300m), l'impact est désastreux sur le lac de St leu dont il ne rest que 2% des espèces (espèces vas St leu) les infrastructures fragilisées : le pont de la ravine des peux (à moins de 100m) n'a pas été construit pour supporter des explosions et proches : elle constitue un grand danger pour les automobilistes, et un surcoût pour les citoyens si consolidation de ce pont de la route des Tamarins

HUET Yannick



P.G.



Le ..... à ..... heures

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné ..... déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant ..... jours consécutifs du ..... au .....

de ..... heures à ..... heures  
et de ..... heures à ..... heures  
(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par ..... personnes (pages N° ..... à .....).

En outre, j'ai reçu ..... lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

- 1° Lettre en date du ..... de M. ....
- 2° Lettre en date du ..... de M. ....
- 3° Lettre en date du ..... de M. ....

VNR registre n° 20  
St. Lew

SL-533

25/07/18

Le bon sens et l'intérêt général s'imposent dans ce dossier. Le droit a déjà montré par deux fois que la carrière n'est pas à envisager sur le long terme, il y a possibilité de la part de certains auteurs. Il est évident que des enjeux économiques et politiques sont en train de s'ouvrir. Il faudra en tirer l'intérêt du pays et de la classe moyenne.

Tant que l'on continue à bas-bas, et à permettre un attentat économique, cela que ~~soient~~ soient certains que ~~soient~~ soient certains. Les effets négatifs viendront très vite interpoller les citoyens et on verra redoubler les réactions. Cette dernière n'a pas le loisir d'être, si ce n'est pour quelques individus: économique individuelle, favor.

12

Jacques DENNEBANT  
général TRÉS-8 APRIL

St-534  
Je suis contre la candidature Bois-Blanc

13

le 25.07.2018 M<sup>rs</sup> HONORAMA - COMBRE

*[Signature]*

le présent registre ainsi que les ... (S. 532 et 535, 536) ... pièces  
qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 04/09/2018.

M. le Préfet de la Réunion

*[Signature]*

(Voir mention de clôture en page 12).

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

SL. 535

Le collectif *Réspé pou nou Listwar, Respect pour notre Histoire*, s'est penché avec attention sur le projet d'exploitation de la carrière Bois-Blanc, Ravine du Trou.

Nous nous opposons à ces travaux odieux comprenant une partie de la Ravine du Trou, Lieu de Mémoire de l'Histoire de l'île de la Réunion.

Le projet envisagé porte le plus grand Mépris à la Force historique liée à la Ravine du Trou, Endroit marqué par le Cri de Justice d'Elî et de ses nombreux amis de la Liberté contre l'opresseur colonial, en novembre 1811, durant la sombre période de l'esclavage.

Toute l'étendue de la Ravine du Trou est un espace unique à conserver dans son état naturel et constitue un endroit commémoratif qui amène tout au long de l'année des personnes recherchant la clarté de notre Histoire régionale.

Par conséquent, nous souhaitons vivement que la carrière de Bois-Blanc, Ravine du Trou, soit préservée de toute exploitation qui a vocation de dénaturiser dans tous les cas, ce lieu historique.

En tant que Réunionnais hautement soucieux de notre Identité, nous exigeons que le Respect de ce lieu de Mémoire soit également d'utilité publique sur notre terre natale et soit honoré par le Représentant de l'État Français, Monsieur le Préfet.

Enfin, suite à notre étude approfondie concernant les divers dossiers présentés dans le cadre de l'enquête publique du 25 juin 2018 au 25 juillet 2018 inclus, nous constatons des zones d'ombre répétées relatives aux modalités de vente des parcelles citées ainsi que la totalité des actes de propriété énoncée.

La mise en Lumière de l'antériorité de l'acte de propriété mère n'apparaît pas dans aucun document.

Nous portons la conclusion suivante :  
Les argumentations, à la fois, juridique et historique, sont à porter avec Assurance contre ce projet qui est à revoir d'urgence.

L'exploitation de la carrière Bois-Blanc, Ravine du Trou, doit être écartée des travaux de la réalisation de la Nouvelle du Littoral.

Fait à Saint-Leu,  
Le 25 juillet 2018.

Le Collectif *Réspé pou Nou Listwar, Respect pour notre Histoire*.

Mesdames, Messieurs.

SL-536<sup>15</sup>

Compte tenu de la gêne que cela occasionnerait aux riverains : Bruits incessants, poussières...  
Nous avons déjà des témoignages accablant à la Réunion où se sont installés de petites carrières "barrens" à proximité d'habitation (nucléométris). Celle de Bois Blanc serait bien plus importante et nous pourrions nous attendre à des nuisances à la (dé)mesure.

Compte tenu de la gêne que cela occasionnerait sur une circulation déjà bien problématique. Rotation incessante de camion ; avec les risques accidentogène que cela implique. Tir de mine avec blocage de la route des camions quotidiennement...

Compte tenu de l'impact dramatique qu'il déconterait dans une zone riche mais sensible,

Compte tenu de l'impact sanitaire dans une zone d'habitation avec écoles à proximité.

Je ne peux en conscience et conscience, que m'opposer fermement à ce projet de carrière. Surtout qu'une route tout viaduc pourrait être envisageable.

RONCORBER Jules

Commune d

*St Leu*

**REGISTRE D'ENQUETE**

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

---

---

---

---

---

---

---

---

ENQUETE RELATIVE

A

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Aviron et de l'Etang-Salé sont également concernées.

En exécution de l'arrêté du 7 juil 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et parqué, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 25/06/18 au 25/07/18 les observations du public.

les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....

voir arrêté joint

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

Philippe GARCIA  
COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

*[Signature]*  
V. Gaudet / Gaudet

P.G.

Première journée :

le ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....

SL-537

1- Observations de M.

Je suis Réunionnais de souche et fier de l'être. Je me positionne contre la carrière BOIS BLANC.

Merci de prendre nos ours de Réunionnais de Kriol, de nos cultures & valeurs

ARRÊTÉ de nous prendre pour des vaches à bœuf...

SL-538

le Muis Guinier

~~le Muis Guinier~~  
Kella

131 observations faites sur les registres 9 à 17 entre les 26/07 et 25/07/18

29<sup>e</sup> permanence le 25 juillet 2018 de 13h00 à 16h00. SF. Le G.

Le viaduc de La RNL et bien avant que l'on parvienne à la valente. Mais je suis POUR l'ouverture de

cette carrière car elle offre de grands ganchés d'exploitation. Roche de bon calibre. Volume suffisant et très gain de h&h. Tenon pour la carrière de Bois Blanc.

SL-543

Pour mon avis personnel je suis pour l'ouverture de la carrière pour finir la réalisation de la route des littoral et ensuite pour la création d'emploi via la carrière de Bois Blanc

SL-544

Je dis OUI à la carrière parce que ça va générer des emplois pour les transports et agriculteurs, et bien sûr pour la réalisation de la route du littoral ou tout le monde sera exception par sa circulation.

SL-545

Je suis entrepreneur. Je dis oui à la carrière de Bois Blanc qui apporte une contribution au marché de la nouvelle route du littoral.

SL-546

Je suis pour l'ouverture de la carrière de Bois Blanc

SL-547

Je dis oui pour la région à un nouvelle route. Je suis pour l'ouverture de la carrière

SL-552

Je soussigné Virginie Nouvian refuse l'exploitation de la carrière de Bois Blanc au des nuisances qu'elle implique. Pilon St leu le 25/07/18

Je suis opposé à l'exploitation de la carrière de Bois Blanc et des nuisances qu'elle implique. Pilon St leu le 25/07/18

Je soussigné Madame Catherine Leroy domicilié à Pilon St leu refuse l'exploitation de la Carrière de Bois Blanc au des nuisances qu'elle va engendrer: environnement, circulation, sans verticales quand à la qualité des roches qui sont disponibles. St leu le 25/07/2018

SEUL CONTRE L'EXPLOITATION DES ROCHES SUR LA ZONE DE BISENARD EGALEMENT CONTRE TOUTE DEROGATION QUI VONT PERMETTRE DE CONTINUER LE PROBLEME; LE PAYSAN MONSIEUR DE NOTRE NUS EST VRAIMENT MENACE SUR LE PLAN ECOLOGIQUE; L'ASPECT VILNIEL DE CETTE ZONE SAUFRE NATURELLE VA PERDRE TOUT SON INTERET. MENACE DE L'ECO SANTE MAISON ET NATURELLE. MENACE TRÈS FORTE DE LA SANTE DE LA POPULATION SUR TOUTES LES COMMUNES VOISINES. CARIGNAN CAIARD LE 25/07/2018 SL-550

Je suis contre cette exploitation de cette carrière. Mais je suis pour cette NPL. Nous pourrions continuer à faire l'exploitation des roches afin de libérer des parcelles de terrain pour les agriculteurs.

Nous sommes une petite île. La décision de commencer cette exploitation de la RNL a été prise pour donner une campagne électorale. Cette décision est une consultation forcée. Avant de commencer un chantier, il fallait s'assurer d'avoir les matériaux.

La géographie ou l'Etat est semblable de ce dossier. Michel ALLAMELE Président de syndicat

SL-548

Je soussigné Frédéric CHARCELAY demeurant à L'ÉTANG ST LEU. Je m'oppose à la carrière de Bois Blanc pour des raisons de santé publique et environnementales.

Il ne s'agit pas d'une action allant dans l'intérêt des citoyens il existe déjà des carrières dans l'est qui sont plus polluées qu'ailleurs. L'édification de la RNL dans une zone de plaines cette roche n'est pas appropriée. Les nuisances liées à l'exploitation et au transport des roches est considérable.

Je suis contre la carrière de Bois Blanc. SL-549 Je soussigné PONS Stannon. le 25/07/18

SL-550

Je soussigné MR HARKA Julien représente la famille HARKA à Bois Nèfle Pilon St leu s'oppose fermement à la carrière qui se trouve à 5 minutes à vol d'oiseaux d'origine de la commune de père en fils ce qui engendrera des cope mévaste sur les lieux environnement et humaine.

Je suis contre la carrière de Bois Blanc

HARKA - Julien le 25/07/18

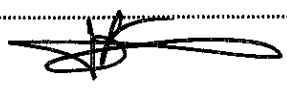
BORRANT Thierry je suis d'accord pour la création de la Route de Kozada. Je suis pour. SL-551





présent registre ainsi que les 1 (SL-562) pièces  
sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 04/09/2018

M. le Préfet de la Réunion



(Voir mention de clôture en page 12).

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

Area with horizontal dotted lines for writing conclusions.

P.G.

SL. 562

Le collectif *Réspé pou nou Listwar, Respect pour notre Histoire*, s'est penché avec attention sur le projet d'exploitation de la carrière Bois-Blanc, Ravine du Trou.

Nous nous opposons à ces travaux odieux comprenant une partie de la Ravine du Trou, Lieu de Mémoire de l'Histoire de l'île de la Réunion.

Le projet envisagé porte le plus grand Mépris à la Force historique liée à la Ravine du Trou, Endroit marqué par le Cri de Justice d'Eli et de ses nombreux amis de la Liberté contre l'opresseur colonial, en novembre 1811, durant la sombre période de l'esclavage.

Toute l'étendue de la Ravine du Trou est un espace unique à conserver dans son état naturel et constitue un endroit commémoratif qui amène tout au long de l'année des personnes recherchant la clarté de notre Histoire régionale.

Par conséquent, nous souhaitons vivement que la carrière de Bois-Blanc, Ravine du Trou, soit préservée de toute exploitation qui a vocation de dénaturiser dans tous les cas, ce lieu historique.

En tant que Réunionnais hautement soucieux de notre Identité, nous exigeons que le Respect de ce lieu de Mémoire soit également d'utilité publique sur notre terre natale et soit honoré par le Représentant de l'État Français, Monsieur le Préfet.

Enfin, suite à notre étude approfondie concernant les divers dossiers présentés dans le cadre de l'enquête publique du 25 juin 2018 au 25 juillet 2018 inclus, nous constatons des zones d'ombre répétées relatives aux modalités de vente des parcelles citées ainsi que la totalité des actes de propriété énoncée.

La mise en Lumière de l'antériorité de l'acte de propriété mère n'apparaît pas dans aucun document.

Nous portons la conclusion suivante :  
Les argumentations, à la fois, juridique et historique, sont à porter avec Assurance contre ce projet qui est à revoir d'urgence.

L'exploitation de la carrière Bois-Blanc, Ravine du Trou, doit être écartée des travaux de la réalisation de la Nouvelle du Littoral.

Fait à Saint-Leu,  
Le 25 juillet 2018.

Le Collectif *Respé pou Nou Listwar, Respect pour notre Histoire*.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

17

Commune d

St-Leu

## REGISTRE D'ENQUETE

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichage et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Aviron et de l'Etang-Salé sont également concernées.**


Registree  
Complet

ENQUETE RELATIVE

A

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et parphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 25/06/2018 au 25/07/2018 les observations du public.

les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....

voir arrêté joint

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

Philippe GARCIA  
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

*W. Guet*  
*et Jules*  
A POTHIER

Première journée:

le ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....

SL-539

Observations de M. Grucher Philippe est affixe à la carrière de Bas Blanc par appui écologique

[Signature]

SL-540

M. Arenberg, si Benoit ferrière pour le Carrière de Bas Blanc

[Signature] SL-541

Je soussigné M. DEROI Sébastien, déclare être non-favorable à l'exploitation d'une carrière à Bas Blanc pour raisons principales et impératifs écologiques

29.09.2018 par manance le 25 juillet 2018 de 13h00 à 16h00 SL-563

Je soussigné M. TOUSSAINT Jean Sébastien déclare être non-favorable à l'exploitation d'une carrière à Bas Blanc pour les raisons suivantes environnementales et de protection pour le habitat de Saint-Léon, Annonci et étang Sale

[Signature] 1

25/07/2018 SL-564

Je soussigné Jean David SKANPOULTE, ed mon favorable à la carrière pour des raisons écologiques, environnementales transport, des études qui montrent que la carrière n'est pas nécessaire et que l'autre projet est irréalisable dans l'autre contexte à explorer un projet environnemental domestique qui va développer notre village à taille humaine pour l'économie autochtone.

[Signature] SL-565

Je soussigné un quis défavorable au projet de carrière notamment pour les raisons suivantes - Ce projet n'est pas d'intérêt général - En effet, elle permettra à taille à grande de renforcer sa démocratie sur le marché des agregats - Ce projet entraînera des nuissances environnementales importantes - Ce projet nuira à l'habitat sur les habitations existantes - Il existe d'autres carrières sur Saint-André

Pierre CATAPOLLE 3 le 25/07/18

[Signature] SL-566

Je soussigné Sauvage Sébastien déclare être non-favorable à la carrière de Bas Blanc Je trouve inadmissible de prendre la parole pour des intérêts en demandant à des gens leur avis - Cette carrière aurait des conséquences catastrophiques! Je ne suis pas expert en la matière mais je veux écrire pour comprendre les analyses et affirmer que cette carrière n'est pas justifiée et qu'elle devrait être exister

[Signature] 4

SL-567

Je soussigné BEZIEL seigneur déclare être non  
souverain à la carrière de bois blanc

le 25/07/18

SL-568

Je soussigné BUREL Cathy déclare être NON  
FAVORABLE à la carrière de bois blanc  
Qui à l'AIR SAINT, Qui à l'ÉCOLOGIE, Qui à la TRANQUILLITÉ de S'LEU,  
Qui à un long SAIN Qui à la PAIX et l'ÉCOLOGIE.

le 25/07/18

SL-569

Je soussigné FLEISSA Cedric déclare être non favorable

à la carrière de bois blancs, car cela changera grandement

l'écosystème de saint Peu et les paysages.

le 25/07/18

SL-570

Je soussigné David TEU TIEB déclare être pour la  
carrière de bois blancs sans cela permettra l'avancement  
de la Nouvelle Route de Liffolle et cela en creant un emploi.

le 25/07/18

SL-571

NON à la carrière de Bois blanc - Respecter la route  
l'environnement et les circulations des personnes.

Pour les NPL des puits pas des rochers  
JOSÉL BARRIS  
DINON S'LEU 25/07/18

SL-572

Je soussigné Zitta Nicoletta déclare être opposée à ce projet de  
carrière situé à Bois Blanc pour des raisons écologiques  
Nous sommes dans une situation indésirable et cette activité de carrière  
à coté des compétitions avec le statut de la ville de S'leu  
pourra perturber avec eux des habitants de toute l'île de Capen et  
même attirer cet écosystème dans les démarches soulevées par  
des publications de proches à proximité du Regen ne peuvent  
de donner d'important nous le Regen  
Alors qui entendons t'il de la ville de S'leu sous la  
bannière de carrel puis le multiple actuellement?  
Les enjeux écologiques doivent primer sur tout

25.07.18

SL-573

Considérant qu'un arrêt de la cour d'appel administrative de Bordeaux  
l'arrête de plan a depuis été de carrière qui portait l'activité  
l'us in l'altum le se type à Bois Blanc

Comme il est apparu et de l'impact environnemental n'a été effectué  
Comme il est que le chantier a de un seul coup que la garantie l'opéra-

tion n'est pas en matière que soit au lieu

Comme il est que l'opéra a été fait la par cette l'opéra au

la us que pendant les a l'exploitation de la carrière de Bois Blanc

Comme il est qui est première en qu'il publie et de l'opéra au

de l'opéra au le et que tout garant de l'opéra au

de l'opéra au le et que tout garant de l'opéra au

de l'opéra au le et que tout garant de l'opéra au

de l'opéra au le et que tout garant de l'opéra au

de l'opéra au le et que tout garant de l'opéra au

de l'opéra au le et que tout garant de l'opéra au

de l'opéra au le et que tout garant de l'opéra au

de l'opéra au le et que tout garant de l'opéra au

de l'opéra au le et que tout garant de l'opéra au

de l'opéra au le et que tout garant de l'opéra au

de l'opéra au le et que tout garant de l'opéra au

Carla CERICK 250718

1 copie de Mme Karine NABENESA remis et annexé au registre n° 17

1 copie de M. Bruno DOMEN, maire de St. Leu, remis et annexé au registre n° 17

St. STY  
Qui à la somme de 11.000 pour l'emploi direct et indirect, et à la collaboration des participants

1 copie de M. Jean-Nars SILOTIA remis et annexé au registre n° 17

1 copie du mail envoyé par Mme Elodie SILOTIA remis et annexé au registre n° 17

1 dossier du collectif "Touch par mail Roche" remis par Mme Elodie MARAIS et annexé au registre n° 17

59 observations écrites remises par Mme Antonia CADET, annexées et comptabilisées dans le registre n° 17

1 copie du mail envoyé par M. Jacky HODGET remis et annexé au registre n° 17

1 copie de Mme Valérie ROBERT

remis et annexé au registre n° 17

1 copie (dossier) remis par la jeune Mathilde et annexé au registre n° 17

1 copie de Mme Cécile HERBELIN remis et annexé au registre n° 17

1 copie de Mme Elodie MARAIS remis et annexé au registre n° 17

1 copie (copie de mail) de Mme Christine Bastide remis et annexé au registre n° 17

1 pétition signée par 56 personnes remise par Mme HERBELIN, annexée au registre n° 17

5L. 575  
Je suis ravi Sylvie ROBERT et le conseil de la commune de Bois Blanc. Projet pharaonique, destructeur de la planète et de la belle île de la Réunion.

Je suis HONTRÉ par toutes les nuisances occasionnelles par ce projet.

laissons une belle île à nos enfants! Que les adultes pensent aux générations futures!

NON A LA CARRIERE

Sylvie ROBERT de L'ION-SAINT-P.G.





Elodie Silotia <elodie.silotia@gmail.com>

## contribution - enquête publique carrière de Bois Blanc

1 message

Elodie Silotia <elodie.silotia@gmail.com>

À : enqueteublique-lcpe-saintpaul@reunion.pref.gouv.fr

24 juillet 2018 à 15:46

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous prie de trouver ci-après ma contribution en tant que citoyen(ne) à l'enquête publique sur la carrière de Bois Blanc.

En tant que Saint-Leusienne, je formule pour la 3ème fois un avis négatif sur le projet dévastateur de carrière de roches massives que porte la société SCPR à la Ravine du Trou. Ce serait un désastre pour ma ville et pour les habitants qui subiraient au quotidien des nuisances considérables : poussières, stress, bruit, perte de valeur de nos biens immobiliers.

Voir s'installer à Saint-Leu une carrière de roches massives, en pleine zone touristique et balnéaire relève d'un non-sens total. De plus les documents présentés à l'enquête publique prouvent eux-même que cette carrière est interdite... Dans les documents fournis par la SCPR, une carte présente le zonage du Schéma Départemental des Carrières et la position de la carrière de la Ravine du Trou. Celle-ci figure en zone 1, zone où les carrières sont interdites.

Cette seule considération me pousse à réitérer mon avis défavorable à ce projet de carrière. Comment le Préfet peut-il mettre à l'enquête publique un projet qui n'est pas légal?

Je vous prie, Monsieur le commissaire-enquêteur de bien vouloir prendre en compte, ma contribution et donc mon avis défavorable à propos de cette carrière de la Ravine du trou qui détruirait notre qualité de vie à Saint-Leu et qui ternirait à tout jamais notre image.

Bonne réception,

Elodie SILOTIA  
121 BIS CD 1797424  
PITON ST LEU



## Pour l'abandon du projet de carrière à Bois Blanc

JACKY HODGI <jacky.hodgi@gmail.com>

mar. 24 juil. à 23:57

À : enqueteublique-lcpe-saintpaul@reunion.pref.gouv.fr <enqueteublique-lcpe-saintpaul@reunion.pref.gouv.fr>

Saint-Leu, le 24 juillet 2018

A l'attention du Président de la Commission d'Enquête.

Cher Monsieur,

La création d'une carrière sur la zone de Bois Blanc aura des conséquences désastreuses sur notre qualité de vie mais surtout pour notre santé.

Les risques majeurs :

- Risques d'accidents de la circulation liées à une augmentation de 25% du trafic routier (et des camions bennes)
- Risques sanitaire dus à la dispersion des poussières et des roches (au gré des vents, toutes les communes limitrophes de la zone seront impactées), Le Piton St Leu, Les Avirons, et L'Étang Salé. Cela sera principalement nuisible aux personnes âgées, aux enfants notamment en bas âge, aux personnes souffrant de problèmes respiratoires.
- Risques hydrologiques liés à la pollution de la nappe phréatique
- Risques de pollution des sols et de l'océan
- Risques liés aux tirs de mines: bruits, poussières, projections, onde de choc, vibrations...
- Risques écologiques et environnementaux: présence d'espèces protégées et remarquables.

Et que dire de l'impact négatif sur le tourisme :

- La route nationale qui relie l'Étang Salé les Bains à Saint-Leu est en effet la route littoral la plus belle et attractive de la Réunion : points de vue exceptionnels, souffleurs, criques isolées.
- C'est aussi une route appréciée des sportifs qui utilisent massivement la piste cyclable.
- C'est enfin la seule route qui permet l'observation des baleines chaque hiver du haut de ses parapets.

Très cordialement

Mr Jacky HODGI  
28 Chemin du Bois de Nèfles  
97424 Le Piton Saint-Leu

SL. 585

Le ..... à ..... heures

Le délai d'enquête étant expiré.

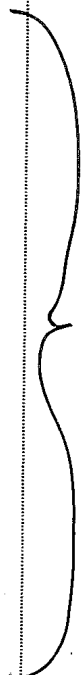
Je, soussigné ..... déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant ..... jours consécutifs du .....

de ..... heures ..... à ..... heures .....  
et de ..... heures ..... à ..... heures .....  
(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par ..... personnes (pages N° ..... à .....).

En outre, j'ai reçu ..... lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

- 1° Lettre en date du ..... de M. ....
- 2° Lettre en date du ..... de M. ....
- 3° Lettre en date du ..... de M. ....



Vote enregistré n° 20 St. Lou

A. G.

De: xtinekik xtinekik@gmail.com  
Objet: Enquête publique  
Date: 24 juillet 2018 à 12:41  
À: cecile.herbelin@icloud.com

SL. 586

À l'attention de Monsieur le président de la commission d'enquête,

Je suis contre le projet de carrière qui va défigurer le village de bois blanc, le paysage de cette côte sauvage et nuire aux habitants.

Cette carrière est inutile à la NRL et est hors la loi vis à vis du SDC de 2010.

Donc pour la troisième fois, je dis non à ce projet et à la modification du PLU.

Christine Bastide



1

**Samuel Santos étang salé**

Je suis contre car c'est la santé de nos enfants qui est en jeu ainsi que la sécurité de nombreux riverains.

SL-588

---

2

**John McClane, originaire de l'étang-salé**

J'ai grandi au milieu d'un environnement extraordinaire et je souhaite que mes enfants puissent connaître et grandir dans celui-ci. Je suis CONTRE car cette biodiversité, ce paysage sera à jamais gâché par des multinationales qui n'ont que le mot profit à la bouche. Pour la réunion, pour le sud de cette magnifique île, pour nos enfants, je ne peux que être CONTRE.

SL-589

---

3

**Mériem Puissant J'habite Étang Salé.**

Site magnifique, Étang Salé doit rester protégé de toute destruction de son environnement, actuellement tant apprécié de ses habitants comme nous, aussi bien que des touristes et il n'est un secret pour personne que l'activité touristique est nécessaire au dynamisme de notre Région. L'ancienne route nationale est un lieu de promenade qui doit rester sain, tranquille... pour nous, nos enfants, pour les touristes... Il est inacceptable que cette carrière existe. Il est inacceptable que l'air d'Étang Salé, des Avirons, devienne inévitablement source de problème de santé pour les habitants. Il est inacceptable que le site naturel de Bois Blanc soit détruit par une carrière, l'île de la Réunion est en partie inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, il est de notre devoir de préserver la nature réunionnaise pour nous, pour nos enfants. Il est inacceptable que nous subissions la moindre nuisance sonore, firs de mines, va et vient de poids lourds... Qui se solderait par une colline éventrée, des espèces naturelles, végétales, dont quelques unes endémiques, et animales, détruites... Il n'y a absolument aucune raison d'accepter tout cela... Et encore moins la raison de permettre que certains individus sans scrupules, sans respect pour notre environnement, sans respect pour nos enfants, fassent honteusement du profit... Cette perspective me révolte. Je dis NON. Je suis CONTRE l'ouverture d'une carrière sur le site de la Ravine du Trou-Bois Blanc

SL-590

---

4

**Karen Faugeron**

Je suis CONTRE l'ouverture d'1 carrière pour une raison évidente de santé des habitants aux alentours, de plus les aller-retours des camions vont rendre la route du front de mer dangereuse à la circulation. Une carrière va détériorer le paysage du front de mer et faire fuir les animaux (marins, aériens et terrestres). Nous nous devons de protéger notre patrimoine et tenter de le garder intact pour les générations futures.

SL-591

---

5

**Philippe Hoareau**

Contre évidemment pour de multiples raisons évoquées sans cesse dans ces commentaires mais surtout pour la santé de nous tous qui habitons alentour, nos enfants ne doivent pas subir cela...

SL-592

6

**Denis Ceytou**

CONTRE la carrière de Bois Blanc.... lassé aussi des pseudo enquêtes publiques

SL-593

7

**Olivier Lepinay**

À bois blanc il y a toutes sortent d'oiseaux ( papanges, cailles, pigeon ramier etc etc) des lièvres ma tante y vie et n'a jamais connu le gaz .oui nos traditions non pas toutes encore été effacer quelques personnes cuisine toujours au feux de bois. Ce qui a force de construction à disparu à certains endroits de l'île, on peut aussi, asséoir sur un "rocher" regardé la mer et les baleines ce donner en spectacle. En quel honneur détruire tout sa pour de l'argent.? Et quelques privilégiez déjà bien riche.

SL-594

8

**Marie Claire Pucheu**

CONTRE pour ttes les raisons déjà évoquées, pour ne pas vivre ds un environnement saccagé, pour ne pas laisser à nos enfants un lieu défiguré et un environnement encore plus délabré, contre tt ce gâchis qui se prépare au nom du profit de quelques uns alors que la solution d une rte plus rapide et avec un moindre impact sur l environnement est déjà trouvé

SL-595

9

**Stéphanie Ferrère**

CONTRE pour garantir la santé des habitants et la préservation de la biodiversité et du paysage

SL-596

10

**Hubert Parmentier**

CONTRE toutes les nuisances visuelles par rapport à l'environnement qui est un des plus bel endroit de l'île, sonores par rapport aux tirs de mines, engins et rotations de camions, relatives à la santé telles que poussière pour les yeux, les poumons pouvant entraîner des pathologies relativement graves. Je confirme également le côté trop technique de cette enquête de par les documents mis à disposition et incompréhensibles pour le commun des mortels ce qui a sans doute privé beaucoup de personnes de leur moyen de libre expression. Et CONTRE enfin parce qu'il existe déjà une carrière à Dioré qui pourrait fournir les roches tant désirées et que nous riverains n'avons pas à tenir compte des vicissitudes de la concurrence entre 2 multinationales.

SL-597

---

11

SL-598

CONTRE pour les mêmes nombreuses raisons évoquées des dizaines de fois: pour notre santé, pour la préservation des lieux, pcq cette route est aberrante...

**Marine Rouquié Etang-Salé**

---

12

SL-599

CONTRE pour les mêmes nombreuses raisons évoquées des dizaines de fois: pour notre santé, pour la préservation des lieux, pcq cette route est aberrante...

**Cedric Rouquié Etang-Salé**

---

13

SL-600

**Marc Zerbone**

je viens vous dire que je suis absolument contre la carrière de Bois Blanc car ce serait un désastre sans nom pour notre île et tous ceux qui vivent au alentour.

il faut prendre en compte

les impacts sur tout l'environnement qui soit immédiat ou dans un cercle plus grand : risque inondations, les enjeux socio-économiques et touristiques, l'Impact sur le paysage, sur la faune et flore, sur la sécurité de la population et la santé, les poussières engendrées par cette carrière seront une catastrophe pour tout le monde et notamment pour le grand nombre d'écoles qui sont tout proches.

Sans oublier les désagréments des tirs journalier de mines, les norias de très gros camions qui ne manqueront pas de causer des accidents (payé à la rotation ), l'impact sur la zone balnéaire et la réserve marine et il y aurait encore beaucoup de chose à énumérer. il existe d'autres solutions: une carrière qui est déjà en fonction et une autre, c'est le tout sur pilotis !

je vous remercie de bien vouloir prendre en compte mon avis.

---

14

SL-601

**Anonyme**

bjr marmaille tan salé bien sûr je suis CONTRE ce projet dévastateur et qui comme la plupart messages, ça y va de la santé de tt le monde mais d'abord les enfants qui vont prendre cher avec cette poussière c'est tirs de mines, et les camions sans arrêt qui vont et viens, parle pas des ACCIDENTS qui vont se produisent grâce à ça et alors 2 revoit ça suffit pas zot y veut vraiment détruire la réunion .

Contre contre contre contre contre cette carrière

bientôt ça un patrimoine béton ahaha trouser comme un gruyère

---

15

SL-602

**Frédéric Jeanjean**

CONTRE. L ON NE PEUT PAS METTRE EN PERIL LA SANTE ET LA SECURITE (poussiere vas et viens de camion bruit) D UNE PARTIE DE LA POPULATION . Et

impacter la nature (coulee de boue à chaque grosse pluie ) à ce point juste pour une route.

---

16

SL - 603

**Alexandre Imiola**

CONTRE. Car c'est du business avant tout. On s'en fout de ce que pense la population et encore mieux ils en ont rien à foutre de la nature.. tout est encore une fois une question d'argent et de remplir les poches d'une minorité de personnes au détriment de tous le reste.

---

17

SL - 604

CONTRE pour toutes les nuisances que cela entraînera : pollution +++, nuisances sonores, augmentation du trafic routier déjà bien problématique, détérioration du paysage .....

**Caroline PEYRON Etang- salé**

---

18

SL - 605

**Mélanie Malichewski**

Je réitère mon avis une nouvelle fois : JE SUIS CONTRE cette carrière à cause des conséquences environnementales et sanitaires. Mais aussi je pense a nos amis cycliste et a nous automobilistes au quotidien qui empruntons cette route!

Cette nouvelle enquête publique ne permet pas à tous les citoyens de s'exprimer (dates de vacances scolaire, lieux n'autorisant pas à toutes les personnes de se déplacer et de s'exprimer, site internet compliqué) cette nouvelle enquête est donc pseudo publique.

Certes il s agit d' une question de « petits arrangements entre amis! »

De plus la plupart des gens qui sont pour cette carrière ne comprennent pas que nous, les anti bois blanc, ne sommes pas contre la NRL!

Les conséquences d une telle carrière à cette endroit devrait réveiller les amoureux de notre ile!

---

19

SL - 606

**Parvédy Arianat**

Contre cette carrière qui va dénaturer le paysage authentique de Bois Blanc et causer de graves problèmes environnementaux et sanitaires. Inquiète pour notre santé et notamment pour celle des personnes plus fragiles : enfants, personnes âgées et personne à santé fragile. Comme toujours les batailles politiques et le business se font au détriment de la population. Par ailleurs on a vécu des épisodes de fortes pluies cette année qui ont-ils laissé des dégâts énorme en termes d'infrastructures et d'environnement ce n'est pas fini avec ce type de projet. Contre à 200%

---

20

SL - 607

**Amandine Perrot**

Je suis contre pour des raisons sanitaires et environnementales

---

21

**Lina Desjardins**

CONTRE car mes enfants sont scolarisés à l'école Mario Hoarau a piton st leu. L'école est à proximité directe de la route des tamarins. Ils s'agit de 500 enfants scolarisés dans école primaire et maternelle qui seront soumis au bruit des rotations de camions et aux poussière engendrées. L'exposition des enfants particulièrement fragiles présente un risque important pour la santé. Privilégier l'économie au détriment de nos enfants est inhumain et absurde!!!

---

SL-608

22

CONTRE afin de protéger notre environnement, pour d' accorder encore un peu d' air à notre TERRE et particulièrement cette merveilleuse île de la Réunion.  
**Caroline Gerome, ravine des Cabris.**

---

SL-609

23

**Jazzy Jeff**

Contre : pour des raisons de santé de publique, destruction des sols, érosion (impact sur l'océan), nuisances sonores, passages de camions...

---

SL-610

24

**Béatrice Tibuche - Piton Saint-Leu**

Je suis CONTRE car je suis asthmatique et maman d'un petit de 5 ans qui a aussi des problèmes respiratoires. Les poussières que vont engendrer ce chantier vont immanquablement nous impacter, nous public fragilisés...d'autant plus que mon fils, scolarisé à l'école Mario Hoarau se trouve en ligne de mire de ces poussières. Et que dire de la pollution auditive et des risques en terme de sécurité routière ! J'effectue 2 aller-retour par jour sur ce tronçon pour aller travailler... Pour terminer, il est de notre devoir de nous opposer à ce projet qui va détruire un écosystème si fragile. Nous le devons aux générations futures !

---

SL-611

25

**Patrice Boissier**

Je suis contre en raison de l'impact écologique : pollutions atmosphériques liées aux allées et venues de camions (CO2, particules fines, etc.), aux poussières liées à l'exploitation de la carrière, à la pollution océanique plus que probable. Je suis contre en tant que parent d'un enfant scolarisé à l'école Mario Hoarau de Piton Saint-Leu. Cette école serait malheureusement aux premières loges de toutes les nuisances de la carrière. Je suis contre en raison de l'impact sur la qualité de vie des citoyens des communes d'Etang-Salé, Les Avirons et Saint-Leu (nuisances associées aux camions, aux tirs de mines, aux excavations). Finalement, je suis contre en tant que citoyen qui a des doutes sur l'utilité de cette

SL-612



carrière au profit d'une minorité de professionnels (les transporteurs pour ne pas les citer)

---

26

**Mary Sun**

CONTRE pour des raisons environnementales, du nombre de camions par jour qui vont augmenter le trafic routier qui est déjà bien saturé, ainsi que pour la santé des habitants !!

---

SL-613

27

**Anonyme**

CONTRE LA CARRIÈRE DE BOIS BLANC : problèmes à venir :

-trafic en très forte augmentation avec des camions qui roulent déjà à tombeau ouvert dans une circulation déjà très dense

- risque sanitaires pour les plus fragiles ( bruits, poussière...)

- la petite île de beauté ne sera plus si on continue à dévaster les plus beaux endroits...

Étant dans le tourisme, je désespère de voir autant de bêtises accumulées ce qui, à terme, dégoûtera les touristes !!

---

SL-614

28

CONTRE. Ayant habité à Etang salé les bains pendant un an et demi et désormais résidant aux Avirons je suis contre ce projet de carrière qui va dénaturer le site de bois blanc visuellement (une perte énorme pour le paysage réunionnais et son attrait touristique) mais aussi engendré bruit et poussières qui vont jouer sur la santé de tous et en particulier des personnes les plus fragiles (enfants, personnes âgées...) sans parler de l'augmentation des risques accidentogènes sur la RN1 avec l'arrivée de poids lourds sur une route fréquentée notamment par touristes-plagistes et cyclistes.

**Johanny Comte - LES AVIRONS**

---

SL-615

29

**Anonyme**

Bonjour, je suis saint leusien. Je suis contre la mise en exploitation de la carrière de bois blanc pour des raisons de nuisances sanitaires, environnementales, mais aussi pour l'impact que cela aura sur cette dernière portion de littoral de la cote ouest encore vierge et sauvage. CE projet traduit l'absence totale de vision à court et moyen terme de la Région et de la Préfecture. Les conséquences seront nombreuses comme notamment la fin de la réserve marin (avec les déjections boueuses et chargées d'eau douce, requin, corail... tous les poncifs de la destruction d'un lagon seront au rendez-vous). ...

CE projet ne peut être d'intérêt général, mais juste l'intérêt de certains. Que gagnera la collectivité après avoir autant sacrifiée ? Projet bidon, passage en force, mépris de la cause environnementale, ignorance et bêtise sont les piliers de ce projet.

Messieurs les enquêteurs, à vous de nous montrer votre impartialité, votre capacité

---

SL-616

Je juge et sentez-vous libres de faire comme vos prédécesseurs qui  
ont fait ce projet grotesque.

SL-617

Je tiens à donner mon avis sur la carrière de Bois-Blanc dans le cadre de l'enquête  
publique. Merci d'en prendre compte.

Je suis CONTRE L'OUVERTURE DE CETTE CARRIÈRE vu que:

- il existe déjà une carrière qui peut être exploitée dans l'île.
- il a déjà été reconnu par les organismes compétents que ces roches ne sont pas  
bonnes pour le chantier
- la population a déjà dit non à maintes reprises
- une carrière à cet endroit défigurerait le littoral
- l'extraction des roches à cet endroit entraînera un écoulement de boues dans  
l'océan mettant la faune et la flore marine en danger. Les roches contribuent à  
maintenir la terre sur place et sont indispensables.
- met en danger la faune et la flore terrestre
- met en danger la santé de la population par l'émission de particules de poussières
- produira des nuisances sonores considérables pour la population à proximité
- augmente les risques d'accidents sur les routes vu la longue distance qui la sépare  
du lieu de livraison des roches
- entraîne des coûts de transport considérables vu l'éloignement entre le gisement et  
le lieu d'utilisation
- sera polluant pour l'air en raison des émissions de particules relatives au réseau  
routier vu le nombre de camions qui devra être en circulation et les embouteillages  
qui seront créés.

**Ginette Clain**

Message que j'ai envoyé par mail à l'adresse donnée par la préfecture

**TOUCH PA NOUT ROCHE : Alors votre avis a déjà été pris en compte par leurs  
services. Avez-vous reçu une confirmation par mail ?**

**Ginette :** non, aucune c'est pour cela que je vous envoie mon mot afin que vous puissiez le  
faire passer car je doute de l'efficacité du système en ligne, qui peut prouver que tous les avis  
émis par cette voie sont pris en compte?

J'ai envoyé la même chose avec l'adresse et le nom de mon mari et là encore,  
aucune nouvelle!

**TOUCH PA NOUT ROCHE : ??? Ok on imprime votre avis, merci. C'est bizarre  
tout de même...**

**Ginette :** oui effectivement, comment savoir si les avis émis en ligne sont pris en  
compte????

31

SL. 618

Je suis CONTRE le projet de carrière. Je veux que mes enfants puissent grandir sans problèmes de santé lié à l'exploitation! Je veux que nous puissions continuer à nous balader en famille sur le secteur sans avoir à craindre les camions.  
**Simon Pensivy - Les Avirons**

32

SL. 619

Nous n'arrivons pas à envoyer notre avis pour l'enquête par mail à l'adresse indiquée. Aussi, je me permets de vous transmettre d'abord celui de mon mari :

Monsieur le Commissaire,

En tant que médecin, je redoute que la carrière impacte la santé des habitants de toute la zone. En effet, comment imaginer que les enfants, personnes âgées ou personnes souffrant de trouble respiratoires (alors qu'on sait que la population réunionnaise est plus sujette à l'asthme que celle de métropole) ne soient pas touchées par cet apport de particules contenues dans les poussières mais aussi des gaz d'échappement des camions.

Il est indiqué dans le tome 5 p 185 que "les risques sanitaires sont jugés acceptables" néanmoins aucun avis de l'Autorité Régionale de la Santé ne confirme ces dires.

De même, les tirs de mines répétés seront une nuisance sonore importante pour les riverains. Pensons aux élèves des écoles toutes proches ainsi qu'à ceux qui font la sieste chez leurs assistantes maternelles ou à la crèche.

D'autre part je suis un usagé de la route des Tamarins pour me rendre à mon travail à Saint Paul. Je subis chaque fois les interminables bouchons pour rentré dans l'agglomération Saint Pauloise. Un afflux supplémentaire de camions (un toute les minutes) roulant à 80 km/h sur une route limitée à 110 ne fera qu'aggraver la situation, et augmenter la pollution aérienne et sonore.

L'accès des services de secours sera encore ralenti. C'est pourquoi je suis contre ce projet de carrière.

**Kenneth SHERWIN 35 rue James et Arsène Philippe 97450 SAINT LOUIS**

32

Monsieur le Commissaire,

Prenant en compte, les dangers engendrés par les tirs de mines et le stockage de matière explosive, les nuisances sonores pour la population (près de 2000 sur 4 ans), la gêne engendrées par les micro-coupures, je pense que l'installation de ce site représente un risque trop important pour la population.

Il existe également des risques sur l'environnement pour la flore et la faune de cette région comportant des espèces protégées ou même en voie d'extinction comme le papillon vanesse de Bourbon.

Enfin, le tourisme sera grandement impacté par ce projet. La route littoral étant d'un intérêt indéniable tant par ses points de vue exceptionnels tant pour les cyclistes, pour l'observation des baleines ..

Dans ces conditions, je suis contre ce projet.

**Danielle SHERWIN 35 rue James et Arsène philippe 97450 SAINT LOUIS**

---

33

**Axelle Blanchet**

Je suis contre la carrière pour les raisons suivantes : destruction d'un écosystème terrestre et aérien ( disparition des mammifères et autres animaux vivants sur ces lieux préservés de l'urbanisation folle de l'île, nuisances sonores et nuisances très grave du aux poussières de roches) ceci entraînera la destruction du l'écosystème maritime plus bas ( ruissellement des boues dans l'océan et lagon).

---

SL - 620

34

**Aurore Lelièvre**

Bonjour, je suis contre le projet de carrière pour plusieurs raisons. Il existe des solutions moins coûteuses plus simples et surtout ayant un plus faible impact environnemental. L'entêtement autour de ce projet ne sert qu'à satisfaire le lobby des transporteurs alors qu'eux ne sont pas impactés par les conséquences dramatiques de l'érosion de la roche. Les impacts sont trop nombreux eu égard aux arguments pour. C'est une catastrophe pour les habitants de la zone (santé, valeur de l'immobilier, bruit, circulation des camions). Et surtout, la roche réunionnais n'est que trop creusée, plus rien n'empêchera les eaux pluviales de tout emporter vers la mer. Ce projet de carrière doit être annulé ! Merci.

---

SL - 621

35

**Erick Cavi**

Contre la carrière, contre le risque d'érosion.  
La roche i serve à retenir la terre . En temps de pluie tt la terre i sava ds lagon c cette la arrivé n'a point trop longtemps et la pou tué tt corail.

---

SL - 622

36

**Martin Barrat**

Je suis contre la carrière de bois blanc  
Pour des raisons environnementales évidemment  
Pour des raisons de sécurité routière notamment  
Pour le bien être des habitants et des futures générations  
Non non non  
Pas de carrière  
Je suis contre

---

SL - 623

37

SL-624

Contre la carrière de bois blanc pour des raisons de détérioration environnementales évidentes : à quoi bon classer une île au patrimoine mondial et faire une plaie béante de 35 hectares sous les yeux des touristes et des habitants ..., la turbidité des eaux ne fait qu'augmenter dans le secteur et cette carrière rendrait l'océan turbide sur toute la côte ouest par fort vent de sud-est !

L'impact psychologique sur la population n'est aucunement prévisible : tirs de mines, trafic, poussières, dégradation visuelle : toute une génération d'enfant élevée au son de la biodiversité et du respect de la nature qui vont emprunter la route des tamarin : un futur soit dépressif ou anarchique les attend-ils ? Comment leur répondre quand ils nous diront pourquoi ont ils fait ça ?

Je suis contre cette carrière et pour une paix sociale ... Il faut absolument éviter les débordements inévitables qu'elle engendrera si cette énième enquête publique ne sert pas la cause des citoyens qui sont contre !

**Pierre Yves Barret, les avirons**

38

SL-625

**Véronique Barre-Perrot**

Je dis NON à cette carrière de bois blanc si proche de toute vie humaine qui sera mise en danger par les particules émises depuis la carrière par les poussières et les camions et pour la dangerosité justement aussi de si gros camions en permanence sur les petites routes et les grandes routes avoisinantes. Le bruit quasi permanent sera sans aucun doute un réel fléau pour tous. La sensation de déception qui semble être unilatérale est aussi très loin du mot "démocratie" qui est censée régner dans notre île autant que dans notre pays.

39

SL-626

**Corinne Clotagatide**

Contre la carrière de bois blanc bruit, poussière ils y a des écoles pas loin sa peut fragélisée la santé des enfants

40

SL-627

**Patrice Montmaurs**

CONTRE car trop de menaces sur la santé des riverains le peu de camions que j'ai vu n'étaient pas bâché et dégageait un nuage de poussière. Les risques de ruissellements de coulée de boue lors de forte pluie qui vont finir en mer et détruire les coraux et les autres espèces.

41

SL-628

**Martine Ennifer**

Ayant vécu 6 ans à la Réunion, quand la route du littoral s'est effondrée, je pense sincèrement que la carrière de Bois-Blanc va apporter, en plus des nuisances sonores et sanitaires déjà mentionnées, un réel manque à gagner commercial, en

spécifique de St Leu-Etang Salé-les Avironns extrêmement pollué, et  
du fait des eaux rouges.  
Les mineurs devra tot ou tard être stoppé, ce n'est donc pas pour eux  
sur le long terme. Par contre, la juste décision de cesser ce trafic  
cette partie de la cote peut-être un plus pour la crédibilité et la  
accordée aux dirigeants de cette opération, tant au niveau politique que  
intel.

SL - 629

43  
**Kaddour**

Contre cette carrière, contre ses nuisances et leurs conséquences immédiates sur  
notre environnement, contre la destruction de la qualité de vie au profit du  
profit.

SL - 630

43

**Sandrine Villar**

Contre à cause de l'impact environnemental négatif que cela va engendrer sur la  
faune et la flore, contre à cause des risques sanitaires envers les habitants des  
communes avoisinantes, contre à cause du stock massif et dangereux d'explosifs sur  
le site de bois blanc, contre à cause des nuisances sonores que cela va engendrer,  
contre à cause de l'intensification et de la dangerosité que le trafic routier va causer,  
et contre d'éventuelles villes fantômes à venir dans des communes où il fait si bon  
vivre.

Merci.

44

**Nicolas Savoyat**

CONTRE LA CARRIÈRE DE BOIS BLANC :  
problèmes à venir :

- risques de santé publique: connaît on exactement les répercussions de  
l'accroissement du trafic des camions et des poussières dégagées par la carrière  
sur la santé de la population locale et notamment sur les plus fragiles.
- dévastation de la nature avec une carrière comme grosse verrue sur une île qui vit  
en grande partie du tourisme et de ses sites d'une beauté sauvage et préservée.

SL - 631

45

**Ariane, je vis à Bois Blanc**

CONTRE car trop de menaces sur la santé des riverains et les risques de  
ruissellements dévastateurs sur le bassin versant jusqu'au lagon en passant par les  
nappes phréatiques, les champs de légumes, nos jardins...

SL - 632

46

**Sophie Bègue**

Nous souhaitons vous laisser notre avis concernant la carrière de bois blanc et la  
modification du PLU de la commune de Saint Leu. D'une part, l'augmentation du

SL - 633

Le nombre de camions sur l'axe très fréquenté de la route des tamarins est très problématique.

Nous sommes très nombreux à constater que la majorité des camions roulent sans bâche de protection (projection de poussière et petits cailloux). Ceux qui comme nous empruntent la route des tamarins tous les jours seront pénalisés par des coupures de la circulation.

Nous craignons une dégradation importante des conditions de circulations dû à l'affluence des poids lourds (incivilité des chauffeurs, risques d'accident grave comme cela a déjà été le cas).

D'un point de vue environnemental, la création de cette carrière sera catastrophique. Elle aura un impact néfaste et irréversible sur la faune et la flore de bois blanc, ainsi que sur les populations environnantes. Il en est de même concernant la qualité de vie et la dégradation du paysage sera sans précédent.

A notre avis, ce projet est une aberration totale, il a été peu réfléchi et semble être imposé sans avoir mesuré les risques et les conséquences qui risquent d'être catastrophique.

C'est pourquoi nous sommes complètement défavorable à une modification du PLU de la commune de Saint Leu et à la réalisation d'une carrière sur le site de Bois Blanc.

---

47

**Lia Matet**

SL - 634

Contre parce que ce projet est une menace pour l'écosystème local. Parce qu'il est une menace pour la santé des riverains et leur quotidien (circulation, bruits...).

---

48

**Celine Guillemard**

SL - 635

CONTRE évidemment !! Destruction de la faune et la flore, un paysage exceptionnel défiguré, mise en danger de la santé des gens qui vivent tout près, dangerosité sur la route avec des camions qui on l'a vu, sont accidentogène. Nous ne voulons pas de la carrière de Bois Blanc.

---

49

**Magali Villar, piton saint leu**

SL - 636

Contre à cause des l'impact que cela va causer sur la faune, la flore, sur la santé des habitants, ainsi que les problèmes de circulation et les différents dangers que cela va impliqué et les nuisances sonores.

---

50

**Daniela Gonthier**

SL - 637

Pour la protection de la santé de nos enfants sachant que les écoles sont à proximité. Pour la protection de l'environnement. Non à cette carrière.

---

51

**Marianne Guay-Peter**

SL-638

Je suis contre cette carrière pour des raisons évidentes liées à l'environnement et au cadre de vie pour les riverains. Au 21eme siècle, on est en droit d'espérer que nous pouvons apprendre de nos erreurs passées!

---

52

**Evelyne Olivier**

Je suis Contre cette carrière qui est néfaste aussi bien pour l'environnement :faune et flore que pour la population impacts sanitaires..... Non à la carrière

---

SL-639

53

**Kévin**

Je suis contre cette méga carrière de bois blanc car elle mettra en danger la santé physique et morale des habitants des communes avoisinantes, de la faune terrestre et marine, de la flore...

Le réseau routier deviendra beaucoup plus dense et dangereux.

---

SL-640

54

**Simouneau Laury**

Contre la carrière de bois blanc car ce serait un désastre environnementale sans précédent. Cela impactera irrémédiablement la faune et la flore locale.

Cette carrière risquerait de contribuer à l'insécurité routière à cause des nombreuses rotations de camions.

Cela aurait un impacte sur la santé et la tranquillité des riverains.

Et pour finir cela risquerait de provoquer une énorme dégradation de la qualité de l'eau en mer et ainsi détruire les récifs coralliens et les espèces qui y vivent.

---

SL-641

55

**Christelle Bernardin**

Contre pour des raisons environnementales, sécuritaires (trop de camions sur la route et à quelle vitesse), touristiques (oye oye venez donc visiter notre belle carrière et ses environs, ses camions et ses routes... ), municipales (quid des habitants et leur environnement ?! Nos enfants on en parle ???)... Bref c'est NON ! MERCI !

---

SL-642

56

**Denise Delavanne**

L'interet général humain est dans la présevation de nos écosystème et non dans sa destruction au profit de multinationales

---

SL-643

57

**Valérie Duchatel**

JE DIS NON À LA DÉCISION D'OUVERTURE ET L'EXPLOITATION DE LA CARRIÈRE DE BOIS-BLANC. Nous avons la chance, mon époux et moi, d'habiter depuis peu, les Avirons, pour une meilleure qualité de vie et cela n'a pas de prix.

---

SL-644



... nous sommes donc concernés et exposés suffisamment longtemps par les dommages occasionnés sur notre santé. Mon mari, 73 ans garde déjà de graves séquelles liées aux dégâts causés par le virus du chikungunya. Quand Mr Hulot, ministre d'Etat nous demande de faire preuve de rigueur, je ne suis pas certaine que vous en fassiez autant dans ce projet, dans le respect des riverains, de l'environnement et de la sécurité des usagers qui emprunteront comme moi les routes aux abords. Pourtant, nous avons toujours participé au développement économique de l'île mais là, je dis STOP aux approximations réglementaires, aux confusions, à l'entêtement, aux précipitations, aux irrégularités, aux manquements, aux collusions, dans ce projet et à nos vies déjà sacrifiées ! Valérie Duchatel Bieri

58

**Mathilde André, Etang Salé**

SL. 645

Je voudrais donner mon avis sur la carrière de Bois Blanc. Je suis contre ce projet de carrière, évidemment parce qu'il se fait près d'une zone habitable et qu'en sera t-il alors de la santé des réunionnais vivant près de la zone exploitée? L'inhalation de poussières dans l'air est une chose (augmentation du risque de maladies pulmonaires, asthmes...), mais son ingestion par l'eau en est une autre... La Réunion étant fortement anthropisée, il semble difficile d'y exploiter une quelconque carrière sans impacter fortement les conditions de vie et la santé ! De plus, la route aurait pu être prévue tout en viaduc, il n'y avait aucune raison de choisir cette solution d'exploitation des roches, au dépend des réunionnais... Tout le monde sait bien que tout cela est une question de business, et c'est outrageant de voir que notre santé et la préservation de l'environnement passent après la loi de l'argent. La Région préfère risquer de rendre malade une partie de la population plutôt que de mener à bien son projet sans les conséquences liées à l'exploitation de la carrière de Bois Blanc.

59

**Antonia Cadet – Réceptive touristique / agence Milletours depuis 1992**  
**Résidant à moins de 500m de l'emprise carrière, Les Avirons.**

SL. 646

Manque de prise en compte de l'impact touristique (addendum p.10) :

- non prise en compte des centres de plongée,
- non prise en compte de l'espace culturel et évènementiel Yourtes en Scène,
- sous-évaluation des périmètres d'impact : il semblerait que le pétitionnaire considère toujours les distances en fonction du centre du projet, et non du pourtour. C'est expliciter que les tirs et les activités bruyantes et polluantes se cantonnent au point central du projet, mensonger. Même si le pétitionnaire maintenait que ses calculs ont été effectués au pourtour, le calcul est inexact. Dans la réalité, le périmètre de 1 km autour du projet concerne en totu 3 restaurants, 2 chamres d'hotels, 6 meublés de tourime et 1 village vacances, soit un total de 12 établissements subissant un impact direct sévère. Leur activité disparaîtra dans les 2 années à venir, dûe à une perte nette et progressive de leur clientèle.

- Les autres établissements à 2 km du projet peuvent tabler sur une perte d'activité d'au moins 45 % dans les 2 ans, ce qui représente pour certains une fermeture, pour d'autres des licenciements.

- les Souffleurs :

Site touristique présenté sur les pages de l'IRT, Sud Réunion, dans toutes les brochures des agences réceptives et des Tours Opérateurs officiant dans l'île . Ce site a même sa propre page Facebook, admirée par des milliers d'utilisateurs. L'arrêt au Souffleurs fait parti de chaque programme et circuit touristique de ces Tours Opérateur (Fram, Exotismes, Kuoni France et Kuoni UK, Dertours Allemagne, Club Med, Nouvelles Frontières, etc).

Cela représente une moyenne annuelle de 290.000 à 320.000 touristes en individuel ou en circuit organisé qui s'arrêtent sur ce site.

Il faut savoir que les minibus incluent cet arrêt le lundi et le jeudi, soit durant les jours d'exploitation prévus.... L'échangeur emprunté étant celui d'Etang-Salé-les-Bains, ils passeront inévitablement devant cette carrière d'extraction de roches massives à l'aller ou au retour, voire les deux. Ils admireront ce site et parfois ses baleines dans le bruit en continu, les passages de 33 tonnes et les poussières attendues les jours de vents (quand les Souffleurs sont les plus remarquables) ? Il est évident que ce site remarquable sera rapidement retiré des circuits de ces Tours Opérateurs. Personne ne voudra d'un arrêt «au milieu de la carrière ».

AUCUNE MENTION de cet impact sur la désertion d'un site touristique remarquable, et absolument fréquenté par chaque voyageur.

---

18

Commune d

ST LEU

**REGISTRE D'ENQUETE**

I. Objet à

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichage et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Aviron et de l'Etang-Salé sont également concernées.


Registre  
complet

ENQUETE RELATIVE

A

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et parphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 25/06/2018 au 25/07/2018 les observations du public.

les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....

*voir arrêté joint*

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

**Philippe GARCIA**  
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

*N. G. Millet*  
*A. Rothier*

*A. Rothier*

*P.G.*

2 22° permanence - St. Leu

Première journée :

le 25/07/18 de 13 heures à 16 heures 00

SL-647  
1- Observations de Madame Résaudreau Chantal

habitant à St. Leu,  
3 rue des Cocotiers, box Poste de Châteaux  
97136 SILEU

Au cours de ma visite de puis mon arrivée à  
la Réunion en 1980 au sein de la  
Société des Vie Océane, je suis  
@POSEE à toute participation  
du milieu à Paris Plage.

L'ouverture de cette carrière n'est  
pas justifiée.

C'est pourquoi le manque d'anticipation  
des responsables du projet NAL  
qui ont sous-estimé leurs besoins  
qui a ~~entraîné~~ entraîné l'ouverture de  
carrière APRES le choix de ce  
projet

ASr Leu le 25 juillet 2018

Résaudreau  
1

SL-648

JARRY Michel 3 rue des Cocotiers - Box  
Poste de Châteaux 97136 - Saint Leu  
Je suis content de l'ouverture de cette nouvelle  
carrière au sein de l'entreprise au regard des  
besoins de la NAL.  
D'un point de vue économique il est  
inacceptable de perdre le citoyen au pied  
de la main lorsque le chantier est largement  
entamé.

le 25 juillet 2018 JARRY

Mariusen et Jasmine AR NORGOY Sanel  
SL-649

Habitants de St. Leu, N° 3 à St. Leu.

Nous sommes contre l'exploitation d'une  
carrière dans et sur la commune de St. Leu.

Les raisons sont multiples (environnement,  
Pollution - Dégradation des Structures  
Routières, Pénis, peuvent encore augmenter  
nos impôts).

Nous voudrions garder dans notre commune  
un cadre de vie agréable que  
nous n'avons pas perdu il y a quelques  
années.

25/07/2018 Armarjoun David  
SL-650

M. de M. HOAREAU - Nous habitons rue Pilon Saint Leu  
et sommes totalement contre toute participation ou Bois Blanc.  
Ayant 4 enfants de 2 ans, nous pensons la priorité serait  
de préserver la santé de nos petits.

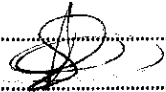
le 25/07/2018

SL-651

M. BOUZIO Kéni, et Mme TUMBAROU Raphaële,  
 résidant à St. leu depuis 2014,  
 nous opposons fermement à l'exploitation de la carrière de Bois Blanc.  
 Entre autres raisons écologiques, nous ne souhaitons pas que la ville  
 soit sillonnée par le passage incessant de poids lourds chargés de  
 gravas.

Le projet NRE aurait dû être mieux calculé avant, nous paierais  
 déjà assez d'impôts pour cela, nous ne souhaitons pas y perdre en  
 plus notre cadre de vie.

le 25/07/18


Rue général de Gaulle  
97436 St. LEU

R. TUMBAROU

K. BOUZIO

Le ..... à ..... heures

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, souigné ..... déclare clos le présent registre  
qui a été mis à la disposition du public pendant ..... jours consécutifs du .....

..... au .....

de ..... heures ..... à ..... heures .....

et de ..... heures ..... à ..... heures .....

(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par ..... personnes (pages N° .....  
à ..... ).

En outre, j'ai reçu ..... lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du ..... de M. ....

2° Lettre en date du ..... de M. ....

3° Lettre en date du ..... de M. ....

voir registre n° 20 St. Leu

R.G.

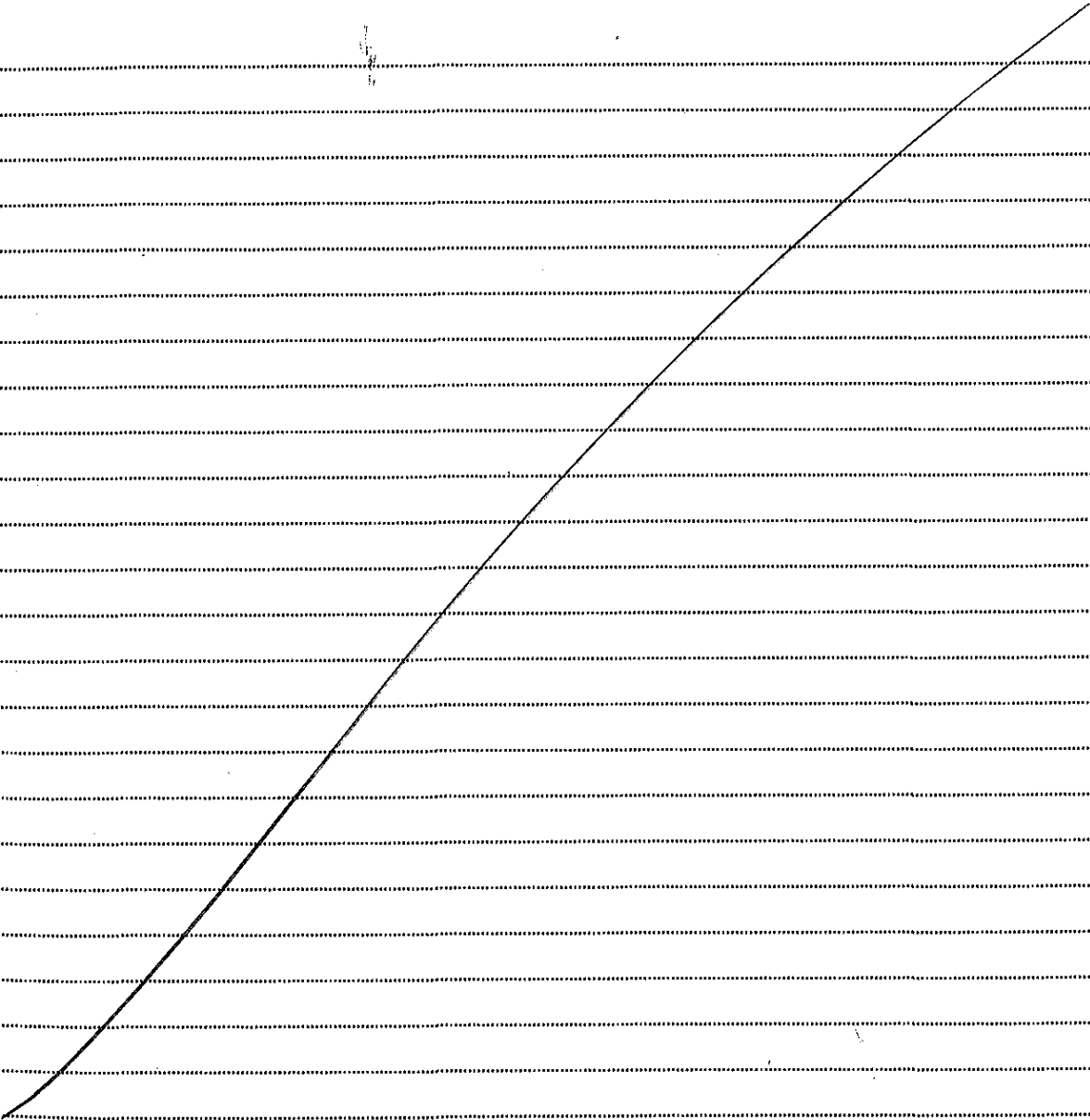
Le présent registre ainsi que les ..... pièces  
qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 04/09/2018

à M. le Préfet de la Réunion



(Voir mention de clôture en page 12).

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR





REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

19

Commune d

ST LEU

## REGISTRE D'ENQUETE

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

Registre  
Complet

# ENQUETE RELATIVE

A

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et parphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 25/06/18 au 25/07/2018 les observations du public.

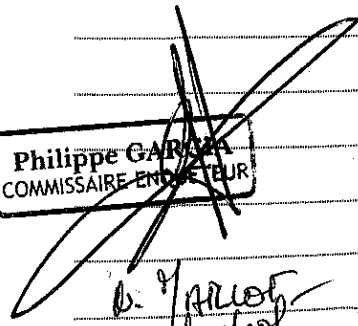
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....

*voir arrêté joint*

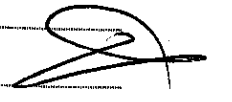
le commissaire enquêteur  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

la commission d'enquête  
.....  
.....  
.....  
.....

**Philippe GARCIA**  
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR



*D. P. ALIOT  
D. FAILOT*

*A. POTHIER*  


*P.G*

22° permanence

25/07/18 de 13 heures 00 à 16 heures 00

Première journée :

SL. 652

1- Observations de M.

Je suis CONTRE la mega carrière de Bl. Buis Blanc, une immense injure à notre belle île de la Réunion, nous allons détruire un site magnifique, nous allons dégrader la vie quotidienne de plus de 30.000 Réunionnais (à la St Jean, Les Ancares, Etang Salé), nous allons nuire de façon importante à leur santé.

NON à la mega carrière, OUI à une RNL en tout lieu : c'est plus coûteux qu'une digue mais qui nous estimer le prix des vies, des personnes qui vont être victimes d'accidents de la route évités par les camions qui vont transporter les roches qui vont estimer la perte de la qualité de la vie des milliers de Réunionnais directement impactés par les nuisances de la carrière qui peut estimer la perte d'une vie en bonne santé.

Une MEGA-CARRIÈRE pour transporter des roches massives pour construire une RNL qui est conçue pour contourner une falaise : les roches sont sur place.

elles sont très la falaise que l'on veut contourner, mais en fait qui a les gros problèmes en fait de la falaise. On ne peut dégrader, éliminer la vie quotidienne de 30.000 Réunionnais, créer de nombreux accidents de la route plutôt que de créer quelques (une petite dizaine) de montagnes trop importantes qui ont leur grande pyramide en haut de la falaise.

NON à la mega-carrière, OUI à une île sauvegardée, tournée vers l'avenir : le tourisme, le bien-être, une nature préservée.

Mme Véronique IMBERT 97 424 81000 ST LEU, 15 Rue de la balance

SL. 653

Je suis contre la carrière de Buis Blanc. Je réside sur la commune de SAINT LEU et j'ai pu apprécier les effets néfastes produits par les ondes sismiques à notre commune. L'extraction de ces roches produira des populations sismosensibles. Il y aura également des nuisances sonores, des perturbations au niveau de la circulation et un impact certain sur les habitations avoisantes (explosion = fissures). L'enrichissement de certains ne pèse pas sur la partie du plus grand nombre.

M. DANIEL

P.G.

P.G.

Le ..... à ..... heures

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, souigné ..... déclare clos le présent registre  
qui a été mis à la disposition du public pendant ..... jours consécutifs du .....  
..... au .....  
de ..... heures ..... à ..... heures .....  
et de ..... heures ..... à ..... heures .....  
(sauf les dimanches et jours fériés).

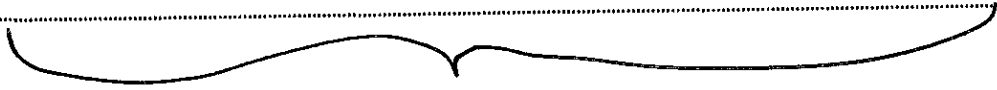
Les observations ont été consignées au registre par ..... personnes (pages N° .....  
à ..... ).

En outre, j'ai reçu ..... lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du ..... de M. ....

2° Lettre en date du ..... de M. ....

3° Lettre en date du ..... de M. ....

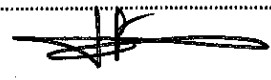


Vak registre n° 20 St. Lew

126

Le présent registre ainsi que les ..... pièces  
qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 04/09/2018

à M. le Préfet de la Réunion



(Voir mention de clôture en page 12).

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

[The main body of the page is ruled with horizontal lines and is crossed out with a large diagonal line from the bottom-left to the top-right.]

P.G.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

20

Commune d

ST LEU

## REGISTRE D'ENQUETE

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

Registre  
complet

ENQUETE RELATIVE

A

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Aviron et de l'Etang-Salé sont également concernées.

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et parphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 25/06/18 au 25/07/18 les observations du public.

les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....

*Vak arrêté' jank*

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

~~Philippe GARCIA  
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR~~

*N. HARLOT  
D. J. J. J.*

*[Signature]*

*P.6*

2 22° permanence

Première journée:

le 25/07/18 de 13 heures à 16 heures 00

1- Observations de M. Nicolas Carre (avec Jean Carre)  
Je suis accablé de la réflexion de Benjamin (Benjamin et son) et Benjamin (Benjamin et son) pour la santé de Paris et Benjamin (Benjamin et son) Paris pour la Stabilité de Paris.  
Stabilité

SL-655  
MARIN H. Gechu Bonardy 97625 du Avenir  
Nou à la Carrère de Bois Blanc  
Catastrophe - écologique  
de santé publique  
de Pollution  
ETC  
Le projet est insensé  
Que font nos experts ?  
Effet

SL-656  
Je souhaite m'exprimer en faveur de la création  
et d'une carrière à ciel ouvert et en faveur de la  
modification du PLU sur les communes de Saint-  
Les Avenans et l'Etang-Salé  
Le projet serait un désastre écologique  
une atteinte à la démocratie NENE par la  
population s'est largement exprimée en contre et  
la SCR ne se préoccupe pas de l'avis des  
Avenans  
Le projet serait également un désastre de santé  
publique. Je vis à Saint-Les est je suis fort

mentalement centre  
Aussi la création de la carrière n'est pas  
nécessaire à la construction de la NRL  
elle-ci comparte mais de partition construite  
sur digue et plus sur de partition vieilles  
Nous partons avec nos impôts. Il reste à  
trouver comment gérer le budget. Il s'agit  
d'infrastructure publique, au public châssis.

Reçu contribution de PIERRE BONE Vivient  
dans le Rassemblement Avenans  
Commissaire de projet - le 25.07.2018.  
SL-657

Je suis réellement CONTRE la carrière  
de Bois Blanc.

Les raisons sont pluie factonelles:

- Pollution
  - Destruction de l'environnement
  - Nuisance sonore
  - Nuisance sur les routes et tant d'autres.
- De manière brève ce projet, s'il passé, serait  
une catastrophe irréversible sur tous les  
plans.

le 25.07.2018

Carre

116 observations faites sur les registres  
16.5.20 du RAN la permanence du  
25.07/2018

Carre



Le 25 juillet 2018 à 16 heures

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné Philippe SARCIA déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs du 25/06/18 au 25/07/2018 au x heures le registre n° 1. St. Lou de heures à heures (sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par 659 personnes (pages N° 2 à la page 3 du registre n° 20. St. Lou

En outre, j'ai reçu 15 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre

- 1° Lettre en date du de M.
2° Lettre en date du de M.
3° Lettre en date du de M.

NB: les pièces "annexées" sur celles qui ne sont pas collées dans les registres ou agrafées totalement aux pages.

et les 19 présidents indiqués sur 1. St. Lou du registre n° 1 (Vap. PV des observations - A28)

[Signature]